



COLLECTER  
&  
TRANSPORTER

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2023

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION ASSAINISSEMENT – RESEAUX PUBLICS

 **SyAGE**  
L'eau source d'intérêt général

## CHIFFRES CLES DE L'ASSAINISSEMENT SYNDICAL EN 2023

**11,4 millions** de m<sup>3</sup> d'eau consommés  
**62 160** assujettis assainissement

**728 KM** de réseaux de collecte et de transport d'eaux usées  
**622 KM** de réseaux de collecte et de transport d'eaux pluviales  
**22 300** regards, **81** ouvrages annexes et **147** ouvrages instrumentés d'eaux usées  
**30 700** regards et avaloirs et **410** ouvrages annexes d'eaux pluviales en partie instrumentés  
**561 304 000 €** : valeur à neuf estimée du patrimoine syndical d'assainissement

**1** supervision et télégestion centralisée  
**1** contrat de délégation de service public d'eaux usées d'une durée de 10 ans  
**1** contrat de prestations de service eaux pluviales d'une durée de 4 ans  
**40,9 KM** de collecteurs eaux usées et eaux pluviales inspectés  
**1,2 KM** de collecteurs eaux usées réhabilités en 2023 soit un taux de renouvellement de **0,37%**.  
**1854** contrôles de séparativité des eaux usées et pluviales

**247** dossiers d'aides aux usagers instruits pour les travaux de mise en conformité de branchements des particuliers  
**61** autorisations de branchement neuf au réseau communal

Prix moyen de l'eau dans le Val de Marne = **389,78€ / an**  
dont **285,24€ HT/m<sup>3</sup>** pour la partie redevance  
Prix moyen de l'eau en Essonne = **328,4€ / an**  
dont **229,44€ HT/m<sup>3</sup>** pour la partie redevance

Une prime de performance de **27 000€ versée** à l'exploitant.

## QUELQUES EVENEMENTS MARQUANTS

Réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP :

- Draveil rue du Marais pour **477 000 €**

Lancement des travaux de mise en séparatif de la rue Le Guillernic à Villeneuve-le-Roi pour **2 570 000 €**

Correction de raccordement des réseaux de la rue Paul Painlevé à Villeneuve-le-Roi pour **837 000 €**

Une prime de performance de **23 000 € HT** versée à l'exploitant

Mise en place du **paiement en ligne** pour les contrôles ventes  
**Avance de frais** de subvention comme levier d'incitation aux mises en conformité sur le territoire « Baignade en Seine »

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. PREAMBULE</b>                                                    | <b>5</b>  |
| 1.1 Cadre réglementaire                                                | 5         |
| 1.2 Composition du prix de l'eau                                       | 5         |
| 1.2.1 Eau potable                                                      | 5         |
| 1.2.2 Collecte et traitement des eaux usées                            | 6         |
| 1.2.3 Organismes publics (redevances et taxes)                         | 6         |
| <b>2. PRESENTATION</b>                                                 | <b>7</b>  |
| 2.1 Compétence et territoire                                           | 7         |
| 2.2 Patrimoine du SyAGE                                                | 8         |
| 2.3 Collecte des effluents                                             | 9         |
| 2.3.1 Estimation de la population desservie (D201.0)                   | 10        |
| 2.3.2 Volumes facturés                                                 | 13        |
| 2.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)  | 13        |
| 2.4 Transport des effluents                                            | 14        |
| 2.5 Modes de gestion                                                   | 14        |
| 2.6 Epuration                                                          | 15        |
| <b>3. SERVICES RENDUS</b>                                              | <b>16</b> |
| 3.1 Exploitation des réseaux                                           | 16        |
| 3.1.1 Curages                                                          | 16        |
| 3.1.2 Inspections télévisées                                           | 16        |
| 3.1.3 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)                      | 17        |
| 3.2 Travaux                                                            | 17        |
| 3.2.1 Travaux d'exploitation                                           | 17        |
| 3.2.2 Travaux lourds                                                   | 18        |
| 3.2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)    | 18        |
| 3.3 Amélioration du fonctionnement des réseaux                         | 19        |
| 3.3.1 Connaissance du réseau                                           | 19        |
| 3.3.2 Surveillance des effluents                                       | 22        |
| 3.3.1 Evaluation du fonctionnement                                     | 22        |
| 3.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)                 | 23        |
| 3.4 Etudes et objectifs pour l'année suivante                          | 24        |
| 3.4.1 Urbanisation et ses conséquences                                 | 24        |
| 3.4.2 Schéma Directeur des Eaux Usées                                  | 24        |
| 3.4.3 Recherche de micropolluants                                      | 25        |
| 3.4.4 Amélioration de la résilience du réseau en cas de crue           | 25        |
| 3.4.5 Projets à venir                                                  | 26        |
| 3.5 Continuité du service en cas d'urgence                             | 28        |
| <b>4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT, RECETTES DU SERVICE</b>        | <b>29</b> |
| 4.1 Modalités de tarification                                          | 29        |
| 4.2 Facture d'assainissement type (D204.0)                             | 31        |
| <b>5. LES INDICATEURS FINANCIERS</b>                                   | <b>34</b> |
| 5.1 Recettes de la collectivité                                        | 34        |
| 5.2 Recettes de l'exploitant                                           | 35        |
| 5.3 Dépenses de la collectivité                                        | 36        |
| 5.4 Etat de la dette de la collectivité et durée d'extinction (P256.2) | 36        |
| 5.5 Amortissements                                                     | 37        |

|           |                                                                                       |           |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.6       | Programme pluriannuel de travaux                                                      | 37        |
| <b>6.</b> | <b>QUALITE DE SERVICE AUX USAGERS</b>                                                 | <b>39</b> |
| 6.1       | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)                | 39        |
| 6.2       | Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)                        | 39        |
| 6.3       | Taux de réclamations (P258.1)                                                         | 40        |
| <b>7.</b> | <b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b> | <b>41</b> |
| 7.1       | Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)                   | 41        |
| 7.2       | Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)                      | 41        |
| <b>8.</b> | <b>ANNEXES</b>                                                                        | <b>43</b> |
| -         | Rapport annuel du délégataire                                                         | 43        |
| -         | Note AESN édition 2024 (chiffre 2023)                                                 | 43        |
| -         | Travaux mandatés en 2023 pour l'assainissement                                        | 43        |
| -         | Plaquette de communication SyAGE 2024                                                 | 43        |

# 1. PREAMBULE

---

## 1.1 Cadre réglementaire

Ce rapport, relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS), est présenté tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce document est public, dès lors qu'il est validé par l'assemblée délibérante de la collectivité, afin de répondre à une exigence de transparence interne et de transparence à l'utilisateur qui souhaite le consulter.

Il est prévu à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article D. 2224-5 précise le contenu et les modalités de présentation du rapport et l'annexe VI liste les indicateurs qui doivent y figurer.

Ce rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge.

Le SyAGE, assurant la compétence assainissement eaux usées collectif sur plusieurs communes, est tenu de rédiger ce rapport réglementaire tous les ans puis le diffuser après avis de la CCSPL et présentation au Comité Syndical.

## 1.2 Composition du prix de l'eau

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau potable (investissement et fonctionnement), auxquelles s'ajoutent des taxes et des redevances.

Il se décompose de la façon suivante :

- une part pour le service de l'eau potable ;
- une part pour le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- une part pour les redevances perçues par les agences de l'eau, pour la taxe versée le cas échéant à Voies Navigables de France (VNF) et pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reversée à l'État.

Lorsque le traitement des eaux usées est réalisé directement par l'utilisateur (assainissement non collectif ou ANC), seules la part relative au service de l'eau potable ainsi qu'une partie des redevances et taxes sont facturées. L'utilisateur supporte directement le coût de réalisation et d'entretien de son installation d'ANC.

Le prix de l'eau est fixé par la collectivité par délibération ou dans le contrat avec l'entreprise délégataire. Le tarif comprend donc :

- la redevance perçue auprès de l'utilisateur par le délégataire pour le service rendu et dont le montant et les règles d'évolution annuelle sont fixés dans le contrat ;
- une part fixée par la collectivité en charge de l'organisation du service pour couvrir les dépenses à sa charge (le contrôle du délégataire et, en général, le financement des ouvrages).

### 1.2.1 Eau potable

La redevance eau potable se décompose généralement en deux sous parties :

- Abonnement : le montant de l'abonnement, ou part fixe, est indépendant du volume d'eau consommé et sert à financer une partie des charges fixes du service.

- Consommation : le montant de la consommation est calculé selon le volume d'eau consommé pendant la période de facturation.

Cette partie sert à financer :

- La production d'eau potable qui comprend
  - le captage de l'eau des cours d'eau, des retenues d'eau, des nappes phréatiques ou des sources naturelles ;
  - le transport jusqu'au site de traitement ;
  - le traitement
- Le stockage et la distribution

L'eau, rendue potable est transportée via un réseau de distribution, puis stockée dans des réservoirs ou châteaux d'eau, avant d'être acheminée, selon les besoins

### **1.2.2 Collecte et traitement des eaux usées**

La redevance comprend :

- Abonnement : une partie fixe destinée à couvrir les charges fixes du service d'assainissement. Cet abonnement n'est pas facturé par le SyAGE.
- Consommation : une part proportionnelle calculée en fonction du volume d'eau consommé.
- Pour les habitations non raccordées aux réseaux de collecte des eaux usées, le contrôle des installations d'assainissement non collectif fait l'objet d'une facture distincte à l'issue du contrôle.

Cette partie sert à financer :

- La collecte et le transport des eaux usées

Ce qui comprend notamment la création et le renouvellement des réseaux de collecte et de transport ainsi que leur entretien.

Les missions réalisées par le SyAGE dans ce cadre seront détaillées dans le présent rapport.

- Le traitement des eaux usées

La dépollution des eaux usées, réalisée dans des stations d'épuration, est indispensable pour protéger la santé des riverains et l'environnement. La construction, l'entretien ou le renouvellement des stations d'épuration sont notamment financés ainsi.

La gestion des eaux pluviales n'est pas incluse dans cette redevance. Elle est financée par une participation du budget général des intercommunalités, versée au budget du SyAGE à hauteur du service rendu.

### **1.2.3 Organismes publics (redevances et taxes)**

Sur la facture, figurent diverses redevances perçues par les agences de l'eau pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre la pollution, la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées pour les assujettis à l'assainissement collectif.

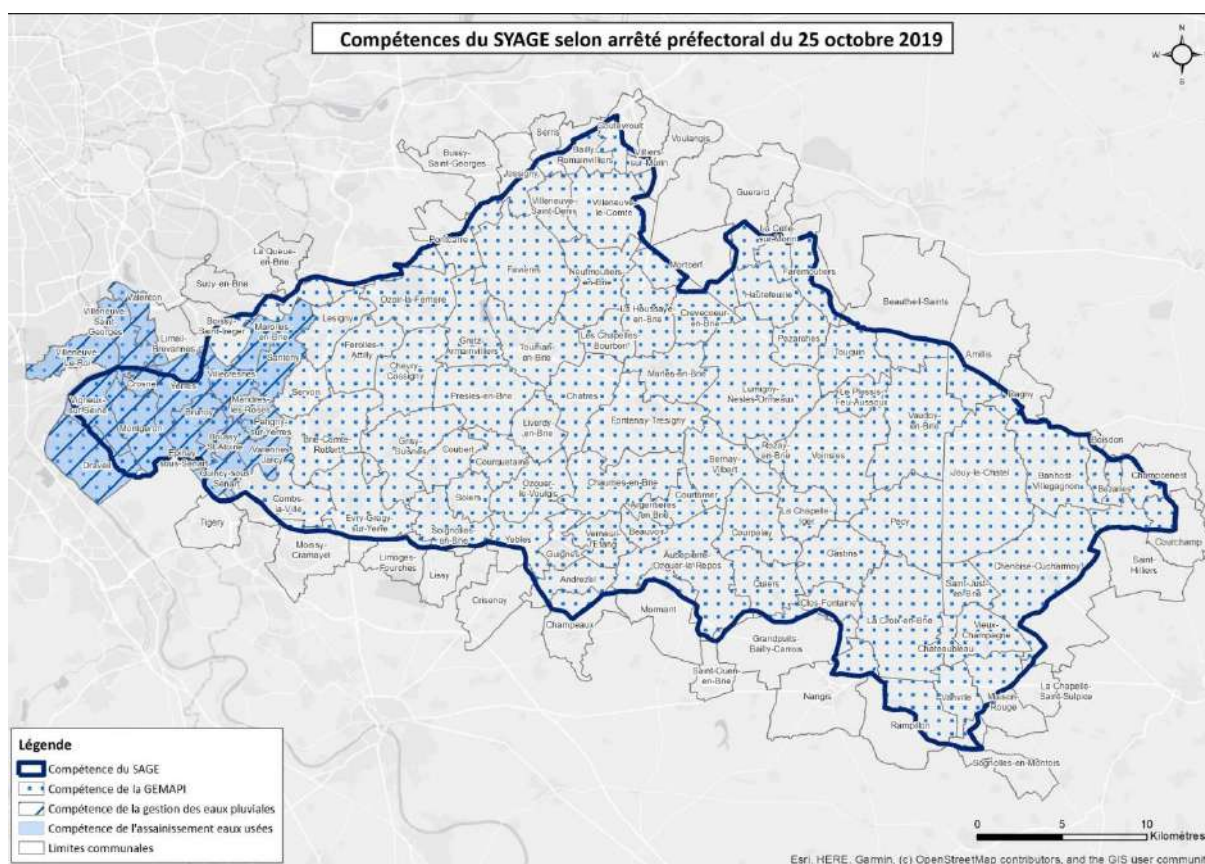
Les factures d'eau et d'assainissement sont généralement soumises à la TVA, fixée à 5,5% sur la partie "eau potable" (y compris les redevances pour la préservation des ressources en eau et la pollution de l'eau) et à 10% sur la partie "assainissement des eaux usées" (y compris la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées).

## 2. PRESENTATION

### 2.1 Compétence et territoire

Le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine) est un syndicat mixte fermé à la carte qui gère plusieurs compétences dont l'assainissement collectif au niveau intercommunal.

Son territoire pour cette compétence se compose de 18 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne dont Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Montgeron, Périgny-sur-Yerres, Quincy-sous-Sénart, Santeny, Valenton, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Yerres.



Le SyAGE exerce sa compétence assainissement sur 18 communes par le biais de :

- Sur le Val-de-Marne, de l'EPT 11 : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.
- Sur le Val-de-Marne, de l'EPT 12 : Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- En l'Essonne, de la CA VYVS: Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine, Yerres.
- En l'Essonne, de la CC Orée de la Brie: Varennes-Jarcy

A travers cette compétence, le Syndicat propose plusieurs services :

- La collecte
- Le transport
- Les contrôles de raccordement

Le traitement est quant à lui assuré par le SIAAP au niveau de la station d'épuration située à Valenton

Un règlement d'eaux usées collectif a été réalisé par le Syndicat dans le but de définir :

- les prestations assurées par le service Assainissement du SyAGE,
- les obligations respectives de l'exploitant du service, des abonnés, des usagers et des propriétaires,
- les conditions et les modalités particulières auxquelles sont soumis les déversements dans les réseaux d'eaux usées du SyAGE.

Les prescriptions du règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur (par exemple en matière d'urbanisme, de protection des captages...).

Celui-ci, mis à jour le 1er juillet 2014, est consultable sur le site du SyAGE ([www.syage.org](http://www.syage.org)). Rubrique « ressources documentaires » du kiosque.

Un règlement portant sur la gestion des eaux pluviales a également été établi et mis à jour le 11 mars 2014.

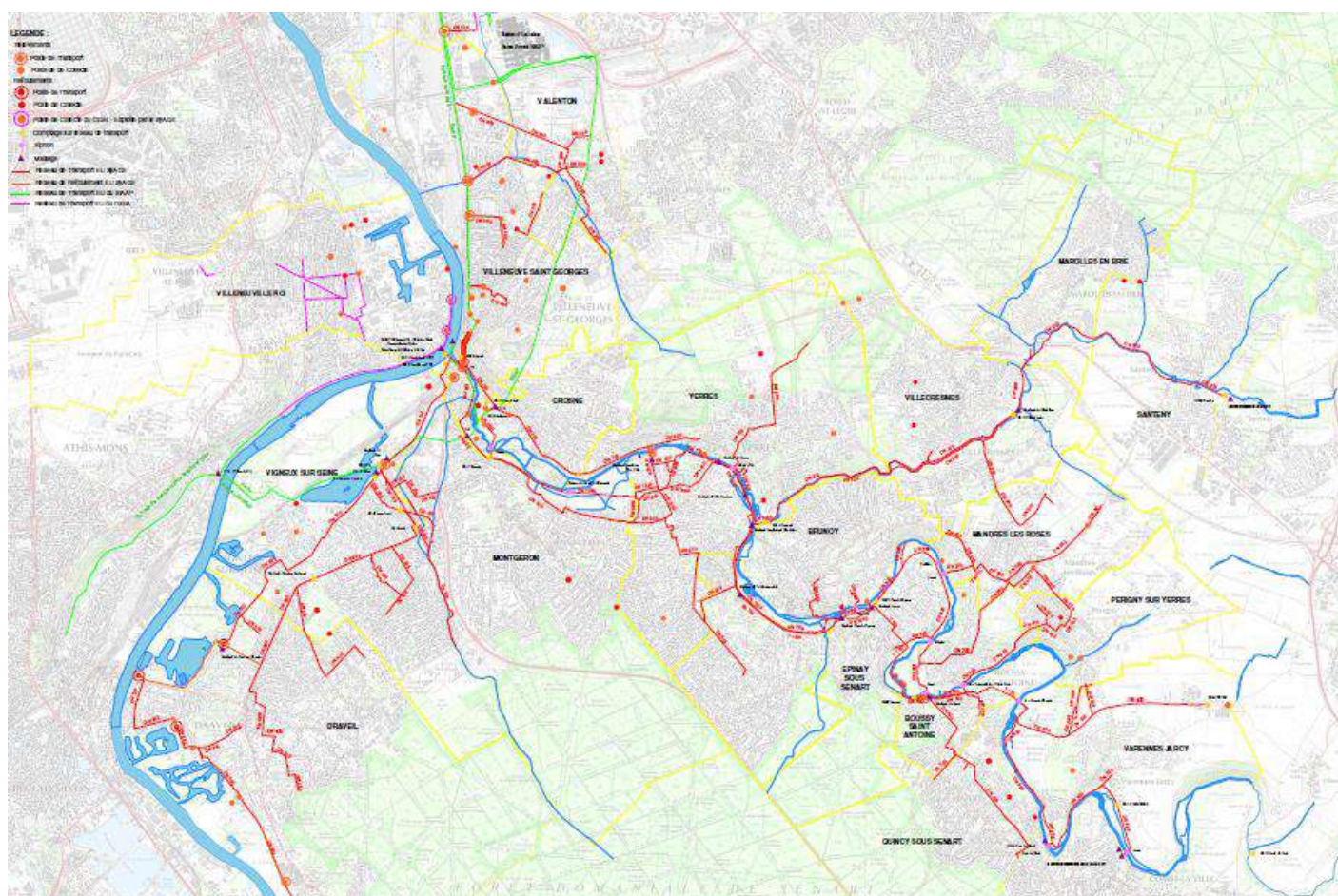
## 2.2 Patrimoine du SyAGE

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de **615 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Le linéaire total comprenant le réseau de transport est de **728 km**.

Le linéaire de branchement est estimé, lui, à environ **311 km** soit **5ml** par branchement en moyenne.

En complément de ces conduites, des ouvrages dits « annexes » permettent la régulation des effluents et le bon fonctionnement de notre système d'assainissement. En effet, le réseau de collecte et de transport possédant des caractéristiques qui engendrent un fonctionnement complexe, des stations de relevage sont nécessaires pour atteindre les stations d'épuration.



Le système d'assainissement est en séparatif, il n'est donc pas équipé de déversoirs d'orage. En revanche, plusieurs points de rejets au milieu naturel ont été définis et classifiés selon l'arrêté du 21 juillet 2015. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat.

Le patrimoine assainissement sur les 18 communes se répartit donc en 3 catégories :

- les réseaux,
- les ouvrages annexes,
- les ouvrages instrumentés.

L'ensemble des installations gérées par le SyAGE est détaillé comme suit :

| Réseaux (en ml)                        | EU             | EP             | Total            |
|----------------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Collecte                               | 615 478        | 622 494        | 1 237 972        |
| Transport                              | 112 458        |                | 112 458          |
| <b>Total</b>                           | <b>727 936</b> | <b>622 494</b> | <b>1 350 430</b> |
| Ouvrages annexes (en nbr)              | EU             | EP             | Total            |
| Regards                                | 22 220         | 16 448         | 38 668           |
| Vannes de réseaux                      | 41             | 23             | 64               |
| Siphons                                | 40             |                | 40               |
| Avaloirs et grilles                    |                | 14 171         | 14 171           |
| Ouvrages instrumentés (en nbr)         | EU             | EP             | Total            |
| Points de mesure                       | 21             | 6              | 27               |
| Vannes électriques sur réseaux         | 2              |                | 2                |
| Postes de relèvement                   | 124            | 13             | 137              |
| Postes anti-crue (PAC)                 |                | 11             | 11               |
| Débourbeurs - déshuileurs              |                | 23             | 23               |
| Fosses à sable                         |                | 101            | 101              |
| Puits d'infiltration                   |                | 66             | 66               |
| Dépollueurs                            |                | 48             | 48               |
| Bassins d'eaux pluviales enterrés      |                | 100            | 100              |
| Bassins d'eaux pluviales à ciel ouvert |                | 42             | 42               |
| <b>Total hors regards et avaloirs</b>  | <b>228</b>     | <b>433</b>     | <b>661</b>       |

Le patrimoine Eaux Usées présenté est donc exploité grâce à la part assainissement du prix de l'eau.

Ce patrimoine est amené à évoluer de façon marginale d'année en année en raison de la mise à jour régulière de la base de données des réseaux à partir :

- des nouveaux levés topographiques réalisés par le SyAGE,
- des précisions sur la propriété des réseaux ou l'évolution du patrimoine (rétrocession de réseaux privés),
- des nouveaux réseaux créés par le SyAGE,
- des retours d'expérience terrain tant des prestataires que du SyAGE.

## 2.3 Collecte des effluents

Le SyAGE collecte les eaux usées des usagers des 18 communes de son territoire, qu'il s'agisse d'effluents de particuliers ou d'effluents non domestiques issus d'industriels par exemple.

### 2.3.1 Estimation de la population desservie (D201.0)

Les abonnés domestiques et assimilés (assujettis) sont définis comme étant redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

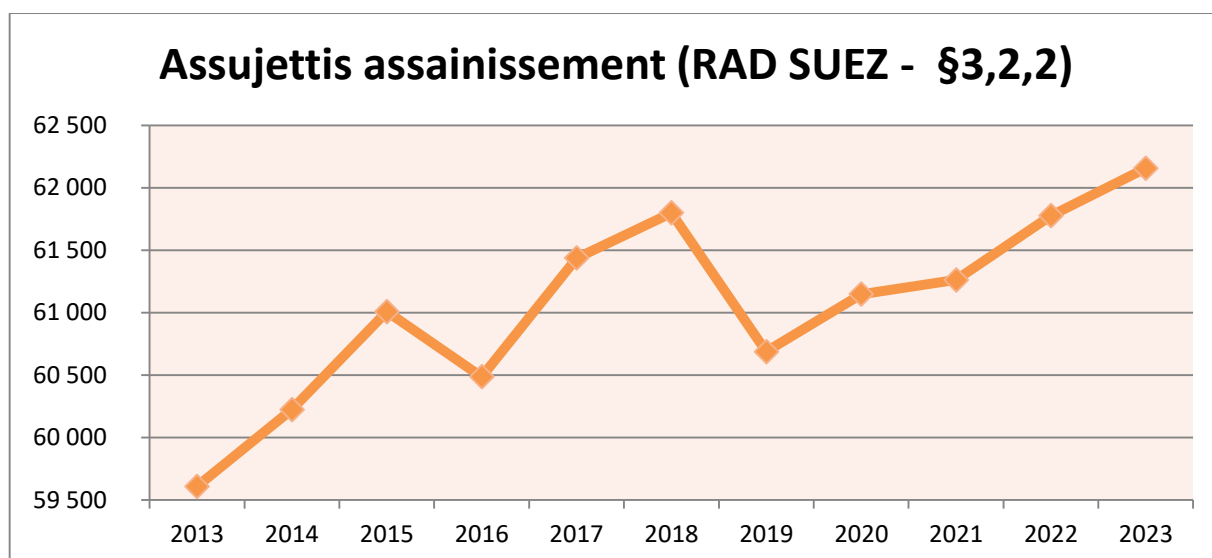
Le service public d'assainissement collectif dessert **62 156 assujettis** au 31/12/2023.

Un habitant desservi est une personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Cette définition comprend les résidents saisonniers.

La répartition des assujettis par commune est la suivante :

| Commune               | Assujettis au<br>31/12/2022 | Assujettis au<br>31/12/2023 | Variation en % |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|
| Boussy-Saint-Antoine  | 1 329                       | 1 360                       | 2%             |
| Brunoy                | 6 045                       | 6 131                       | 1%             |
| Crosne                | 1 914                       | 1 935                       | 1%             |
| Draveil               | 7 250                       | 7 254                       | 0%             |
| Épinay-sous-Sénart    | 1 036                       | 1 043                       | 1%             |
| Mandres-les-Roses     | 1 619                       | 1 624                       | 0%             |
| Marolles-en-Brie      | 1 699                       | 1 689                       | -1%            |
| Montgeron             | 6 082                       | 6 126                       | 1%             |
| Périgny-sur-Yerres    | 909                         | 905                         | 0%             |
| Quincy-sous-Sénart    | 2 296                       | 2 284                       | -1%            |
| Santeney              | 1 327                       | 1 329                       | 0%             |
| Valenton              | 1 982                       | 2 005                       | 1%             |
| Varennes-Jarcy        | 910                         | 929                         | 2%             |
| Vigneux-sur-Seine     | 7 022                       | 7 135                       | 2%             |
| Villecresnes          | 3 369                       | 3 368                       | 0%             |
| Villeneuve-le-Roi     | 5 316                       | 5 310                       | 0%             |
| Villeneuve-St-Georges | 5 014                       | 5 025                       | 0%             |
| Yerres                | 6 657                       | 6 704                       | 1%             |
| <b>TOTAL</b>          | <b>61 776</b>               | <b>62 156</b>               | <b>1%</b>      |

Ce nombre d'assujettis est variable d'une année sur l'autre mais les données restent relativement stables depuis quelques années.



Le service public d'assainissement collectif dessert **280 445 habitants** au 28/12/2023.

| Commune               | Population légale 2021 | Abonnés eau 2023 | Assujettis 2023 | Taux de desserte |
|-----------------------|------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Boussy-Saint-Antoine  | 8 057                  | 1377             | 1360            | 98,77%           |
| Brunoy                | 25 840                 | 6215             | 6131            | 98,65%           |
| Crosne                | 9 583                  | 2015             | 1935            | 96,03%           |
| Draveil               | 29 413                 | 7293             | 7254            | 99,47%           |
| Épinay-sous-Sénart    | 11 949                 | 1052             | 1043            | 99,14%           |
| Mandres-les-Roses     | 4 874                  | 1650             | 1624            | 98,42%           |
| Marolles-en-Brie      | 4 794                  | 1712             | 1689            | 98,66%           |
| Montgeron             | 24 074                 | 6203             | 6126            | 98,76%           |
| Périgny-sur-Yerres    | 2 760                  | 948              | 905             | 95,46%           |
| Quincy-sous-Sénart    | 9 538                  | 2407             | 2284            | 94,89%           |
| Santeney              | 4 050                  | 1452             | 1329            | 91,53%           |
| Valenton              | 14 530                 | 2046             | 2005            | 98,00%           |
| Varennes-Jarcy        | 2 326                  | 966              | 929             | 96,17%           |
| Vigneux-sur-Seine     | 31 181                 | 7214             | 7135            | 98,90%           |
| Villecresnes          | 11 718                 | 3503             | 3368            | 96,15%           |
| Villeneuve-le-Roi     | 21 211                 | 5464             | 5310            | 97,18%           |
| Villeneuve-St-Georges | 35 596                 | 5207             | 5025            | 96,50%           |
| Yerres                | 28 951                 | 6824             | 6704            | 98,24%           |
| <b>TOTAL</b>          | <b>280 445</b>         | <b>63 548</b>    | <b>62 156</b>   | <b>97,81%</b>    |

<sup>1\*</sup>Les populations légales 2021 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Elles sont authentifiées par décret)

D'après la définition réglementaire de l'indicateur P201.1, le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement

collectif. En l'absence de cette information, par défaut, le nombre d'abonnés potentiels est pris égal au nombre d'abonnés eau.

Le taux de desserte (P201.1), découlant de ces données, est donc le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$Taux\ de\ desserte = \frac{Nombre\ d'assujettis\ desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} \times 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97,81%** des 62156 abonnés.

L'écart entre le nombre d'abonnés eau et d'assujettis assainissement s'explique par le fait qu'une partie d'entre eux maintient un assainissement non collectif. Ceux-ci représentent **environ 2.5%** des usagers sur le territoire syndical.

Ces différents éléments permettent de définir en complément deux indicateurs :

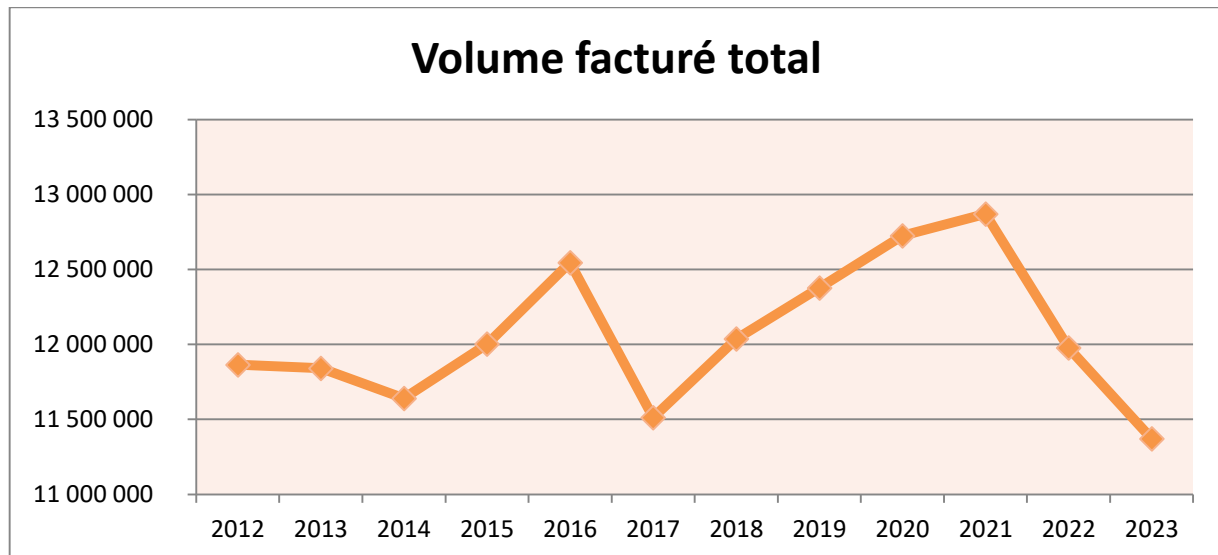
- La densité linéaire d'assujettis (nombre d'assujettis par km de réseau, collecte et transport, hors branchement) est de **85,4 assujettis/km** au 31/12/2023.
- Le nombre d'habitants par assujetti (population desservie rapportée au nombre d'assujettis) est de **4,5 habitants/assujetti** au 31/12/2023.

### 2.3.2 Volumes facturés

Les consommations d'eau facturées par abonnés permettent d'établir un bilan à l'échelle du SYAGE. Une légère variation est observée par rapport à l'an dernier et porte la consommation moyenne annuelle par abonné à **184 m3**.

| Type d'abonnés                     | Volumes facturés 2022 en m3 | Volumes facturés 2023 en m3 | Variation en % |
|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|
| Abonnés domestiques <sup>(1)</sup> | 11 920 489                  | 11 371 255                  | -5%            |
| Abonnés non domestiques            | 56 224                      | 77 988                      | 39%            |
| <b>TOTAL des volumes facturés</b>  | <b>11 976 713</b>           | <b>11 449 243</b>           | <b>-4%</b>     |

NB : la consommation d'eau est généralement estimée à 120 m<sup>3</sup> / an pour un foyer moyen



On remarque une hausse des volumes consommés de 2017 à 2021 sur notre territoire, hausse qui n'est pas directement liée au nombre d'assujettis. En effet, la consommation par foyer augmente augmentait dans le même temps sur le territoire, à l'inverse des tendances habituellement observées en Ile de France. Depuis deux ans, on observe une évolution de la tendance.

| Année                                   | 2021          | 2022          | 2023          |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volume facturé en m3                    | 12 805 195    | 11 920 489    | 11 371 255    |
| Assujettis                              | 61 262        | 61 776        | 62 156        |
| <b>Consommation par assujetti en m3</b> | <b>209,02</b> | <b>192,96</b> | <b>182,95</b> |

### 2.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre annuel d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par le SyAGE conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **472** au 31/12/2023.

**1** autorisation de déversements d'effluents industriels a été délivrée par le SyAGE dont **aucune** avec avis du SIAAP.

L'absence d'effectif sur le poste dédié n'a pas permis de poursuivre la mission en lien avec la délivrance des autorisations de déversement. Un recrutement est en cours.

Il y a eu également 3 autorisations de déversements d'effluents industriels temporaires liés à la présence de chantiers sur le territoire. Ces autorisations ne sont pas incrémentées dans le nombre total du fait que ces déversements soient provisoires.

## 2.4 Transport des effluents

Une fois collectés par les réseaux communaux, les effluents sont transportés à la station d'épuration du SIAAP de Valenton par le biais des réseaux de transport du SyAGE, majoritairement situés en fond de vallée.

Les effluents transportés proviennent, pour partie, du réseau de collecte des 18 communes adhérentes au SyAGE mais également d'autres communes :

- Cinq communes de la vallée du Réveillon, situées en Seine-et-Marne : Chevry-Cossigny, Ferrolles-Attilly, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Servon ; regroupées dans un Syndicat, le S.I.B.R.A.V. Certains quartiers de ces communes sont encore en unitaire, ce qui implique des conséquences sur les débits restitués au transport de la vallée du réveillon après les épisodes pluvieux.
- Brie-Comte-Robert
- Ablon et Athis-Mons, situées en rive gauche de Seine.

La commune de Villeneuve-le-Roi, située également en rive gauche de Seine, a adhéré au SyAGE au 1<sup>er</sup> juillet 2009 mettant alors ses ouvrages à sa disposition. La gestion d'une bonne partie du transport et d'une petite partie de la collecte reste néanmoins à la charge du département du Val-de-Marne sur cette commune.

## 2.5 Modes de gestion

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public des eaux usées (collecte et transport), la société SUEZ Eau France assure entre autres :

- l'entretien des ouvrages,
- la surveillance et la télégestion des postes et vannes motorisées,
- le suivi des sondes de mesures installées sur le réseau d'assainissement,
- la réalisation des travaux d'entretien courants, de renouvellement de tampons et des équipements électromécaniques, selon un plan de renouvellement.

### Nature du contrat de DSP :

- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : néant
- Nombre d'avenants et nature des avenants : néant
- Nature exacte de la mission du prestataire : Entretien des réseaux et maintenance (préventive, corrective et astreinte) des ouvrages d'eaux usées du SyAGE

La Société SNAVEB, filiale de VEOLIA, assure les contrôles de conformité dans le cadre des ventes. Les autres contrôles ponctuels sont réalisés par le Syndicat (en régie).

Les travaux (branchements neufs, réhabilitation...), quant à eux, sont réalisés par des entreprises mandatées par le SyAGE.

Le SyAGE dispose également d'un contrat d'exploitation des réseaux d'eaux pluviales.

Nature du contrat de PSEP :

- Date de début de contrat : 01/03/2021
- Date de fin de contrat initial : 01/03/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : néant
- Nombre d'avenants et nature des avenants : néant
- Nature exacte de la mission du prestataire : Entretien des réseaux et maintenance (préventive, corrective et astreinte) des ouvrages d'eaux pluviales du SyAGE

## 2.6 Epuration

La mission d'épuration des eaux usées ne relève pas du SyAGE mais du Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Le Syndicat transporte et traite l'eau utilisée par près de 10.7 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels ainsi que les eaux pluviales des réseaux unitaires. Couvrant un territoire de 1 900 km<sup>2</sup>, le SIAAP traite chaque jour près de 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées par temps sec.

Le SIAAP perçoit sa propre redevance pour cette mission et rend compte de toute information relative à ce sujet dans son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à l'échelle de l'agglomération parisienne.

L'usine Seine amont, située sur la commune de Valenton, épure les eaux usées collectées et transportées par le SyAGE ainsi que d'autres effluents en provenance de l'Essonne, du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Elle permet de traiter environ 400 km<sup>3</sup>/j d'effluents par temps sec. Actuellement, ces effluents sont acheminés à la station par plusieurs collecteurs de grand diamètre et postes de pompage importants.

Afin de limiter les rejets d'eaux non traitées en Seine, des modifications sont prévues sur le réseau d'assainissement existant, consistant notamment au renforcement de la capacité de transport des eaux usées jusqu'à l'usine de Valenton.

Ce renforcement passe par la création d'une liaison entre le poste d'Athis-Mons (V10) et le poste de relevage SESAME. Cette liaison, nommée VL8, permettra le délestage des collecteurs Athis-Crosne et Crosne-Valenton et du poste de relevage Athis-Crosne (P5).

Le collecteur VL8 a pour objectif de récupérer les effluents en provenance principalement du Syndicat de l'Orge, du SIAHVV (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et du SyAGE afin de les acheminer à la station d'épuration de Valenton.

## 3. SERVICES RENDUS

### 3.1 Exploitation des réseaux

Afin de maintenir le système d'assainissement en bon état de fonctionnement et d'en améliorer le fonctionnement au quotidien, le SyAGE réalise des opérations curatives et préventives tout au long de l'année sur les réseaux et ouvrages électromécaniques (curages, inspections télévisées, travaux).

#### 3.1.1 Curages

L'entretien des réseaux est effectué notamment par des curages préventifs et des désobstructions. Les opérations de curage préventif des réseaux d'assainissement sont réalisées sur la base d'un programme annuel déterminé par le Syndicat et le Déléataire sur la base des relevés d'encrassement et des interventions (préventives et curatives) précédentes.

En complément, les interventions curatives permettent de rétablir l'écoulement des eaux quand celui-ci est interrompu ou perturbé. Ces interventions sont effectuées de jour ou de nuit, en semaine ou le week-end si nécessaire.

Les linéaires de curages préventifs et curatifs de l'année passée sont présentés ci-dessous :

| Curage Réseaux                   | EU    | dont Transport | EP     | Total         |
|----------------------------------|-------|----------------|--------|---------------|
| Préventif (linéaire curé)        |       |                |        | <b>73 589</b> |
| Réseaux                          | 45574 | 5505           | 25 750 | 71 324        |
| Branchements                     | 2041  |                | 224    | 2 265         |
| Curatif (nombre d'interventions) |       |                |        | <b>479</b>    |
| Réseaux                          | 315   | 15             | 10     | 325           |
| Branchements et avaloirs         | 125   |                | 29     | 154           |

#### 3.1.2 Inspections télévisées

Les inspections télévisées (ITV) consistent à observer in situ l'intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs. La lecture de l'ITV et l'enregistrement des anomalies se fait au fur et à mesure de l'avancée de l'inspection. L'analyse de ce rapport peut ensuite permettre d'identifier les travaux à mettre en œuvre pour remédier aux anomalies constatées.

Les inspections télévisées sont souvent précédées d'un curage préparatoire à l'ITV.

Plusieurs types d'inspections télévisées sont donc réalisés chaque année :

- ITV d'exploitation : liées à un désordre ponctuel ou à l'exécution des marchés d'entretien
- ITV de travaux : liées au programme voirie, à un projet de travaux ou d'études

Au cours de l'année passée, le SyAGE a réalisé des ITV d'exploitation à hauteur de :

| Type d'ITV                   | EU            | EP            | TOTAL         |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| ITV d'exploitation (en ml)   | 9 619         | 6 485         | 16 104        |
| ITV programme voirie (en ml) | 12 911        | 11 842        | 24 753        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>22 530</b> | <b>18 327</b> | <b>40 857</b> |

### 3.1.3 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est considéré comme un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, sur les parties privatives des usagers.

Jusqu'à présent, le nombre de points noirs présentés par le délégataire correspondait davantage à une notion d'exploitation définie en interne qu'à la définition stricte de l'indicateur. Le délégataire a donc revu son estimation des points noirs sur la base réglementaire, justifiant ainsi les écarts importants avec l'an dernier.

On dénombre **132** points noirs pour l'exercice 2023. La plupart font actuellement l'objet d'études ou de travaux à plus ou moins long terme afin de les résorber.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **0,018** par 100 km de réseau.

## 3.2 Travaux

### 3.2.1 Travaux d'exploitation

Afin d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des installations, tant sur le réseau que sur les ouvrages électromécaniques, le SyAGE réalise des opérations tout au long de l'année.

Il peut s'agir d'opérations ponctuelles liées à un dysfonctionnement, à un programme voirie ou à une thématique liée à l'exploitation dont les montants, pour l'année passée, sont présentés ci-dessous :

| Travaux ponctuels                             | Montant des travaux EU TTC | Montant des travaux EP TTC |
|-----------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Création d'ouvrages                           | 3 652 €                    | 27 236 €                   |
| Réhabilitation canalisation                   | 229 220 €                  | 79 942 €                   |
| Travaux d'assainissement courants             | 6 816 €                    | 236 385 €                  |
| Remplacement d'équipement électrique          | 18 405 €                   | 121 760 €                  |
| Remplacement d'équipement hydraulique         | 5 765 €                    | 199 747 €                  |
| Travaux de génie civil                        | 102 532 €                  | 82 677 €                   |
| Travaux d'entretien ou de sécurisation        | - €                        | 199 430 €                  |
| Renouvellement du patrimoine électromécanique | 204 812 €                  |                            |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>571 201,34 €</b>        | <b>947 176,08 €</b>        |

### 3.2.2 Travaux lourds

Le Syndicat réalise des opérations programmées dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ces opérations s'étendent généralement sur plusieurs années, de l'étude de faisabilité à la réalisation.

En parallèle, dans le cas de programmes voiries incontournables pour les communes, couplés à un réseau vieillissant, des projets de réhabilitation indépendants de ces enjeux sont ponctuellement intégrés au PPI lorsqu'ils sont anticipés et qu'ils répondent à du qualitatif.

Ainsi, en 2023, le SyAGE a réalisé l'ensemble des travaux présentés en annexe. Ces projets peuvent être regroupés par typologie comme suit :

| Type d'opération                    | Dépenses EU 2023 en € TTC | Dépenses EP 2023 en € TTC |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Réhabilitation des réseaux EU et EP | 3 612 153 €               | 3 026 139 €               |
| Lutte contre les inondations        | 985 990 €                 | 2 398 461 €               |
| Mise en séparatif                   | 2 162 235 €               | 1 286 809 €               |
| Autres                              | 70 847 €                  | 185 995 €                 |
| Sous total                          | 6 831 226 €               | 6 897 404 €               |
| Total                               |                           | 13 728 630 €              |

### 3.2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

| Exercice                    | 2019  | 2020  | 2021    | 2022   | 2023  |
|-----------------------------|-------|-------|---------|--------|-------|
| Linéaire renouvelé EU en km | 3,337 | 1,729 | 6,28316 | 1,0553 | 1,213 |

Au cours des 5 derniers exercices, **13,6 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,37%** (0,42% en 2022).

Le SyAGE s'est fixé pour objectif, en réorientant son PPI sur la réhabilitation des réseaux, de tendre vers un taux de renouvellement de 1% dans les années à venir.

## 3.3 Amélioration du fonctionnement des réseaux

### 3.3.1 Connaissance du réseau

L'amélioration du fonctionnement du réseau passe d'abord par sa connaissance. La connaissance du réseau peut s'acquérir de différentes manières :

- Inspections télévisées  
Ces inspections permettent d'étudier des dysfonctionnements ponctuels et de résoudre des difficultés d'exploitation mais elles participent aussi à la construction d'une stratégie de gestion patrimoniale des réseaux.
- Visite annuelles des regards  
La visite annuelle permet une vérification de l'état des regards et des parties visibles du réseau et s'accompagne d'un relevé d'encrassement qui contribue à améliorer la méthode de curage optimisée. Les anomalies structurelles et fonctionnelles relevées font l'objet d'un rapport détaillé.
- Enquêtes de conformité  
Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées avant tout pour vérifier la séparativité des eaux et le respect des prescriptions des règlements d'assainissement en vigueur. Les contrôles sont réalisés par injection de colorant (fluorescéine) dans les équipements d'assainissement pour établir leur raccordement. Dans le cas des équipements d'eaux pluviales (gouttières, grilles...), des techniques acoustiques peuvent aussi être mises en œuvre.  
Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport qui liste les équipements testés et les éventuelles anomalies
- Suivi des déversements  
Les volumes déversés en cas d'événements exceptionnels sont comptabilisés via un système de points de mesures reliés à la télégestion
- Sondes de hauteur  
La grande majorité des points noirs est équipée de sondes de hauteur permettant une réactivité d'intervention. En effet, des seuils d'alertes liés au niveau d'eau dans les collecteurs ont été définis pour chaque sonde permettant ainsi à l'exploitant de se rendre sur site pour une intervention de curage préventive
- Mise en catégorie A des réseaux pour fiabiliser les réponses aux DT DICT

La connaissance du fonctionnement du réseau se traduit dans le cadre du rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service par deux indicateurs :

- l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3),
- l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).

La connaissance des rejets en milieu naturel fait l'objet d'un indicateur réglementaire (P255.3) donc la valeur est comprise entre 0 et 120 par un système de gain de points à étape, chaque critère correspondant à un certain nombre de points défini le barème décrit ci-après.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120**.

| L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est |                                                                                                                                                                                                                                                                        | Exercice 2022 | Exercice 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| 20                                                                                                                | identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs                                                                                                                                                      | Oui           | Oui           |
| + 10                                                                                                              | évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel                                                                                                                                                          | Oui           | Oui           |
| + 20                                                                                                              | enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance                                                                                                                                                        | Oui           | Oui           |
| + 30                                                                                                              | mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)                                                                                                                                                      | Oui           | Oui           |
| Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus               |                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |               |
| + 10                                                                                                              | rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté                                                                                                                                                           | Oui           | Oui           |
| + 10                                                                                                              | connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets                                                                                                                                                                                 | Oui           | Oui           |
| Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |               |
| + 10                                                                                                              | évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total | Oui           | Oui           |
| Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |               |
| + 10                                                                                                              | Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage                                                                                                                                | Oui           | Oui           |

La connaissance des réseaux peut également être illustrée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B). La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Comme l'indice précédent, celui-ci est calculé par pallier et la valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties. Ainsi,

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B décrites ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **81** pour l'exercice 2023.

Afin de progresser sur cet indicateur, un travail a été entrepris avec l'exploitant pour définir des périodes de poses des réseaux. Sur la base d'un travail documentaire permettant de définir des périodes de pose approximatives pour les ouvrages, il a été possible d'atteindre cet année un taux de connaissance de 90%.

|                                                                                                                                                                                                                                                            | Points maximum                               | Valeur   | Points réels | Points potentiels |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------|--------------|-------------------|
| <b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b><br>(15 points)                                                                                                                                                                                                          |                                              |          |              |                   |
| VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau                                                                     | oui : 10 points<br>non : 0 point             | oui      | 10           | 10                |
| VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) | oui : 5 points<br>non : 0 point              | oui      | 5            | 5                 |
| <b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b><br>(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)                                                                                                                 |                                              |          |              |                   |
| VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques                                                 | 0 à 10 points sous conditions <sup>(1)</sup> | oui      | 10           | 10                |
| VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux                                                                                                                                                           |                                              | oui      |              |                   |
| VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres                                                                                                                                       | 0 à 5 points sous conditions <sup>(1)</sup>  | 78,61%   | 2            | 5                 |
| VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose                                                                                                                                    | 0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup> | 90%      | 14           | 15                |
| <b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b><br>(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)                                                                                |                                              |          |              |                   |
| VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie                                                                                                                                                          | 0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup> | 35%      | 0            | 15                |
| VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)                                                                                                                                                 | oui : 10 points<br>non : 0 point             | oui      | 10           | 10                |
| VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)                | oui : 10 points<br>non : 0 point             | oui      | 10           | 10                |
| VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>                                                                                                                                                  | oui : 10 points<br>non : 0 point             | non      | 0            | 10                |
| VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau                                                                                            | oui : 10 points<br>non : 0 point             | oui      | 10           | 10                |
| VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent                                  | oui : 10 points<br>non : 0 point             | non      | 0            | 10                |
| VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)                                                                                                         | oui : 10 points<br>non : 0 point             | oui      | 10           | 10                |
| <b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>120</b>                                   | <b>-</b> | <b>81</b>    | <b>120</b>        |

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3.2 Surveillance des effluents

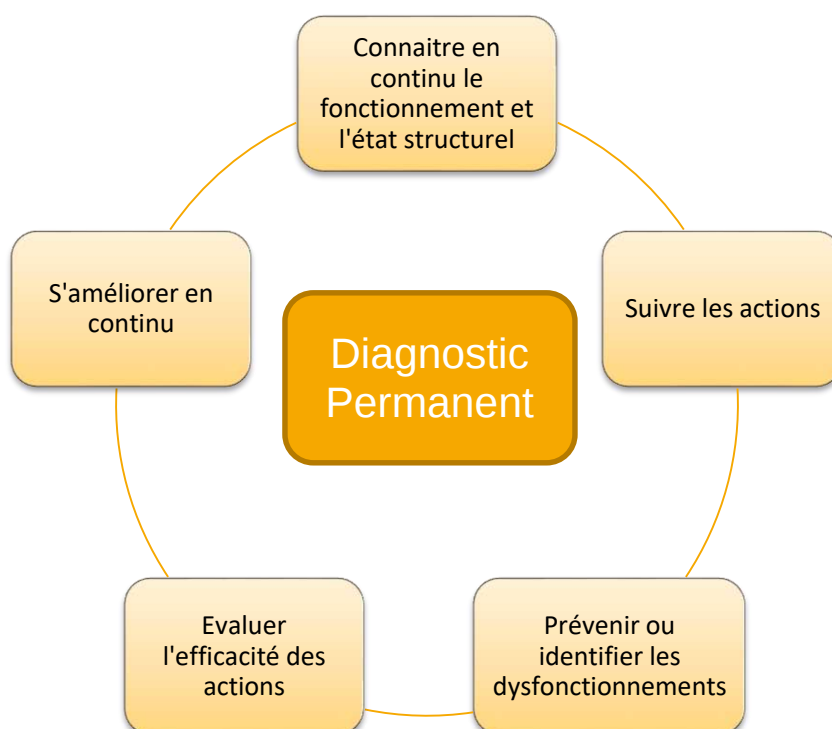
L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif à l'auto surveillance des systèmes de collecte des eaux usées, pris en application de la loi sur l'eau, et abrogeant l'arrêté du 22 juin 2007, impose principalement les obligations réglementaires suivantes :

- La mise en conformité du dispositif d'autosurveillance, les critères de sélection des DO à contrôler ayant considérablement évolué.
- La mise à disposition d'un manuel d'auto surveillance prenant en compte les modifications de la surveillance liées à la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- L'élaboration et la diffusion des bilans mensuels et annuels d'auto surveillance sur les déversoirs d'orages devant être surveillés.
- La transmission mensuelle des données.
- La réalisation du bilan entrées/sorties des réseaux d'assainissement du Val-de-Marne.
- La mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes de collecte de plus de 10 000 équivalent habitants.
- La mise en application d'une exploitation des réseaux permettant de respecter les critères de conformité de la collecte à l'échelle du système d'assainissement (ce qui conduit à trouver des méthodes permettant de réduire les déversements des réseaux unitaires liés au ruissellement urbain de temps de pluie).

A ce titre, le SyAGE présente chaque année le bilan de fonctionnement de son système d'assainissement et de son dispositif d'auto-surveillance réglementaire.

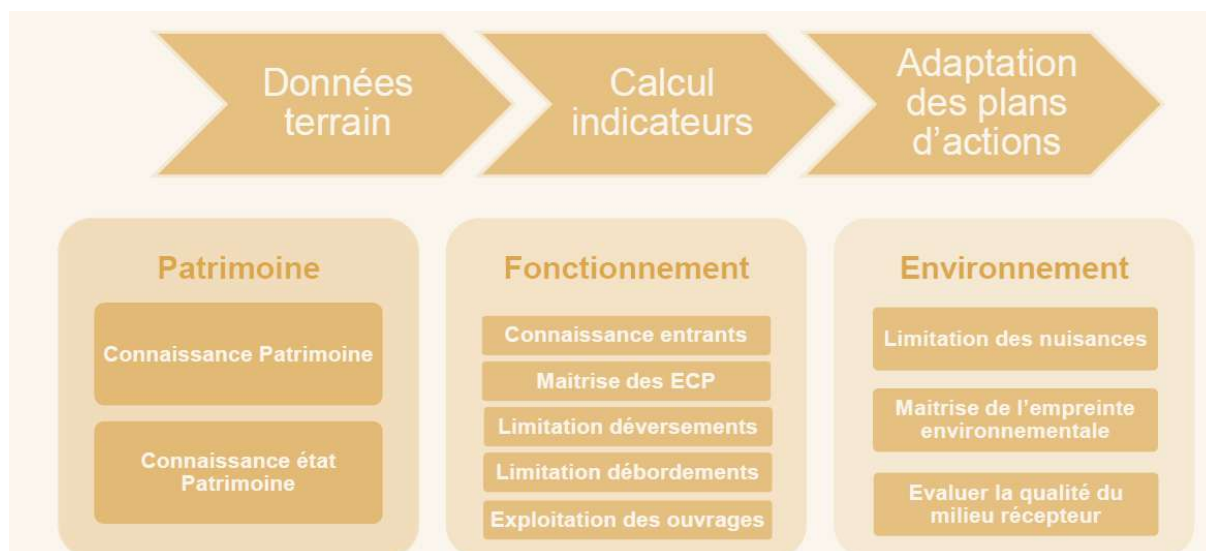
### 3.3.3 Evaluation du fonctionnement

La démarche d'autosurveillance évoquée ci-dessous est également un moyen de contrôle des performances des ouvrages. Cette démarche permet de piloter l'amélioration continue du fonctionnement du système, fixant les priorités d'amélioration et mesurant annuellement les effets des actions mises en place afin d'ajuster le plan d'actions de l'année suivante.



Le Syndicat s'est engagé, dès 2017, dans une démarche actualisée du diagnostic permanent. Dans cette nouvelle démarche, le champ du diagnostic est élargi et comprend, en plus du fonctionnement hydraulique du système, le volet patrimonial, la gestion des interventions, le bilan de flux et le suivi environnemental, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 et au guide de référence ASTEE paru en 2020. Il s'appuie sur des indicateurs dont les objectifs d'amélioration sont suivis annuellement pour évaluer l'efficacité des actions entreprises.

Quelques exemples d'indicateurs sont présentés ci après.



### 3.3.4 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le SyAGE est concerné par cet indicateur au titre d'une collectivité gestionnaire d'un réseau collectant une charge supérieure à 2000 EH. On appellera système de collecte l'ensemble des réseaux aboutissant à une même station d'épuration.

Cet indicateur s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau qui fixe, pour chaque système de collecte, une valeur 0 pour un système non-conforme ou 100 pour un système conforme.

| Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023 | Conformité exercice 2022 | Conformité exercice 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                                                                                   | 0 ou 100                 | 0 ou 100                 |
| évaluation en cours                                                                               | non connu                | non connu                |

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **non** connu (non connu en 2022).

La police de l'eau, par courrier du 27 avril 2023, a cependant jugé le système de collecte **en cours de mise en conformité** aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 au titre de l'année 2021.

Néanmoins, l'arrêté du 16 novembre 2018 prévoit, qu'en cas de déversements constatés, un plan d'actions visant à la suppression de ces rejets sur le réseau devra être transmis dans les 6 mois qui suivent le constat de déversements.

Le SyAGE a recensé un point particulièrement sensible dans ce cadre. En effet, pour pallier aux débordements du réseau d'eaux usées en temps de pluie qu'a connu la commune de Villeneuve-Saint-Georges en 2007, deux by pass ont été créés au niveau des rues Ferry et Pelloutier de manière provisoire.

Si en déviant les eaux usées vers le milieu naturel, les riverains ont pu être protégés des débordements, les déversements sont désormais une source de pollution récurrente.

La suppression des by pass est devenue indispensable à l'approche des Jeux Olympiques 2024 afin de répondre aux enjeux de qualité liés à la baignade en Seine.

Dans le même secteur, un ancien réseau sous vide, posé à plat, pose des problèmes récurrents d'exploitation. De plus, les collecteurs sont très anciens et dégradés. Leur suppression a donc été intégrée à cette étude générale du secteur.

Afin de pouvoir envisager sereinement la suppression des by pass, une étude diagnostic a été lancée en 2022 visant à mieux connaître les flux d'eaux usées et d'eaux pluviales transitant sur la commune en temps sec et en temps de pluie. Cette étude permettra d'envisager des travaux de réhabilitation et de redimensionnement afin de supprimer le risque de débordement, et donc, rendre l'utilisation des by pass obsolète.

La suppression des réseaux sous vide se traduira, elle, par du remplacement de canalisations et une reprise des branchements. Les eaux pluviales devront être régulées par la même occasion.

### **3.4 Etudes et objectifs pour l'année suivante**

#### **3.4.1 Urbanisation et ses conséquences**

Les besoins en termes d'assainissement se voient augmentés avec l'urbanisation croissante de ces dernières années. Les nouvelles constructions et nouvelles routes entraînent une imperméabilisation des sols empêchant l'eau de pluie de s'infiltrer. Ainsi, l'eau de pluie ruisselle et peut parfois inonder les habitations.

Le SyAGE doit donc s'assurer de la bonne adéquation entre la nature et la quantité d'effluents transportés dans ses réseaux avec les fonctions et capacités assurées par ces derniers. Ainsi, il instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme en rappelant les règles applicables sur le territoire du SyAGE en matière d'eaux usées et d'eaux pluviales, en conseillant pour la mise en application de la politique du zéro rejet hors de la parcelle pour les projets d'urbanisation et de renouvellement urbain et en suivant les projets en phase conception (tout projet) et exécution (hors habitat individuel).

Le zonage Eaux Usées, visant à définir les parcelles qui doivent être en assainissement collectif ou non collectif, devrait ainsi être adopté fin 2024.

Le zonage Eaux Pluviales fera, lui, l'objet d'une étude plus poussée, préliminaire à la réalisation d'un schéma directeur et visant à améliorer notre connaissance du potentiel de perméabilité. Il sera probablement adopté mi 2025.

#### **3.4.2 Schéma Directeur des Eaux Usées**

Le SyAGE dispose aujourd'hui de données importantes permettant la réalisation d'un schéma directeur complet répondant à l'ensemble des enjeux actuels et à venir à savoir :

- la baignade en Seine et la protection des eaux souterraines,
- la gestion patrimoniale des réseaux,
- la continuité écologique,
- l'auto surveillance des réseaux,
- la prise en compte de l'urbanisation croissante,
- l'accessibilité des réseaux.

Cette étude globale, qui se terminera mi 2024, comprenant à la fois les réseaux de collecte et de transport, vise à établir un état des lieux actualisé permettant de définir les objectifs de travaux à moyen et long terme

en accord avec les enjeux actuels. Cette démarche s'inscrit également dans un processus d'optimisation des aides des financeurs dont l'obtention est conditionnée par la réalisation d'études générales récentes.

Dans cette étude d'importance stratégique pour le SyAGE, de nombreux aspects seront donc étudiés parmi ceux indiqués ci-dessous :

- la réalisation d'un bilan de la connaissance sur les réseaux d'assainissement,
- l'analyse de la capacité et du fonctionnement actuel et futur du réseau de transport,
- l'évaluation de la capacité de valorisation énergétique des flux,
- la proposition d'un plan d'actions hiérarchisé comprenant des travaux d'amélioration, d'optimisation du fonctionnement, de redimensionnement le cas échéant, d'accès aux ouvrages et de renouvellement,
- l'évaluation financière des propositions et l'étude d'impact de leur réalisation sur le budget d'investissement à moyen et long terme du SyAGE ainsi que sur la redevance.

Cette étude sera accompagnée d'un travail de création de bases de données conséquent permettant de capitaliser et valoriser l'ensemble du travail réalisé ces dernières années.

En 2023, le services Etudes a suivi la réalisation de cette étude majeure et a débuté, début 2024, un travail similaire sur la partie eaux pluviales.

Ces approches doivent être confrontées, le plus en amont possible, aux programmes de travaux des villes et EPCI (voiries, trottoirs, parkings, bâtiments publics, équipements de sport, rénovations urbaines) afin de rationaliser les solutions.

### **3.4.3 Recherche de micropolluants**

La circulaire du 4 février 2002 conduit, d'une part à détecter les principaux secteurs émetteurs et d'identifier leurs substances (suivi des rejets ICPE), d'autre part à élaborer les mesures de réduction appropriées. Cette action s'est étendue aux agglomérations d'assainissement qui émettent des substances dangereuses de façon non négligeable, et parfois significative, vers les milieux aquatiques.

À l'issue d'une période d'observation, la synthèse des résultats ICPE est rendu public fin 2007 tandis que le rapport final présentant les résultats pour les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées a été publié début 2009. Ces premiers rapports concluent, entres autres, à l'instauration d'une surveillance renforcée de la présence de micropolluants.

C'est dans ce sens que la circulaire du 29 septembre 2010 relatives à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitements des eaux usées a permis la réalisation de campagnes de Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE 1). La seconde phase de cette action RSDE, définie par la note technique du 12 août 2016 (RSDE 2), a pour objectif d'identifier et de réduire les micropolluants à la source avec la mise en place d'un diagnostic amont qui a pour vocation :

- d'identifier les sources potentielles de micropolluants rejetés dans le réseau de collecte ;
- de proposer des actions de prévention ou de réduction à mettre en place pour réduire, voire supprimer, les micropolluants arrivant dans le milieu naturel.

Dans ce cadre, et conformément à l'arrêté inter-préfectoral n°2017/DRIEE/SPE/118 du 10 août 2017 relatif à la recherche et à la réduction des substances dangereuses dans les eaux usées, le SIAAP, en tant que maître d'ouvrage des usines d'épuration de la Zone Agglomérée Parisienne, a communiqué au SyAGE les résultats des campagnes de mesure aux entrées et sorties de ses stations de traitement, réalisées en 2018 et 2019.

A partir de ces résultats, le SIAAP a défini une liste de 20 substances et 6 familles de substances qui devront être soumis à un diagnostic amont. En 2021, le SyAGE a réalisé une première étape de ce diagnostic sur son système de collecte. Les résultats ont été communiqués au SIAAP le 20 décembre 2021.

### **3.4.4 Amélioration de la résilience du réseau en cas de crue**

Le territoire étant fortement exposé au risque de crue de l'Yerres et du Réveillon, le SyAGE s'est très activement impliqué sur la problématique de prévention des risques d'inondation.

En cas de crue débordante, la situation est nécessairement dégradée, avec la mise à l'arrêt des stations eaux usées et eaux pluviales exposées au risque d'inondation et une gestion des effluents rendue plus difficile du fait de l'inondation. C'est pourquoi, le SyAGE a mené, et mène encore, plusieurs projets pour réduire la vulnérabilité du système d'assainissement aux inondations fluviales :

- Etude des évènements de crue 2016 et 2018  
Cette étude vise à retracer les évènements passés d'un point de vue hydraulique et à proposer des travaux d'optimisation sur les ouvrages. **Cette étude a été terminée fin 2021.**
- Etude de vulnérabilité des ouvrages aux crues de Seine et d'Yerres  
Ce projet visait à définir les ouvrages sensibles aux risques d'inondations et de coupures électriques, et ce, pour de nombreux scénarii de crue. **La première phase de l'étude Seine a été terminée courant 2021, une seconde a été lancée sur la Seine en 2023. Celle sur l'Yerres a été réalisée en 2022.**
- Elaboration d'un manuel de crise assainissement  
Ce manuel permet de rationaliser la gestion de crise en proposant des documents synthétiques sur le fonctionnement des ouvrages et sur les outils disponibles en temps de crise. Il a permis également de former plus largement les agents liés à l'assainissement au risque inondation.

Ces différents projets feront l'objet d'actions qui pourront être subventionnées dans le cadre du PAPI.

Afin d'anticiper les conséquences d'une crue sur le territoire, le Syndicat organise régulièrement des exercices dont l'objectif est de pouvoir assurer la continuité du service public, de mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels et de garantir la sécurité des personnes et la protection des équipements stratégiques. Ces exercices permettent d'améliorer les réflexes et pratiques des agents en réponse à la crise, de tester les procédures de gestion de crues existantes, en identifiant les points positifs et les axes d'amélioration à travailler.

### 3.4.5 Projets à venir

Pour 2024, le SYAGE mène différents projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. Peuvent ainsi être cités :

- **Baignade en Seine**
  - Démarrage des travaux de mise en séparatif rue Eugénie Le Guillernic et de correction de réseau rue Painlevé, à Villeneuve-le-Roi
  - Lancement des études sur les derniers secteurs à mettre en séparatif sur la commune de Villeneuve-le-Roi
- **Réhabilitation des réseaux EU et EP**
  - Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la rue Bellevue à Villeneuve Saint Georges
- **Lutte contre les inondations**
  - Lancement de la phase 2 Montgeron Sentier des Roches
  - Lancement du projet Varennes Fossé

En complément, deux maîtrises d'œuvre ont été lancées sur des sujets d'ampleur pour le SyAGE, sujets concernant à la fois les directions Assainissement et GEMAPI.

- **Dépollution du Ru d'Oly**

Le ru d'Oly prend sa source en forêt de Sénart, espace naturel qui constitue les 2/3 de son bassin versant soit environ 900 ha. Il draine ensuite les eaux de ruissellement de la ZAC du Clos de la Régale et les eaux de ruissellement des bassins versants urbains de Montgeron et Vigneux-sur-Seine. Ce ru, bien que fortement artificialisé, est identifié comme masse d'eau naturelle dans le SDAGE en vigueur.

Les objectifs liés au ru d'Oly relèvent à la fois de la restauration des milieux aquatiques (les différents plans d'eau situés en Espace Naturel Sensible et la réouverture du ru) et du traitement du rejet le plus polluant du périmètre du SyAGE dans un objectif à la fois de bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau et de Baignade en Seine. Ils peuvent être repris en 3 enjeux forts : le traitement des pluies courantes, le traitement des effets de choc et la restauration d'un milieu naturel.

Compte tenu des fortes contraintes qui pèsent sur le site, le SyAGE a réalisé une étude de faisabilité portant à la fois sur les aspects assainissement et milieux naturels. Ainsi, la direction Assainissement débutera au cours de l'année une maîtrise d'œuvre visant à réorienter les flux d'eaux pluviales et concevoir des ouvrages de dépollution permettant de piéger les flottants et les hydrocarbures avant qu'ils n'atteignent le milieu.

- **Restructuration des réseaux du quartier Blandin**

Fortement touché par les crues régulières, le quartier Blandin – Belle Place, situé en bordure de l'Yerres à la confluence avec la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, est au centre d'une opération de requalification urbaine et paysagère avec des acquisitions conduites par l'EPA ORSA.

Pour pallier les dégâts récurrents provoqués par les inondations, ce projet porte sur la renaturation du quartier dans les zones situées en bordure de l'Yerres et du ru d'Oly. Le SyAGE mène un projet de restauration du milieu naturel, permettant au site de recouvrer pleinement sa fonction initiale de plaine d'inondation.

Parallèlement, afin d'œuvrer contre l'habitat indigne, la commune de Villeneuve-Saint-Georges, soutenue par l'EPA ORSA, souhaite intégrer, dans le projet de renaturation, des parcelles mitoyennes au projet de renaturation en zone humides, moins soumises à l'aléa inondation mais souffrant d'un habitat insalubre.

Le projet de renaturation se déroulera en deux phases :

- La phase 1 concerne la renaturation de la zone humide. Ce projet est porté par le SyAGE.
- La phase 2 s'intéresse à la réhabilitation des parcelles hors zone humide, en zone naturelle d'accueil du public.

Dans le cadre de cette renaturation du quartier Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, le SyAGE souhaite définir les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement liés à la refonte du quartier. En effet, compte tenu de la modification profonde de l'urbanisation, la structure même des réseaux va devoir être repensée afin de permettre la déserte des habitations conservées tout en déposant progressivement les conduites devenues inutiles.

Trois projets liés à l'assainissement ont été envisagés sur le secteur :

- Déplacement du réseau de transport actuellement situé en fond de vallée
- Réhabilitation ou déplacement du réseau d'eaux usées traversant le ru d'Oly
- Travaux de dévoiement préalables à la réouverture du ru d'Oly, du square de la Mare à la rivière

La première phase de maîtrise d'œuvre portera sur le déplacement du réseau de transport et une partie du dévoiement des conduites d'eaux usées traversant le ru d'Oly.

### 3.5 Continuité du service en cas d'urgence

Pour chaque sollicitation,

- pendant les horaires d'ouverture du Syndicat : une intervention doit être demandée par la commune ou les riverains sur le site internet du SyAGE ([www.syage.org](http://www.syage.org)), via le formulaire en ligne. Rubrique « démarches en ligne » OU en adressant une demande directement à l'adresse créée pour centraliser les interventions : [ddeinter@syage.org](mailto:ddeinter@syage.org)
- pendant les heures de fermeture du Syndicat : une intervention doit être demandée par la commune ou les riverains sur le téléphone d'astreinte. L'équipe d'astreinte peut se rendre à tout moment sur le terrain. Elle est composée d'un cadre d'astreinte (décisionnel) et d'un technicien (opérationnel).

Cette procédure permet de nous signaler rapidement un désordre lié à l'assainissement sur la commune (obstructions, refoulements, tampons bruyants, descellements, affaissements ...).

## 4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT, RECETTES DU SERVICE

### 4.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

L'assiette de la redevance est basée sur la consommation d'eau potable et plus précisément le volume d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable par les particuliers et les industriels.

La redevance est perçue sur les factures d'eau, par l'intermédiaire des distributeurs d'eau potable.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

|                                                                     | Au 01/01/2023         | Au 01/01/2024           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Frais d'accès au service                                            |                       |                         |
| Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup> | 14 € / m <sup>2</sup> | 14,5 € / m <sup>2</sup> |
| Participation aux frais de branchement                              | 4 784 €               | 4 794 €                 |
| Contrôle de raccordement dans le cadre de vente (pavillon)          | 258 €                 | 296 €                   |
| Contrôle de raccordement dans le cadre de vente (appartement)       | - €                   | - €                     |
| Contrôle de raccordement d'une copropriété de moins de 20 logements | 210 €                 | 667 €                   |
| Contrôle de raccordement d'une copropriété de 20 à 49 logements     | 839 €                 | 1 298 €                 |
| Contrôle de raccordement d'une copropriété de plus de 49 logements  | 1 259 €               | 2 558 €                 |

*(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)*

Les tarifs de contrôle de raccordement ont évolué entre 2023 et 2024 en répercussion d'une hausse des coûts occasionnée par le renouvellement du marché de prestation de contrôles des installations d'assainissement domestiques et de gestion des eaux pluviales privatives.

**Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :**

- Délibération du 29/11/2017 approuvant le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif avec la société SUEZ Eau France qui prend effet à compter du 01/01/2018.
- Délibération du 27/11/2018 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 17/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (tarif révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'indice TP10a).
- Délibération du 24/01/2017 fixant les modalités de remboursement de la partie publique des branchements sur réseaux existants (tarif révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'indice TP01).
- Délibération du 18/01/2023 effective à compter du 20/01/2023 fixant les nouvelles modalités de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (tarif révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'indice TP10a) et abrogeant la délibération du 17/12/2014 ayant le même objet.
- Délibération du 28/06/2023 effective à compter du 01/10/2023 fixant le tarif des contrôles des installations privatives d'assainissement et d'eaux pluviales des immeubles en copropriétés et des biens immobiliers contrôlés à l'occasion des transactions immobilières (tarif révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'index ING)

| TARIFS APPLIQUES AU SERVICE                    |                            | Au 01/01/2023 | Au 01/01/2024 |
|------------------------------------------------|----------------------------|---------------|---------------|
| <b>Part de la collectivité</b>                 |                            |               |               |
| Part fixe (€ HT/an)                            | Abonnement <sup>(1)</sup>  | - €           | - €           |
| Part proportionnelle (€ HT/m3)                 |                            |               |               |
| SyAGE                                          | Prix au m <sup>3</sup>     | 0,99 €        | 0,99 €        |
| SIAAP pour le 94 (tarif Paris/petite Couronne) | Prix au m <sup>3</sup>     | 1,39 €        | 1,44 €        |
| SIAAP pour le 91 (tarif grande Couronne)       | Prix au m <sup>3</sup>     | 0,92 €        | 0,92 €        |
| DSEA pour VLR                                  | Prix au m <sup>3</sup>     | 0,56 €        | 0,59 €        |
| <b>Part du délégataire</b>                     |                            |               |               |
| Part fixe (€ HT/an)                            | Abonnement <sup>(1)</sup>  | - €           | - €           |
| Part proportionnelle (€ HT/m3)                 |                            |               |               |
| SUEZ                                           | Prix au m <sup>3</sup>     | 0,3909 €      | 0,4002 €      |
| <b>Taxes et redevances</b>                     |                            |               |               |
| Taxes                                          | Taux de TVA <sup>(2)</sup> | 10%           | 10%           |
| Redevances                                     |                            |               |               |
| AESN - Modernisation des réseaux de collecte   | Prix au m <sup>3</sup>     | 0,1850 €      | 0,1850 €      |

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Après une baisse pendant 5 années consécutives correspondant à la mise en séparatif des réseaux jusqu'en 2015, l'augmentation de la redevance syndicale est proche du taux de l'inflation en 2016 et 2017.

Entre 2017 et 2018, elle est stable du fait de la compensation du SyAGE pour contenir le prix SUEZ, dans le cadre de la prise d'effet du nouveau contrat, qui augmentait du fait de l'ajout de nouvelles prestations comme le renouvellement électromécanique.

Une hausse a tout de même été nécessaire pour permettre au SyAGE de s'engager plus fortement dans la gestion patrimoniale de ses réseaux.

Le tarif du délégataire correspond à la nouvelle délégation de service publique contractualisée avec SUEZ Eau France qui comprend des prestations supplémentaires, et en particulier le renouvellement des équipements électromécaniques (pompes, armoires électriques, etc...), et une part variable.

Dans ce nouveau contrat, le montant de la part variable s'élève au maximum à 90 000€ HT, elle est basée sur des Indicateurs de performance.

En 2023, elle s'est élevée à **27 000€ HT**.

Les pénalités associées à la non atteinte des objectifs s'élèvent à **4 000€ HT** et portent sur le nombre de débordements EU et d'interventions urgentes par temps sec.

## 4.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

### Pour les communes de l'Essonne

| Facture type (communes essonniennes)                                 | Au 01/01/2023   | Au 01/01/2024   | Variation |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|
| <b>Part des collectivités</b>                                        |                 |                 |           |
| Part fixe annuelle                                                   | - €             | - €             |           |
| Part proportionnelle SyAGE                                           | 118,80 €        | 118,80 €        | 0%        |
| Part proportionnelle SIAAP                                           | 110,64 €        | 110,64 €        | 0%        |
| <b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>  |                 |                 |           |
| Part fixe annuelle                                                   | - €             | - €             |           |
| Part proportionnelle                                                 | 46,91 €         | 48,02 €         | 2%        |
| <b>Redevances</b>                                                    |                 |                 |           |
| Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) | 22,20 €         | 22,20 €         | 0%        |
| <b>Taxes</b>                                                         |                 |                 |           |
| TVA                                                                  | 29,85 €         | 29,97 €         | 0%        |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>328,40 €</b> | <b>329,63 €</b> | <b>0%</b> |
| <b>Prix TTC au m³</b>                                                | <b>2,7367 €</b> | <b>2,7469 €</b> |           |

| Facture type (communes essonniennes)                          | Au 01/01/2023   | Part de la facture type |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Montant HT de la facture de 120 m³ revenant aux collectivités | 229,44 €        | 70%                     |
| Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire    | 46,91 €         | 14%                     |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m³                   | 52,05 €         | 16%                     |
| <b>TOTAL</b>                                                  | <b>328,40 €</b> |                         |
| <b>Prix TTC au m³</b>                                         | <b>2,7367 €</b> |                         |

### Pour les communes du Val de Marne

| Facture type (communes val-de-marnaises)                             | Au 01/01/2023   | Au 01/01/2024   | Variation |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|
| <b>Part des collectivités</b>                                        |                 |                 |           |
| Part fixe annuelle                                                   | - €             | - €             |           |
| Part proportionnelle SyAGE                                           | 118,80 €        | 118,80 €        | 0%        |
| Part proportionnelle SIAAP                                           | 166,44 €        | 173,04 €        | 4%        |
| <b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>  |                 |                 |           |
| Part fixe annuelle                                                   | - €             | - €             |           |
| Part proportionnelle                                                 | 46,91 €         | 48,02 €         | 2%        |
| <b>Redevances</b>                                                    |                 |                 |           |
| Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) | 22,20 €         | 22,20 €         | 0%        |
| <b>Taxes</b>                                                         |                 |                 |           |
| TVA                                                                  | 35,43 €         | 36,21 €         | 2%        |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>389,78 €</b> | <b>398,27 €</b> | <b>2%</b> |
| <b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>                                     | <b>3,2482 €</b> | <b>3,3189 €</b> |           |

| Facture type (communes val-de-marnaises)                                  | Au 01/01/2023   | Part de la facture type |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant aux collectivités | 285,24 €        | 73%                     |
| Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire    | 46,91 €         | 12%                     |
| Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>                   | 57,63 €         | 15%                     |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>389,78 €</b> |                         |
| <b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>                                          | <b>3,2482 €</b> |                         |

### Pour la commune de Villeneuve le Roi

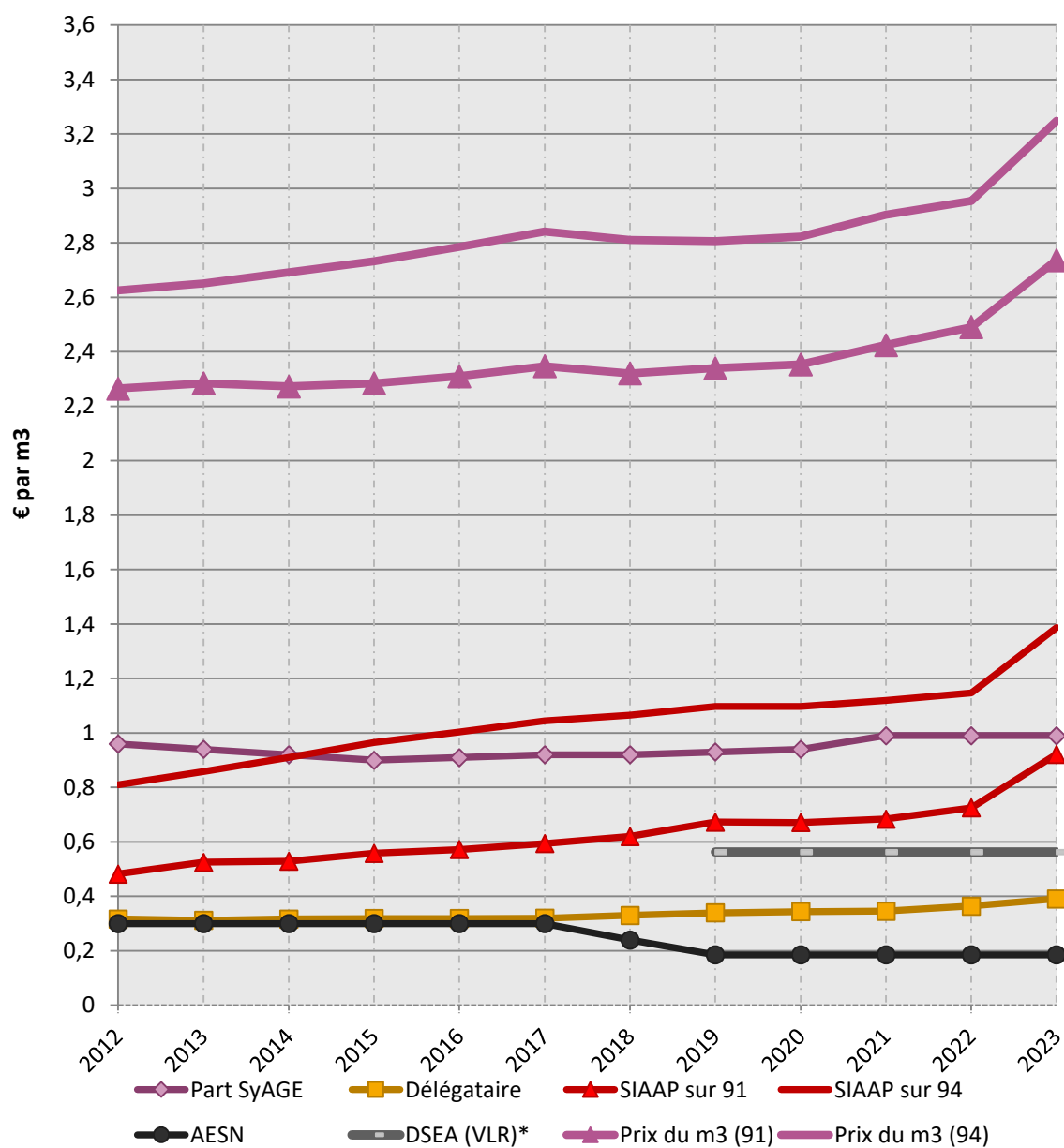
La part revenant aux collectivités est de **352,76€** en 2024 soit un prix au m<sup>3</sup> de **3,8672€**, le taux de la redevance départementale s'élevant à **0,5627€ HT/m<sup>3</sup>**.

Ce qui fait par EPCI :

| Prix par collectivité en en €/m3     | Au 01/01/2023 |
|--------------------------------------|---------------|
| CA VYVS                              | 2,7367 €      |
| GPSEA (EPT 11)                       | 3,2482 €      |
| GOSB (EPT 12) hors Villeneuve-le-Roi | 3,2482 €      |
| VILLENEUVE-LE-ROI                    | 3,8672 €      |
| CC OREE DE LA BRIE                   | 2,7367 €      |

La facturation est effectuée avec une fréquence trimestrielle.

## Evolution des différents tarifs du service public d'assainissement



## 5. LES INDICATEURS FINANCIERS

---

### 5.1 Recettes de la collectivité

La redevance est la principale recette du budget annexe d'assainissement. Elle représente le coût du service rendu à l'utilisateur au titre de l'assainissement collectif des eaux usées (transport et collecte) et permet ainsi de financer les dépenses courantes et les frais financiers de la section d'exploitation du budget assainissement.

D'autres postes participent aux recettes de la collectivité :

- La PFAC  
Elle est due par les propriétaires des immeubles, soumis à l'obligation de raccordement aux réseaux d'eaux usées, pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant l'installation d'un assainissement non collectif ou sa mise aux normes. Elle est éligible à la date du raccordement de l'immeuble, de son extension ou de sa partie réaménagée, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement auraient nécessité la mise à niveau d'une installation d'assainissement non collective.
- Les contrôles de conformité réalisés dans le cadre des mutations immobilières
- Les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de l'Essonne
- Le protocole DSEA  
Cette participation rémunère les coûts d'exploitation induits par différents transferts de propriété entre le SyAGE et la DSEA
- Le FCTVA  
Jusqu'en 2017, le Syage récupérait la TVA sur les dépenses d'investissement en Eaux Usées (EU) par le biais du fermier, comme précisé dans le contrat de délégation de service Public.

A partir de 2018, nous sommes passés par le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), géré par les services de l'Etat, celui-ci est versé l'année N+1. En 2018, nous n'avons donc pas encaissé de TVA. Le SyAGE ne récupère donc plus la TVA auprès du fermier.

| Type de recette                                | Exercice 2022       | Exercice 2023       | Variation en % |
|------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| Redevance eaux usées usage domestique          | 11 992 838 €        | 11 133 034 €        | -7%            |
| <i>dont abonnements</i>                        |                     |                     |                |
| Redevance eaux usées usage non domestique      | 55 662 €            | 90 742 €            | 63%            |
| <i>dont abonnements</i>                        |                     |                     |                |
| Redevance de transit                           | 997 863 €           | 1 001 248 €         | 0%             |
| Recettes de raccordement (forfait branchement) | 332 511 €           | 336 854 €           | 1%             |
| PFAC                                           | 2 096 602 €         | 1 460 356 €         | -30%           |
| Contrôles vente                                | 266 301 €           | 275 478 €           | 3%             |
| Recettes liées aux travaux (subventions)       | 2 330 157 €         | 238 311 €           | -90%           |
| Protocole DSEA                                 | 50 000 €            | 50 000 €            | 0%             |
| Récupération du FCTVA                          | 1 869 972 €         | 1 277 838 €         | -32%           |
| <b>TOTAL des recettes de la collectivité</b>   | <b>19 991 906 €</b> | <b>15 863 861 €</b> | <b>-21%</b>    |

## 5.2 Recettes de l'exploitant

Le délégataire remet chaque année au maître d'ouvrage le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) qui regroupe, par nature, l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le CARE prend en compte les deux particularités du délégataire de service public :

- La première est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services qui lui sont confiés.
- La seconde est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

| Type de recette                           | Exercice 2022      | Exercice 2023      | Variation en % |
|-------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Redevance eaux usées usage domestique     | 4 158 310 €        | 4 543 590 €        | 9%             |
| <i>dont abonnements</i>                   |                    |                    |                |
| Redevance eaux usées usage non domestique | - €                | - €                |                |
| <i>dont abonnements</i>                   |                    |                    |                |
| Total recettes de facturation             | - €                | - €                |                |
| Aide au fonctionnement (prime AQUEX)      | - €                | - €                |                |
| <b>TOTAL des recettes de l'exploitant</b> | <b>4 158 310 €</b> | <b>4 543 590 €</b> | <b>9%</b>      |

### 5.3 Dépenses de la collectivité

En 2023, la collectivité a mandaté **9 334 518 €** pour ses dépenses liées au service eaux usées.

### 5.4 Etat de la dette de la collectivité et durée d'extinction (P256.2)

L'état de la dette de la collectivité est présenté ci-après :

|                                          | Exercice 2022 | Exercice 2023 |
|------------------------------------------|---------------|---------------|
| Encours de la dette en €                 | 57 875 381 €  | 53 660 884 €  |
| Epargne brute annuelle en €              | 18 690 977 €  | 17 894 582 €  |
| Durée d'extinction de la dette en années | 3,10          | 3,00          |
| Montant remboursé durant l'exercice en € | 5 884 960 €   | 5 912 655 €   |
| en capital                               | 4 218 497 €   | 4 208 860 €   |
| en intérêts                              | 1 666 463 €   | 1 703 795 €   |

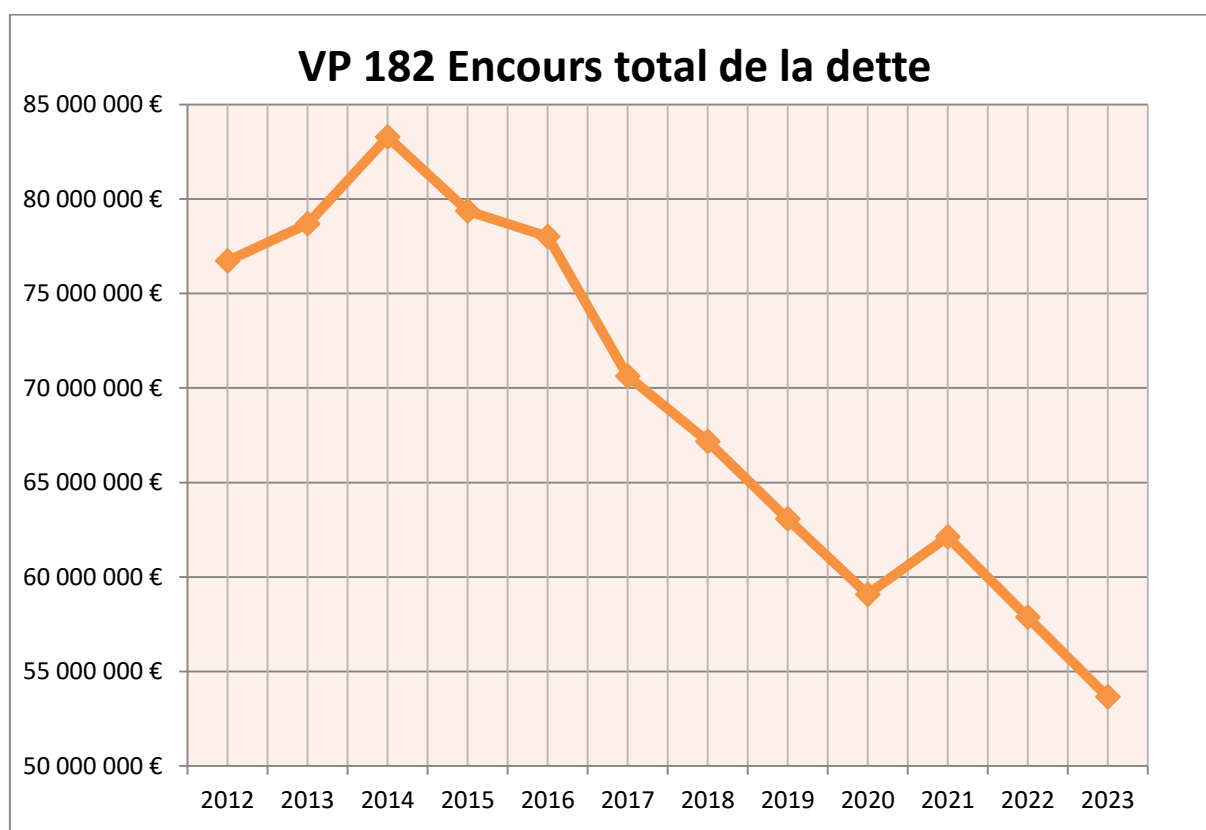
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de

L'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

*Durée de l'extinction de la dette*

$$= \frac{\text{en cours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Les données considérées ici portent à la fois sur les eaux usées et les eaux pluviales.



## 5.5 Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements liés aux immobilisations a été de **9 543 120 €**. La valeur à neuf du patrimoine est, elle, estimée à **561 303 268 €**.

En parallèle, la dotation aux amortissements liés aux subventions a été de **11 208 €**.  
Les données considérées ici portent à la fois sur les eaux usées et les eaux pluviales.

## 5.6 Programme pluriannuel de travaux

La construction du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) est largement pensée au regard des grands enjeux liés à l'assainissement que sont :

- Gérer le patrimoine

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau
- Réduire les inondations pluviales et valoriser la politique de zéro rejet

Depuis quelques années, le PPI a été largement réorienté sur la base de ces enjeux avec un investissement fort dans :

- la réhabilitation des réseaux ciblés par des études générales pour l'atteinte d'un objectif de 1% de renouvellement patrimonial
- la finalisation des projets de mise en séparatif

Cependant, dans le cadre de Baignade en Seine, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a modifié ces taux de subvention. Ainsi, les taux d'aide passent de 60 à 80% pour les projets relatifs aux travaux de baignabilité mais aussi de 40% à 20% pour les projets relatifs à la gestion patrimoniale et au renouvellement des collecteurs.

Aussi, dans l'optique d'optimisation de la dépense publique, le SyAGE a donc dû revoir la programmation de ces projets afin de repousser la plupart des travaux de réhabilitation des réseaux après 2024.

Ces montants ont été adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

| Nature des travaux               | Etudes EU          | Etudes EP          | Travaux EU          | Travaux EP          | Total                |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Réhabilitation des réseaux EU/EP | 1 616 998 €        | 681 777 €          | 42 475 838 €        | 12 526 357 €        | 57 300 970 €         |
| Lutte contre les inondations     | 126 005 €          | 512 013 €          | 1 526 206 €         | 7 760 703 €         | 9 924 927 €          |
| Mise en séparatif                | 133 208 €          | 49 328 €           | 3 096 265 €         | 1 665 689 €         | 4 944 489 €          |
| Travaux récurrents               | 8 364 €            | 5 436 €            | 13 028 000 €        | 15 208 120 €        | 28 249 920 €         |
| Autres                           | 1 613 334 €        | 1 762 089 €        | 5 308 555 €         | 5 304 676 €         | 13 988 653 €         |
| <b>Total PPI 2024 - 2028</b>     | <b>3 497 908 €</b> | <b>3 010 643 €</b> | <b>65 434 863 €</b> | <b>42 465 545 €</b> | <b>114 408 959 €</b> |

## 6. QUALITE DE SERVICE AUX USAGERS

### 6.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2023, **1** demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

*Taux de débordement des effluents pour 1000 hab*

$$= \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0,004** pour 1000 habitants (0,048 en 2022).

### 6.2 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

*Taux d'impayés sur les factures N – 1*

$$= \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année N – 1 connu au 31 décembre N}}{\text{Chiffre d'affaires TTC hors travaux N – 1}} \times 100$$

|                                                                          | Exercice 2022   | Exercice 2023   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12/N      | 388 159 €       | 401 841 €       |
| Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N | 17 594 660,00 € | 17 736 390,00 € |
| Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement                    | 1,85            | 2,07            |

### 6.3 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Nombre de réclamations écrites reçues par l'exploitant : **5**

*Taux de réclamation*

$$= \frac{\text{nombre de réclamation laissant une trace écrite (hors prix)}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de **7 pour 1000 abonnés**.

## **7. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

---

### **7.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2023, le service a reçu **66** demandes d'abandon de créance et en a accordé **14**.

**216,73€** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité pour l'année 2023.

### **7.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Cette année, aucune action n'a été entreprise.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

| Indicateurs du RPQS                                                                                                                                   |         | Valeur 2022 | Valeur 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------|-------------|
| <b>Indicateurs du décret du 2 mai 2007</b>                                                                                                            |         |             |             |
| Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif                                            | D201.0  | 280 445     | 280 445     |
| Nombre d'abonnements                                                                                                                                  | VP.056  | 61 776      | 62 156      |
| Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées                                   | D202.0  | 0           | 1           |
| Prix moyen TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ] pour les communes de:                                         |         |             | D204.0      |
| Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Senart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres           |         |             | 2,737 €     |
| Marolles en Brie, Mandres-les-Roses, Périgny sur Yerres, Santeny, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton                                    |         |             | 3,248 €     |
| Villeneuve-le-Roi                                                                                                                                     |         |             | 3,867 €     |
| Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                           | P201.1  | 97,65%      | 97,81%      |
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]                                                     | P202.2B | 38          | 81          |
| Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]                                                        | P207.0  | 281,8       | 216,73      |
| <b>Indicateurs de performance</b>                                                                                                                     |         |             |             |
| Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 | P203.3  | non connu   | non connu   |
| Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]                                                                            | P251.1  | 0           | 0,004       |
| Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]                            | P252.2  | 0,056       | 0,018       |
| Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                   | P253.2  | 0,42        | 0,37        |
| Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées                                                        | P255.3  | 120         | 120         |
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]                                                                                                | P256.2  | 3,10        | 3,00        |
| Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente                                                                                           | P257.0  | 1,85        | 2,07        |
| Taux de réclamations [nb/1000ab]                                                                                                                      | P258.1  | 2,21        | 7           |

## 8. ANNEXES

---

- Rapport annuel du délégataire
- Note AESN édition 2024 (chiffre 2023)
- Travaux mandatés en 2023 pour l'assainissement
- Plaque de communication SyAGE 2024

# Service de l'assainissement

## Rapport annuel du délégataire 2023

(Conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

### SYAGE : DSP Assainissement collectif EU



# Sommaire

|          |                                                                  |            |
|----------|------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1</b> | <b>  Synthèse de l'année</b>                                     | <b>5</b>   |
| 1.1      | Le contexte de l'année                                           | 7          |
| 1.2      | Les évolutions à venir                                           | 8          |
| 1.3      | L'essentiel du contrat cette année                               | 10         |
| 1.3.1    | Les faits marquants du contrat                                   | 10         |
| 1.3.1.1  | CRUE                                                             | 10         |
| 1.3.1.2  | FAITS LIES AUX RESEAUX                                           | 12         |
| 1.3.1.3  | FAITS LIES AU EQUIPEMENTS ELECTROMECHANQUES                      | 18         |
| 1.3.2    | Les faits marquants 2023 de l'Agence Régionale                   | 20         |
| 1.4      | Les chiffres clés                                                | 22         |
| 1.5      | Les indicateurs de performance                                   | 23         |
| 1.5.1    | Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 (Attente données tiers)  | 24         |
| 1.5.2    | Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL | 25         |
| 1.5.3    | Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E             | 25         |
| 1.6      | Les évolutions réglementaires                                    | 26         |
| <b>2</b> | <b>  Présentation du service</b>                                 | <b>27</b>  |
| 2.1      | Le contrat                                                       | 29         |
| 2.2      | Notre organisation dédiée à votre contrat                        | 30         |
| 2.2.1    | La gestion de crise                                              | 30         |
| 2.3      | L'inventaire du patrimoine                                       | 31         |
| 2.3.1    | Les biens de retour                                              | 31         |
| <b>3</b> | <b>  Qualité du service</b>                                      | <b>35</b>  |
| 3.1      | Le bilan d'exploitation du système de collecte                   | 37         |
| 3.1.1    | La pluviométrie                                                  | 37         |
| 3.1.2    | L'exploitation des réseaux de collecte                           | 39         |
| 3.1.3    | L'exploitation des postes de relèvement                          | 41         |
| 3.1.4    | La conformité du système de collecte                             | 50         |
| 3.2      | Le bilan de la relation client                                   | 51         |
| 3.2.1    | Les statistiques clients                                         | 51         |
| 3.2.2    | Les volumes assujettis à l'assainissement                        | 52         |
| 3.2.3    | La typologie des contacts clients                                | 53         |
| 3.2.4    | Les principaux motifs de dossiers clients                        | 53         |
| 3.2.5    | La relation clients                                              | 53         |
| 3.2.6    | L'encaissement et le recouvrement                                | 54         |
| 3.2.7    | Le fonds de solidarité                                           | 54         |
| 3.2.8    | Les dégrèvements pour fuite                                      | 54         |
| 3.2.9    | Le prix du service de l'assainissement                           | 55         |
| <b>4</b> | <b>  Votre délégataire</b>                                       | <b>89</b>  |
| 4.1      | Notre organisation                                               | 91         |
| 4.1.1    | La Région                                                        | 91         |
| 4.1.2    | SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients              | 92         |
| 4.2      | Notre système de management                                      | 93         |
| 4.3      | Nos actions de communication                                     | 97         |
| 4.3.1    | Nos réponses concrètes au plan d'eau du gouvernement             | 97         |
| <b>5</b> | <b>  Annexes</b>                                                 | <b>101</b> |
| 5.1      | L'inventaire des installations de relevage                       | 103        |

|     |                                                                       |     |
|-----|-----------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.2 | Annexe 2 : Le nombre d'abonnés Eau.....                               | 107 |
| 5.3 | Les définitions et éléments de calcul des taux présents dans le RAD . | 108 |



# Synthèse de l'année

## 1.1 Le contexte de l'année

### **Les appels à la sobriété nécessitent de repenser le modèle économique des services de l'eau et l'assainissement :**

A la suite de deux hivers secs en 2022 et 2023, une situation exceptionnelle de sécheresse est apparue dans la plupart des régions de France dès le printemps 2023.

Les appels nationaux à la sobriété de la consommation en eau et les arrêtés préfectoraux généralisés de restriction de la consommation d'eau ont conduit à une baisse des volumes historiques de l'ordre de 10% sur la période estivale et à des changements comportementaux.

Si ces impacts sont bénéfiques pour le niveau de la ressource en eau, ils remettent en cause le modèle économique de l'eau qui repose sur les volumes.

Afin de sécuriser le financement des infrastructures et la performance de services dont les coûts sont majoritairement fixes, il apparaît nécessaire d'anticiper les futures crises et de repenser le modèle économique de ces services.

### **Inflation : une poursuite de la crise en 2023 qui fragilise l'économie des contrats**

La crise inflationniste initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

Dans les métiers de l'eau et l'assainissement, cette crise a impacté en particulier les dépenses d'énergie et de réactifs.

La poursuite de cette inflation met en avant l'importance de formules d'évolution des prix reflétant la réalité de l'inflation subie.

Le cas échéant, afin de maintenir l'équilibre économique du service, garant de sa pérennité, des adaptations en fréquence ou en contenu peuvent s'avérer nécessaires.

## 1.2 Les évolutions à venir

De nombreuses modifications à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

### Réforme des redevances des Agences de l'Eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XIIème programme 2025-2030.

Ces modifications impacteront le coût des services d'eau et d'assainissement avec notamment des redevances modulées en fonction de critères de performance et un transfert de redevable qui impacte les modalités de calcul et de reversement. Les dispositions précises d'application seront connues au cours de l'année 2024 pour une entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs, ces technologies étant les seules jusqu'à ce jour à assurer la couverture nécessaire, en particulier pour les capteurs sur le patrimoine enterré et pour les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes
- de l'existence du renouvellement de ces équipements au sein des plans de renouvellement actuels.

Le cas échéant, et après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cet événement extérieur.

### Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI

prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.

Face à ce changement de réglementation, l'approche de SUEZ Eau France est de proposer un 1er niveau de cybersécurité afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés et de préparer la mise en conformité vers la réglementation s'il y a lieu.

### **Disparition de l'ARENH fin 2025**

Fin décembre 2025, le tarif d'**Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique** (ARENH) disparaîtra. Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché évoluant entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.

L'évolution des coûts de l'électricité dépendra de la possible substitution par de nouveaux mécanismes. Il conviendra de réexaminer les conditions économiques des contrats d'eau et d'assainissement, conséquences de ce changement législatif.

## 1.3 L'essentiel du contrat cette année

### 1.3.1 Les faits marquants du contrat

#### 1.3.1.1 CRUE

Au cours de ce premier semestre 2023, la pluviométrie a été globalement faible et de ce fait, les niveaux des cours d'eau traversant le système d'assainissement du SyAGE sont restés modérés, n'impactant pas son fonctionnement.

Ces phénomènes de crues restant toutefois un point de vigilance, sont rappelés ci-dessous les retours d'expériences des 2 précédentes années.



Exemple de bulletin de situation de crue du 11 janvier 2022

**1c. Prévisions**

Aucunes précipitations annoncées dans les prochains jours mais vigilance lors de la décrue.

**2. Fonctionnement des ouvrages d'assainissement**

**2a. Observations générales**

- Maintien des PAC de l'YERRES et de SEINE en configuration crue.
- Fermeture de la vane de crue du PAC Base de Louviers (Brunoy).
- Fermeture de la vane de crue du PAC Senlis (Orsain).
- Fermeture de la vane de crue du PAC Seine Darse (Vignaux) => vu avec service exploitation SyAGE.
- Surveillance maintenue notamment de l'YERRES au niveau de la Passerelle des Volontaires à Brunoy/Epiney sous Sévran (Photo ci-dessous du mardi 11/01/2022 début de journée).
- Service d'astreinte informé de la situation.

Lors de la crue de 2021, nous avons porté à la connaissance du SyAGE des points de fragilité sur le réseau de collecte des eaux. Ces éléments ont été portés à la connaissance du SyAGE le 23 mars 2021.

Les éléments remarquables étaient les suivants :

Un niveau de criticité est mentionné et se traduit de la façon suivante :

Criticité 1 : action à engager immédiatement,

Criticité 2 : action à engager dans l'année et avant la prochaine crue.

| Ouvrage                                    | Problème constaté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Solution proposée                                                                                                                                                                                       | Criticité |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PREU BAC DE RIS – DSP EU                   | Des infiltrations ont été observées dans la cale sèche du poste abritant les pompes. Ce ou ces points d'infiltrations n'ont pas pu être localisés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Nous recommandons au SyAGE de localiser les points d'infiltration et prévoir un diagnostic structurel du génie-civil de l'ouvrage.                                                                      | 1         |
| PREU P4 – DSP EU                           | Absence de vanne d'isolement du poste en aval de la pompe secours du poste P4. Ce défaut structurel d'équipement nous impose de placer un obturateur qui est d'une part difficile à mettre en place et d'autre part présente un risque pour nos opérateurs pour stopper les écoulements en amont du poste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Nous recommandons au SyAGE de prévoir la mise en place d'une vanne d'isolement du poste entre la pompe secours du site et le dégrilleur.                                                                | 1         |
| PREU Pont de l'Yerres (PY) – DSP EU        | Lors de la décrue de l'Yerres, les pompes sont fortement impactées par des arrivées de fillasses et des déchets qui obturent les pompes. Dans cette phase de décrue, les pompes sont alors fortement sollicitées et se trouvent arrêtées pour permettre les interventions de débouchages opérées par nos agents. Le pompage est interrompu lors que le poste doit être sollicité à sa pleine capacité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Nous recommandons au SyAGE d'étudier la mise en place de pompes dotées d'une technologie de roue qui puissent absorber ces déchets et permettre une amélioration de la fiabilité du système de pompage. | 1         |
| Passerelle des volontaires Brunoy – DSP EU | <p>Une canalisation véhiculant des eaux usées en DN 200 passe en encorbellement sur la passerelle « des volontaires » qui relie les deux berges de l'Yerres. Lors des crues de 2016 et 2018, la canalisation aérienne a cédée à cause de la montée de l'eau et à la présence des déchets végétaux charriés (troncs d'arbre, branchages...) par le cours d'eau. Cette conduite n'est pas suffisamment sécurisée pour assurer convenablement l'évacuation des effluents en cas de crue.</p> <p>En 2018, le service exploitation avait dû mettre un poste de pompage mobile pour évacuer les effluents.</p> <p>Durant cet épisode de crue il a été nécessaire de faire intervenir nos équipes régulièrement pour surveiller et nettoyer les déchets sur ce point.</p> | Nous recommandons au SyAGE d'engager une étude visant à sécuriser cette conduite de transport d'effluents pour la mettre hors d'eau en toute situation.                                                 | 1         |
| Siphon Senlis Montgeron – DSP EU           | Lors de la vérification du réseau de transport DN 1400 rue du Moulin de Senlis à Montgeron, nous avons constaté des infiltrations de l'Yerres en aval du siphon Senlis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Nous vous invitons à lancer une étude sur le bassin versant des apports d'eau claire parasite.                                                                                                          | 2         |

| Ouvrage                                                            | Problème constaté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Solution proposée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Criticité |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Quai de l'Yerres<br>Villeneuve Saint<br>Georges – DSP<br>EU        | Durant cette période de crue il a été mis en évidence que plusieurs tampons n'étaient pas verrouillables sur le réseau de transport situé quai de l'Yerres. Ce verrouillage est nécessaire car le réseau peut monter en charge entre le poste de pompage P4 et le réseau de transport en DN 1200.                                                                                                                                                                                           | Nous préconisons au SYAGE de procéder à l'identification des tampons non verrouillés et de les remplacer par des tampons verrouillables. Sur le contrat EU ces tampons pourraient être remplacés dans le cadre du contrat Article 25 « travaux de renouvellement ».                                                                                                 | 1         |
| Secteur Blandin<br>Villeneuve Saint<br>Georges – DSP<br>EU / PS EP | Le secteur Blandin à Villeneuve-Saint-Georges, et notamment la rue des pêcheurs, est une zone inondée dès les premières montées en crue de la Seine et de l'Yerres. Suite à des suspicions de tampons ouverts pendant l'inondation, nous avons réalisé un passage dans le secteur après la décrue pour vérifier l'état général des tampons. Nous avons constaté qu'une majorité des tampons normalement verrouillés n'étaient plus verrouillable : vis manquantes et/ou pas de vis abimées. | Nous préconisons qu'une campagne de réfection des tampons soient réalisée sur l'ensemble des réseaux EU et EP dans ce secteur. Sur le contrat EU ces tampons pourraient être remplacés dans le cadre du contrat Article 25 « travaux de renouvellement ». Il convient ici de préciser que le SyAGE a engagé une étude de requalification du réseau dans ce secteur. | 1         |

### 1.3.1.2 FAITS LIES AUX RESEAUX

5 événements majeurs survenus sur le réseau d'eaux usées ont marqué l'année 2023 :

- Obstruction du réseau de la rue de Lésigny à Santeny signalée le 12 mai sur le réseau eaux usées Ø200 à Santeny (dans l'enceinte du terrain boisé attenant au domaine du château), qui a provoqué un **déversement d'eaux usées au milieu naturel** (Ru de Château de Choigny - affluent du Réveillon).

Ce dysfonctionnement survenu un vendredi soir dans un terrain inaccessible aux véhicules de curage, la désobstruction n'a dans un premier temps pas pu être réalisée malgré tous les moyens mis en œuvre au cours week-end.

Pour pallier à cette situation, la décision a été prise de réquisitionner le nécessaire pour mettre en place une solution de dérivation de soulager le réseau pour le reste du week-end. La mise en place de cette motopompe de 200 m³/h sur remorque a nécessité également la réquisition d'un véhicule 4 x 4 pour l'acheminement du matériel jusqu'au regard R436.



*Moyens mis en œuvre dans le cadre de l'obstruction du réseau de transport DN 200 à Santeny*

Après de nouvelles tentatives de désobstruction avec des moyens spécifiques (plus grande longueur de tuyau de curage, utilisation d'un quad en relais), la désobstruction a finalement pu être réalisée le lundi 15 mai en passant les tuyaux à travers le jardin d'un particulier et traverser le ruisseau.

Le réseau ayant tendance à se remettre en charge, un curage complémentaire a été réalisé le mercredi 17 mai.

A la suite à cet événement, un programme d'inspection des réseaux Eaux Usées et d'Eaux Pluviales a été réalisé dans la zone située entre la rue François Couperin et la rue Arthur Honneger.

Cette intervention réalisée le 9 novembre 2023 avait pour objectif de vérifier l'état d'environ 300 mètres de canalisation d'eaux usées de diamètre Ø200 mm cheminant en servitude à travers des jardins privés et une partie de forêt.

En l'absence d'accès véhicule pour le curage des réseaux et l'inspections télévisées par des moyens conventionnels, il a fallu réfléchir à trouver une alternative pour palier à ces contraintes techniques.

La solution retenue pour procéder à ces inspections a été de réaliser le un curage préalable de la canalisation à l'aide d'un tuyau de curage de grande longueur et de plus grosse section monté sur touret.

L'inspection de la canalisation a quant à elle été programmée à l'aide d'une régie caméra classique pour l'amont ainsi que d'une régie motorisée autonome pouvant être acheminée à pied dans le terrain boisé.

### *Secteur à inspecter*

Malgré l'ensemble des moyens déployés, le curage de la partie aval n'a pu être réalisé à partir de la rue François Couperin et malgré les reprises d'inspection effectuées par l'aval, l'intégralité du réseau n'a pu être inspecté.

Il y a toutefois pu être observé des intrusions de racines dans des proportions importantes, légèrement en aval de la zone où le débordement s'était produit en mai 2023.



*Moyens spécifiques d'inspection et de curage mis en oeuvre*

- Obstruction à proximité du siphon des Tamaris à Quincy-sous-Sénart sur le réseau eaux usées Ø200 **occasionnant un débordement d'eaux usées dans le terrain boisé** situé en amont du siphon.

Signalée par la sonde MREU47, cette mise en charge du réseau a pu être constatée le 19 juin en fin de journée en amont du siphon, dans une parcelle boisée et escarpée, située loin d'accès carrossables pour les véhicules d'intervention.

En l'absence d'accès à ce réseau depuis de nombreuses années, cette intervention a été planifiée par temps sec le 21 juin à partir de la rive gauche, du côté centre équestre (conditions météorologiques défavorable le 20 juin du fait de la pluviométrie).

Du fait des importantes difficultés d'accès, cette intervention a nécessité un nombre de personnes significatif et des moyens matériels sans aucune mesure avec la taille de l'ouvrage concerné :

- 2 camions hydrocureurs 26 tonnes,
- Un véhicule 4 x 4
- Un bateau pour accéder à l'autre rive et transporter le tuyau de curage,
- Un quad en relais
- Le déplacement du bétail pour sécuriser l'intervention des opérateurs

La sonde MREU47 qui ne communiquait plus depuis la fin de l'épisode de débordement a depuis repris un fonctionnement normal.



**Moyens mis en œuvre pour la désobstruction du réseau Ø200 à Quincy-sous-Sénart**

- La suite des opérations de la double obstruction sur le réseau de transport DN 700 à Brunoy (dans l'enceinte du Stade Parfait Lebourg boulevard Charles de Gaulle), qui avait provoqué un **déversement d'eaux usées au milieu naturel le 28 décembre 2021** (Yerres).

Après environ trois semaines d'intervention, à cause de la complexité du site (accès, configuration du réseau, servitude), pour rétablir un écoulement partiel. Il avait été retiré du réseau deux bennes d'un volume de 8T de lingettes.



**Obstruction par des lingettes du réseau de transport DN 700 à Brunoy**

Depuis ces opérations de curage le réseau s'est de nouveau totalement colmaté mais les investigations se sont poursuivies par la réalisation d'une inspection télévisée à partir du regard aval situé au niveau du terrain de boules.

Après vidange du tronçon de collecteur, l'inspection a permis de mettre en évidence :

- L'existence d'un regard borgne ou enterré à 46,4 ml en amont du terrain de boules
- La présence de dépôt dur empêchant la progression de la caméra à 49,6 ml en amont du terrain de boules



Regard intermédiaire enterré



Présence de dépôt dur

### *Inspection télévisée du réseau de transport DN 700 à Brunoy*

Depuis cette date, les effluents de la branche nord du réseau intercommunal sont déviés vers le collecteur intercommunal Ø1000 du boulevard Charles de Gaulle.

Afin de profiter de conditions d'accès plus favorables, de nouvelles investigations ont été réalisées sur la période estivale 2023 afin de préciser en surface le tracé de la canalisation Ø700 et la position du regard borgne identifié en amont du terrain de boules.

### **Intervention du 4 juillet 2023**

Malgré la mise en œuvre d'un véhicule hydrocureur puissant, la tentative de désobstruction n'a sans surprise pas permis de rétablir l'écoulement, mais le repérage de la conduite a pu être réalisé en surface avec une sonde émettrice



### **Intervention du 16 au 18 août 2023**

Les objectifs de cette intervention initialement planifiée du 16 au 17 août avait pour objectif d'essayer de fraiser les dépôts identifiés lors du passage caméra de septembre 2022 et rétablir l'écoulement.

A ces fins, les moyens mis en œuvre dans un premier temps furent :

- Un camion hydrocureur pour le curage et pompage du réseau
- Une motopompe pour le pompage et le renvoi des effluents vers le collecteur T120/100 situé en parallèle.

- Un obturateur gonflable pour isoler la zone de de travail
- Un robot de fraisage

Afin d'agrandir l'orifice, deux journées d'une équipe de maçons ont été nécessaires pour agrandir l'orifice à la taille nécessaire mais il n'a pas permis de mettre en œuvre le robot de fraisage faute de temps.



Il a été constaté à l'occasion de ces travaux que la partie aval du réseau présentait une importante contrepente (environ 30 centimètres), un point haut existant juste en amont du centre commercial. Ce phénomène a également contribué aux difficultés de vidange du collecteur et à l'amplification du phénomène de fermentation et de dégagement d'H<sub>2</sub>S.

### **Intervention du 13 au 15 septembre 2023**

Pour réaliser cette intervention, les moyens mis en œuvre dans un premier temps furent :

- Un camion hydrocureur pour le curage et pompage du réseau
- Un obturateur gonflable pour isoler la zone de de travail
- Un robot de fraisage

Le 14 septembre le robot a pu être mis en œuvre dans le réseau mais son action s'est vite révélée impossible du fait de l'existence d'une forte contrepente au niveau du regard enterré (> 30 centimètres).

En effet, les projections générées par le travail de l'outil de fraisage rend complètement impossible le travail sans contrôle vidéo du fait des projections d'eau.



Du fait du niveau d'eau important ne permettant pas de parvenir jusqu'au droit du point d'obstruction, il reste difficile de statuer entre des dépôts de laitances obstruant totalement le réseau ou un effondrement de celui-ci.

L'ensemble des interventions réalisées depuis l'origine du désordre sont détaillées dans l'annexe 2.11. Note de synthèse stade Parfait Lebourg.

- Vigneux-sur-Seine, Obstruction du réseau au 12 rue Diderot (du 31/07/23 au 09/08/23)

Le 31 juillet 2023, SUEZ reçoit une demande de Monsieur Goncalves, résident au 12 rue Diderot à Vigneux, nous signalant que le réseau devant chez lui (transport DN 500) est obstrué et refoule en cas de pluies. Un agent d'astreinte se déplace 31/07/23. Le réseau est en charge devant la maison et un appel pour une réaliser une désobstruction. Cette intervention est peu concluante, des remous mais pas de baisse du niveau. Une butée est ressentie dans la canalisation.

Le lendemain (01/08/23), SUEZ procède à la mise en place d'une déviation des effluents par motopompe et à la fermeture d'urgence de la rue, avec accord de la commune.

Un passage caméra est réalisé par l'aval et l'amont, une fois le réseau ballonné et soulagé par



la dérivation des effluents. Constat d'un objet au radier ressemblant à une gaine de chemisage, suspicion d'un morceau de chemisage décollé et tombé. Marquage au sol du point de butée. Lancement d'un ATU.

Le 02/08, le chantier démarre, terrassement au droit du point de butée. Ouverture d'une fenêtre dans la canalisation pour contact visuel de l'intérieur de la canalisation.



Découverte de l'affaissement du chemisage et retrait partiel. Le retrait permet de constater qu'une partie latérale

de la chemise s'est également positionnée en travers de l'écoulement, arrachage de la partie gênante pour rétablissement de l'écoulement. Nouveau passage de caméra après curage et retrait important de lingettes. Le passage n'est plus gêné mais des traces d'infiltration importantes sont relevées sur le tronçon. L'information est remontée pour signifier que des travaux de réhabilitation du tronçon seront à prévoir, avant la pose d'une réparation ponctuelle et remblai. Le 04/08/23, SUEZ procède au



retrait de l'obturateur et de la moto-pompe. L'écoulement n'est pas gêné et le niveau d'eau dans le réseau amorce sa descente.



Un passage de contrôle du 09/08/23 a permis de confirmer un écoulement normal, sans frein hydraulique.

- Obstruction de réseau - Quincy-sous-Sénart 11, rue de la Fontaine Corneille (décembre 2023)

Le riverain a contacté le SyAGE et Suez car se plaignait d'obstructions récurrentes depuis peu. Une ITV du branchement a été programmée. Cette ITV réalisée sur le branchement du 11 a révélé un défaut de structure, nécessitant une réparation ponctuelle, avant d'être stoppée plus loin- (reprise par en sens inverse impossible, raccord en section courante). La programmation du chantier a été réalisé avec le sous-traitant chantier, via un métrage par sonde pour placer précisément le point de terrassement. Néanmoins, le marquage semble indiquer une direction autre que celle estimée dans le rapport d'inspection (le branchement se dirigerait vers le N°9 et non vers le collecteur situé sous la chaussée. Des interférences lors du marquage ne sont pas exclues.

Or le jour du démarrage du chantier, le terrassement à la main n'a révélé aucune canalisation endommagée (les interférences lors du marquage sont prises en justification). Une nouvelle date est planifiée pour élargir la zone de terrassement, avec une aspiratrice, la zone proche du point marqué étant traversée par de nombreux



concessionnaires. Cependant, lors du deuxième jour d'intervention, rien n'est retrouvé dans l'excavation de l'aspiratrice. Des sondages sont alors réalisés en suivant le départ du branchement à la boîte du 11. Il s'avère que le branchement était bel et bien là où identifié par le marquage, sous une autre canalisation non répertoriée. La casse est repérée mais nécessite plus que la reprise du

défaut.

En effet, un Y (récupérant les branchements du 9 et du 11) se situe juste en aval de la casse. C'est ce dernier qui est cause de l'abandon d'inspection ITV mentionné dans le rapport. Qui plus est, le branchement n'est pas en bon état entre les deux points.

La décision est prise de reprendre le branchement jusqu'au raccord et de créer un regard en lieu et place du Y pour reprendre les écoulements des deux pavillons.

### 1.3.1.3 FAITS LIES AU EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

Courant juin 2023, des travaux d'amélioration ont été menés sur le poste Pont de l'Yerres à VILLENEUVE SAINT GEORGES. Afin d'optimiser le pouvoir de pompage et réduire des phénomènes récurrents de bouchage de pompe, SUEZ Eau France a procédé au renouvellement de la pompe N° 6 par une pompe de technologie différente à l'ancienne. Des travaux de chaudronnerie ont été nécessaires à l'intégration de cette nouvelle pompe de marque Hidrostat.

Depuis sa mise en service, cette nouvelle pompe n'a subi aucun phénomène de bouchage. Les travaux d'investissement répondent pleinement à l'ambition d'amélioration du système d'assainissement du Syage.



*Travaux réalisés au niveau du PR Pont de l'Yerres*

### 1.3.2 Les faits marquants 2023 de l'Agence Régionale

**Engagés & unis dans nos missions pour sensibiliser et transmettre la passion de nos métiers**



**Festival « Au fil de l'eau » : 140 personnes dont 64 enfants ont bénéficié des animations de SUEZ sur le cycle de l'eau et les écogestes.**



**En faveur de l'accès Forum de l'emploi**



**Les équipes engagées pour l'animation d'une journée « Ecol'Eau » Sensibilisation à l'environnement des publics en situation de Handicap**



**7 septembre : Atelier canoë pour la journée « Ecol'Eau »**



**Atelier : « Art et nature » journée « Ecol'Eau »**



**Participantes à évènement Ecol'Eau**

**Nos collaborateurs, dévoués et réactifs, garantissent une continuité de service sans faille en toute circonstance.**



## 1.4 Les chiffres clés



**62 156** clients assainissement collectif

**727,9 km** de réseau eaux usées



**1,73272 € TTC/m<sup>3</sup>** : Villeneuve-le-Roi

**3,31892 € TTC/m<sup>3</sup>** Marolles en Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges

**2,7366 € TTC/m<sup>3</sup>** : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres

**11 371 255 m<sup>3</sup>** d'eau assujettis



## 1.5 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.5.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 (Attente données tiers)

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

| Indicateurs du décret du 2 mai 2007     |                                                                                                                                             |         |         |                   |                    |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------------|--------------------|
| Thème                                   | Indicateur                                                                                                                                  | 2022    | 2023    | Unité             | Degré de fiabilité |
| Caractéristique technique               | D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)                    | 279 394 | 274 760 | Nombre            | A                  |
| Caractéristique technique               | VP.056 - Nombre d'abonnés                                                                                                                   | 61 776  | 62 156  | Nombre            | A                  |
| Caractéristique technique               | D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)            | 27      | 27      | Nombre            | A                  |
| Caractéristique technique               | VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)                                                               | 724,08  | 727,9   | km                | A                  |
| Caractéristique technique               | D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif                                 | SYAGE   |         | Nombre            | A                  |
| Tarification                            | D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³                                                                                              | 1,7225  | 1,73272 | € TTC/m³          | A                  |
|                                         | Marolles en Brie, Mandres-les-Roses, Périgny sur Yerres, Santeny, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton                          | 3,2481  | 3,31892 |                   |                    |
|                                         | Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Senart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres | 2,7366  | 2,7366  |                   |                    |
| Indicateur de performance               | P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)                                                                    | 97,65   | 97,81   | %                 | A                  |
| Indicateur de performance               | P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées                                          | 38      | 91      | Valeur de 0 à 120 | A                  |
| Actions de solidarité et de coopération | P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité                                                          | 0       | 0       | €/m³              | A                  |
| Actions de solidarité et de coopération | Nombre de demandes d'abandons de créances reçues                                                                                            | 74      | 66      | Nombre            | A                  |

### 1.5.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

| Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL |                                                                                                             |        |        |                                   |                    |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-----------------------------------|--------------------|
| Thème                                                           | Indicateur                                                                                                  | 2022   | 2023   | Unité                             | Degré de fiabilité |
| Indicateur de performance                                       | P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers                                      | 0      | 0      | Nombre / 1000 habitants desservis | A                  |
| Indicateur de performance                                       | P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage          | 0,0087 | 0,0181 | Nombre / 100 km                   | A                  |
| Indicateur de performance                                       | P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) | 120    | 120    | Valeur de 0 à 120                 | A                  |
| Indicateur de performance                                       | P258.1 - Taux de réclamations                                                                               | 0      | 0,1931 | Nombre / 1000 abonnés             | A                  |
| Indicateur de performance                                       | Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues                                   | Oui    | Oui    | Oui / Non                         | A                  |
| Indicateur de performance                                       | P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente                                        | 1,85   | 2,08   | %                                 | A                  |

### 1.5.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

| Indicateurs de la FP2E   |                                                                    |                               |           |                    |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------|--------------------|
| Thème                    | Indicateur                                                         | 2023                          | Unité     | Degré de fiabilité |
| Dépollution              | Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral) | Etabli par la Police de l'eau | Oui / Non | A                  |
| Satisfaction des usagers | Existence d'une mesure de satisfaction clientèle                   | Oui                           | Oui / Non | A                  |
| Accès à l'eau            | Existence d'une CCSPL                                              | Oui                           | Oui / Non | A                  |
| Indicateur FP2E          | Existence d'une commission départementale Solidarité Eau           | Oui                           | Oui / Non | A                  |
| Certification            | Obtention de la certification ISO 9001 version 2015                | Oui                           | Oui / Non | A                  |
| Certification            | Obtention de la certification ISO 14001 version 2015               | Non                           | Oui / Non | A                  |
| Indicateur FP2E          | Liaison du service à un laboratoire accrédité                      | Oui                           | Oui / Non | A                  |
| Certification            | Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018               | Oui                           | Oui / Non | A                  |

## 1.6 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

**LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale**

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Dérogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification -

**Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)**

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

**Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision**

**Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.**

**Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

**Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

**Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues**  
Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

**Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique**

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

**Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics**

Annexe 15 du code de la commande publique

### ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.**



# Présentation du service



## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

| Le contrat et ses avenants |                       |                 |            |
|----------------------------|-----------------------|-----------------|------------|
| Désignation                | Date de prise d'effet | Date d'échéance | Objet      |
| Contrat                    | 01/01/2018            | 31/12/2027      | Concession |

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### 2.2.1 La gestion de crise

La gestion de crise et continuité d'activité afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise et de continuité d'activité s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques (ex : fiches réflexes, fiches pratiques, plan de continuité cyber...),
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En Décembre 2022, SUEZ a participé à l'exercice de crise cyber « REMPAR22 » qui a été organisé par l'ANSSI, le Campus Cyber et le Club de Continuité d'Activité, avec également la présence de plus d'une centaine d'organisations publiques et privées.

Le scénario simulait une cyberattaque via des fournisseurs avec des pannes des services bureautiques, l'activation de rançongiciel...

Plusieurs objectifs avaient été préalablement définis comme :

- tester les dispositifs de gestion de crise et s'assurer de la prise en compte des spécificités des cyber-attaques ;
- sensibiliser aux enjeux de continuité d'activité face au risque de blackout numérique ;
- être capable de communiquer en interne et en externe selon des modalités adaptées ;
- tester les liens avec les institutions publiques.

Les participants ont fait preuve d'une bonne réactivité grâce à des réflexes acquis précédemment et nous avons également renforcé nos liens avec toutes les parties prenantes publiques et privées nécessaire face à ce type de situation.

## 2.3 L'inventaire du patrimoine

### 2.3.1 Les biens de retour

#### • LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

| Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)         |                |                |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Désignation                                                   | 2022           | 2023           | N/N-1 (%)   |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml) | 715 509        | 719 358        | 0,5%        |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)   | 8 576          | 8 577          | 0,0%        |
| <b>Linéaire total (ml)</b>                                    | <b>724 085</b> | <b>727 935</b> | <b>0,5%</b> |

Les évolutions pour l'année 2023 représentent une variation de **+0.53% du linéaire total soit 3 850 ml** (vs +0.13% en 2023). Ci-dessous le détail :

A noter parmi les principales modifications :

- **Crosne** : +0.27% du linéaire total de la commune soit 56 ml → régularisation de plan (rue des Gironvilles).
- **Vigneux-sur-Seine** : +6.28% du linéaire total de la commune soit 3 924 ml → Intégration (rétrocession du lotissement du Clos des Régalles).
- **Villeneuve-le-Roi** : +0.19% du linéaire total de la commune soit 84 ml → correction d'affectation de contrat

Un certain nombre de plans de récolement transmis au cours de l'année 2023 par la Collectivité restait en attente de traitement pour intégration dans le nouveau SIG.

#### • LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

| Inventaire des principaux accessoires du réseau |        |        |           |
|-------------------------------------------------|--------|--------|-----------|
| Désignation                                     | 2022   | 2023   | N/N-1 (%) |
| Regards réseau                                  | 22 071 | 22 220 | 0,7%      |
| Vannes                                          | 105    | 105    | 0,0%      |

Deux vannes sont par ailleurs affectées au patrimoine électromécanique.

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

| Inventaire des installations de relevage |                                                                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune                                  | Site                                                                                   |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                     | 2                                                                                      |
| BRUNOY                                   | 2                                                                                      |
| CROSNE                                   | 2                                                                                      |
| DRAVEIL                                  | 8                                                                                      |
| EPINAY-SOUS-SENART                       | 0                                                                                      |
| MANDRES-LES-ROSES                        | 3                                                                                      |
| MAROLLES-EN-BRIE                         | 0                                                                                      |
| MONTGERON                                | 1                                                                                      |
| PÉRIGNY-SUR-YERRES                       | 3                                                                                      |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                       | 3                                                                                      |
| SANTENY                                  | 3 (dont PREU Garenne/Chasse Lièvre)                                                    |
| VALENTON                                 | 4                                                                                      |
| VARENNES-JARCY                           | 1                                                                                      |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | 9                                                                                      |
| VILLECRESNES                             | 3                                                                                      |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | 9 (dont PREU DIP Paul Vaillant Couturier exploité mais non réceptionné définitivement) |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | 62                                                                                     |
| YERRES                                   | 9                                                                                      |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>124</b>                                                                             |

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Partie                                                                                   | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2023      |
| Partie A : Plan des réseaux                                                              | VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10        |
| Partie A : Plan des réseaux                                                              | VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 5         |
| Sous-total - Partie A                                                                    | Plan des réseaux (15 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 15        |
| Partie B : Inventaire des réseaux                                                        | VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254) | 10        |
| Partie B : Inventaire des réseaux                                                        | VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2         |
| Partie B : Inventaire des réseaux                                                        | VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 14        |
| Sous-total - Partie B                                                                    | Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 26        |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0         |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10        |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10        |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10        |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10        |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0         |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux                     | VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 10        |
| Sous-total - Partie C                                                                    | Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 50        |
| <b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>                                                        | <b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>91</b> |

Indicateur ICGP - P202.2B = 15 + 26 + 50 = 91

Grâce à la mise en place d'un groupe de travail SUEZ, des actions ciblées avaient été mises en œuvre en 2022 afin de préciser les dates de pose des réseaux du territoire. Ce plan d'action qui a été poursuivi en 2023, permettant de faire évoluer très significativement les indications d'âge de réseaux (+30 %).

A ce jour, le déficit de données restant concernant les âges de pose porte principalement sur les ouvrages intercommunaux.

A noter également, qu'une réunion d'échange sur le sujet de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées doit avoir lieu entre les équipes du SyAGE et de SUEZ Eau France pour d'une part partager ces résultats et d'autres part porter un plan d'action nous permettant de tendre vers la valeur maximale fixée à 120 par le législateur.





## Qualité du service

## 3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

### 3.1.1 La pluviométrie

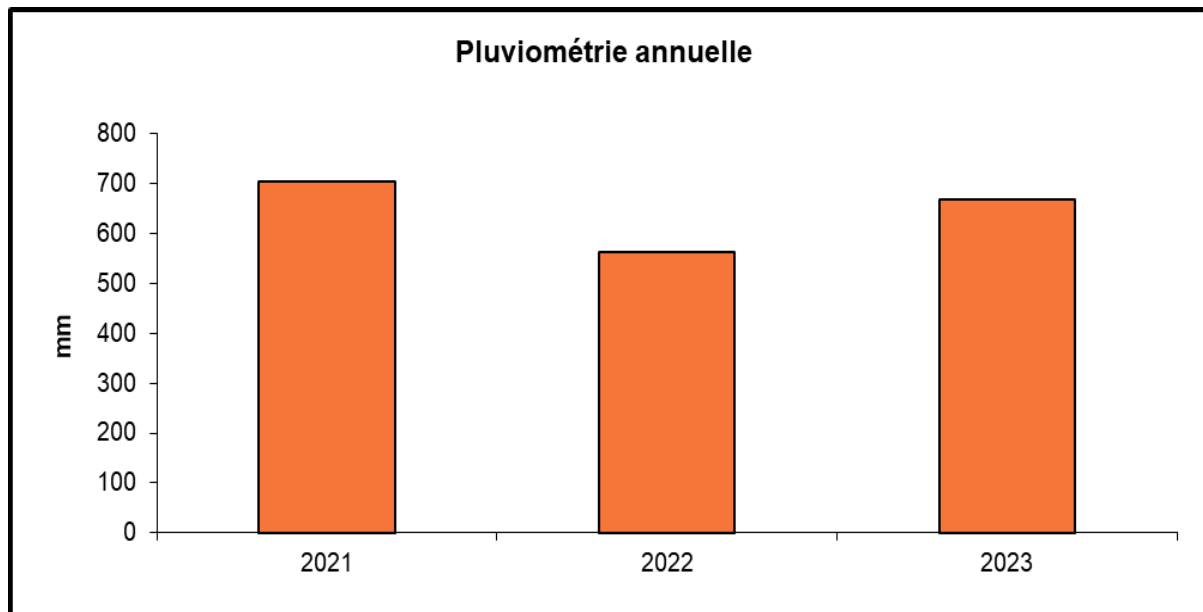
Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

La pluviométrie totale de l'année 2023 (668mm) est plus élevée que celle de 2022 (+ 19%) et que celle observée en moyenne sur la région à travers le pluviomètre d'Orly, de 6.6% (626 mm pour la référence 1994-2023).

| Pluviométrie annuelle |      |      |      |
|-----------------------|------|------|------|
|                       | 2021 | 2022 | 2023 |
| Pluviométrie (mm)     | 705  | 563  | 668  |

Source Météo France : Pluviomètre d'Orly



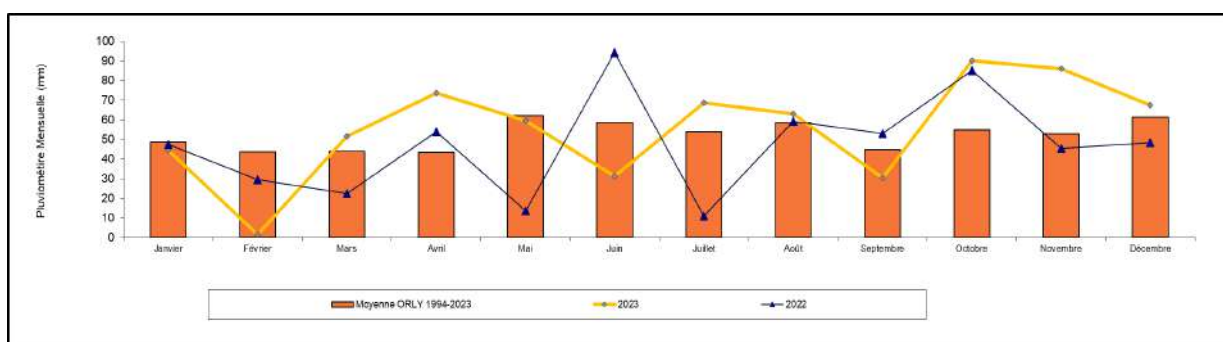
Source Météo France : Pluviomètre d'Orly

- **LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**

La pluviométrie pour l'année 2023 présente quelques variations par rapport aux moyennes observées à Orly. Un stress hydrique important a été observé en début d'année, notamment en février avec un cumul pluviométrique quasiment nul. Mais la deuxième moitié de l'année a présenté des cumuls largement supérieurs aux moyennes habituelles, notamment en juillet, octobre et novembre.

| Pluviométrie mensuelle |           |          |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |            |
|------------------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
|                        | Janv      | Fev      | Mars      | Avril     | Mai       | Juin      | Juil      | Aout      | Sept      | Oct       | Nov       | Dec       | Total      |
| 2021 (mm)              | 82        | 47       | 26        | 29        | 77        | 102       | 87        | 18        | 67        | 61        | 22        | 87        | <b>705</b> |
| 2022 (mm)              | 47        | 30       | 23        | 54        | 14        | 94        | 11        | 59        | 53        | 85        | 46        | 48        | <b>563</b> |
| <b>2023 (mm)</b>       | <b>45</b> | <b>2</b> | <b>52</b> | <b>74</b> | <b>60</b> | <b>31</b> | <b>69</b> | <b>63</b> | <b>30</b> | <b>90</b> | <b>86</b> | <b>67</b> | <b>668</b> |
| Moyenne ORLY 1994-2023 | 49        | 44       | 44        | 43        | 62        | 58        | 54        | 58        | 45        | 55        | 53        | 61        | <b>626</b> |

Source Météo France : Pluviomètre d'Orly



La pluviométrie annuelle importante en 2023 est notamment dû à des cumuls de précipitations supérieurs à 15 mm dans la journée. A Orly, 11 journées ont été concernées cette année (7 en 2022 et 2021 - 6 en 2020).

On notera notamment les journées du 8 mars (19.8 mm), du 7 mai (27.8 mm), du 24 juillet au 3 août (91.7 mm), du 18 octobre au 18 novembre (156.3 mm) et du 4 au 9 décembre (46 mm)

### 3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

| Inspections télévisées                                    |        |
|-----------------------------------------------------------|--------|
| Type ITV                                                  | 2023   |
| Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence  | 10 633 |
| Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée | 0      |
| Linéaire total inspecté par ITV                           | 10 633 |

- LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

| Curage préventif Réseau                           |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
|                                                   | 2023      |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml) | 46 429,36 |
| Taux de curage préventif (%)                      | 6,4%      |

| Le curage total : préventif et curatif            |              |        |
|---------------------------------------------------|--------------|--------|
| Réseaux                                           | Types        | 2023   |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml) | Curatif      | 856    |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml) | Préparatoire | 8 073  |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml) | Préventif    | 37 501 |
| Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)   |              | 46 429 |

- LES DESOBSTRUCTIONS**

| Désobstructions                                                               |      |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|
|                                                                               | 2023 |
| Désobstructions sur réseaux                                                   | 288  |
| Désobstructions sur branchements                                              | 125  |
| Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau ouvrage/km de réseau) | 0,40 |

- **LES DECHETS EXTRAITS DU RESEAU**

Les sous-produits de curage sont constitués des matières extraites des canalisations et des avaloirs lors des opérations de curage.

Le tableau suivant présente les déchets extraits du réseau.

| Les déchets extraits du réseau (masse en kg) |                     |         |
|----------------------------------------------|---------------------|---------|
| Type d'ouvrage                               | Type d'intervention | 2023    |
| Réseau                                       | Curage préventif    | 400 070 |
| Réseau                                       | Curages curatifs    | -       |
| Réseau                                       | Désobstructions     | -       |

Parmi ces déchets, 123,82 tonnes ont été extraites à l'occasion des curages de siphons.

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

| Les interventions en astreinte sur le réseau |      |
|----------------------------------------------|------|
| Désignation                                  | 2023 |
| Les interventions sur le réseau              | 427  |

### 3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

| La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh) |                       |        |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------|
| Commune                                                            | Site                  | 2023   |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                                               | PREU FONTAINES        | 709    |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                                               | PREU GORD             | 2 108  |
| BRUNOY                                                             | PREU LAVOIR           | 750    |
| BRUNOY                                                             | PREU MICHELET Brunoy  | 246    |
| CROSNE                                                             | PREU CURIE            | 1 178  |
| CROSNE                                                             | PREU SUEUR            | 385    |
| DRAVEIL                                                            | PREU BAC de RIS       | 22 183 |
| DRAVEIL                                                            | PREU BUISSON          | 281    |
| DRAVEIL                                                            | PREU CERISES          | 26 853 |
| DRAVEIL                                                            | PREU CHÂTEAU          | 1 853  |
| DRAVEIL                                                            | PREU DIP KRUGER       | 19 349 |
| DRAVEIL                                                            | PREU DIP Rue nouvelle | 6 128  |
| DRAVEIL                                                            | PREU JUVISY           | 48 041 |
| DRAVEIL                                                            | PREU MAZIERES         | 1 748  |
| MANDRES-LES-ROSES                                                  | PREU MANDRES          | 466    |
| MANDRES-LES-ROSES                                                  | PREU VALLEES          | 284    |
| MANDRES-LES-ROSES                                                  | PREU VERDUN           | 2 121  |
| MONTGERON                                                          | PREU CASSIN           | 250    |
| PÉRIGNY                                                            | PREU CARPEAUX         | 613    |
| PÉRIGNY                                                            | PREU VARENNES         | 7 363  |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                                                 | PREU LES BLAIRIES     | 804    |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                                                 | PREU SEGRAIN          | 2 244  |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                                                 | PREU TAMARIS          | 855    |
| SANTENY                                                            | PREU GARENNE          | 716    |
| SANTENY                                                            | PREU MAROLLES 1       | 0      |
| SANTENY                                                            | PREU MAROLLES 2       | 9 962  |
| VALENTON                                                           | PREU AMINATA TRAORE   | 707    |
| VALENTON                                                           | PREU GABRIEL PERI     | 7 940  |

| La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh) |                                  |        |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------|
| Commune                                                            | Site                             | 2023   |
| VALENTON                                                           | PREU MICHELET                    | 6 340  |
| VALENTON                                                           | PREU ROCHE                       | 1 365  |
| VARENNES-JARCY                                                     | PREU SENTE DU PARC               | 341    |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU ARMAND                      | 1 930  |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU BAC ABLON                   | 1 292  |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU CANUTS                      | 358    |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU MAINVILLE                   | 1 855  |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU P4                          | 39 174 |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU PETIT                       | 975    |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU PIERRE MARIN                | 4 679  |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                                  | PREU PORT BRUN                   | 1 663  |
| VILLECRESNES                                                       | PREU CHENE                       | 848    |
| VILLECRESNES                                                       | PREU LA GRANGE 2                 | 2 100  |
| VILLECRESNES                                                       | PREU PLANTES                     | 300    |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU CACHIN                      | 1 417  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU CARELLE                     | 2      |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU DIP Paul Vaillant Couturier | 578    |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU OURSEL                      | 1 180  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU PAIX                        | 5 949  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU POULMARCH                   | 2 342  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU REPUBLIQUE                  | 1 651  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU SACARD                      | 1 196  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                                  | PREU VIVIANI                     | 8 463  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU BELLEVUE                    | 161    |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU BOIELDIEU                   | 485    |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU BRANLY                      | 904    |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU CHOISY                      | 1 381  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU DIP ANATOLE                 | 3 780  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU EINSTEIN                    | 1 417  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU EUROPE (VSG)                | 430    |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU HBM                         | 10 981 |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU JACQUEMARD                  | 6 069  |

| La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh) |                        |         |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------|---------|
| Commune                                                            | Site                   | 2023    |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU LAMARTINE         | 990     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU LEDUC             | 905     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU PALISSY           | 602     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU PASSERELLE        | 3 152   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU PECHEURS          | 886     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU PELLOUTIER        | 20 591  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU POMMIER           | 7 862   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU PONT de L' YERRES | 111 657 |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU RACINE            | 2 222   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU SELLIER           | 24 690  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU SERRES            | 2 265   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU TENNIS            | 1 111   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU THEATRE           | 112     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU TRIAGE            | 6 003   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                           | PREU Verlaine          | 3 122   |
| YERRES                                                             | PREU ABBAYE            | 689     |
| YERRES                                                             | PREU CONCY             | 4 109   |
| YERRES                                                             | PREU DOUMER            | 1 961   |
| YERRES                                                             | PREU GRANDE PRAIRIE    | 11 287  |
| YERRES                                                             | PREU LA FERME          | 571     |
| YERRES                                                             | PREU LA GRANGE 1       | 9 190   |
| YERRES                                                             | PREU MOLIERE           | 2 215   |
| YERRES                                                             | PREU RESISTANCE        | 184     |
| YERRES                                                             | PREU VILLEREINE        | 1 222   |
| Total                                                              |                        | 495 341 |

- LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

**Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement**

| Fonctionnement des postes de relèvement |                       |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| Nombre de curages                       | Nombre de débouchages |
| 290                                     | 153                   |

**Les contrôles réglementaires**

| Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement |                      |                                                |                              |                   |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| Commune                                                   | Site                 | Type de contrôle                               | Libellé équipement           | Date intervention |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                                      | PREU FONTAINES       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 21/09/2023        |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                                      | PREU GORD            | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 22/09/2023        |
| BRUNOY                                                    | PREU LAVOIR          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 07/09/2023        |
| BRUNOY                                                    | PREU MICHELET Brunoy | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 07/09/2023        |
| CROSNE                                                    | PREU CURIE           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 15/09/2023        |
| CROSNE                                                    | PREU SUEUR           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 15/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Disconnecteur des postes de relèvement         | disconnecteur                | 19/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local EDF         | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local dégrilleur  | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Moyen de levage des postes de relèvement       | monorail local commande      | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Moyen de levage des postes de relèvement       | palan sur potence            | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Moyen de levage des postes de relèvement       | palan sur monorail           | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BAC de RIS      | Moyen de levage des postes de relèvement       | potence de levage pompes     | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU BUISSON         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 18/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU CERISES         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 18/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU CHÂTEAU         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 18/09/2023        |

| Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement |                       |                                                |                               |                   |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Commune                                                   | Site                  | Type de contrôle                               | Libellé équipement            | Date intervention |
| DRAVEIL                                                   | PREU DIP KRUGER       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 18/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU DIP KRUGER       | Moyen de levage des postes de relèvement       | monorail avec chariot         | 16/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU DIP Rue nouvelle | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 19/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Disconnecteur des postes de relèvement         | disconnecteur                 | 19/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 19/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Extincteur des postes de relèvement            | centrale protection incendie  | 24/07/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Extincteur des postes de relèvement            | centrale protection incendie  | 14/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur dilacérateur       | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur groupe électrogène | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local EDF          | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande  | 11/12/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Moyen de levage des postes de relèvement       | palan sur monorail            | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU JUVISY           | Moyen de levage des postes de relèvement       | monorail avec chariot         | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU MAZIERES         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 18/09/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU MAZIERES         | Moyen de levage des postes de relèvement       | palan sur monorail            | 18/11/2023        |
| DRAVEIL                                                   | PREU MAZIERES         | Moyen de levage des postes de relèvement       | monorail                      | 18/11/2023        |
| MANDRES-LES-ROSES                                         | PREU MANDRES          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 21/09/2023        |
| MANDRES-LES-ROSES                                         | PREU VALLEES          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 21/09/2023        |
| MANDRES-LES-ROSES                                         | PREU VERDUN           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 21/09/2023        |
| MONTGERON                                                 | PREU CASSIN           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 26/09/2023        |
| PÉRIGNY                                                   | PREU CARPEAUX         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 21/09/2023        |
| PÉRIGNY                                                   | PREU THOMASSIN        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 20/09/2023        |
| PÉRIGNY                                                   | PREU VARENNES         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 20/09/2023        |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                                        | PREU LES BLAIRIES     | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 20/09/2023        |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                                        | PREU SEGRAIN          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 20/09/2023        |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                                        | PREU TAMARIS          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire électrique            | 20/09/2023        |

| Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement |                                  |                                                |                              |                   |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| Commune                                                   | Site                             | Type de contrôle                               | Libellé équipement           | Date intervention |
| SANTENY                                                   | PREU GARENNE                     | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 22/09/2023        |
| SANTENY                                                   | PREU MAROLLES 2                  | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 20/09/2023        |
| VALENTON                                                  | PREU AMINATA TRAORE              | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 14/09/2023        |
| VALENTON                                                  | PREU GABRIEL PERI                | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 14/09/2023        |
| VALENTON                                                  | PREU MICHELET                    | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 14/09/2023        |
| VALENTON                                                  | PREU ROCHE                       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 14/09/2023        |
| VARENNES-JARCY                                            | PREU SENTE DU PARC               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 20/09/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU BAC ABLON                   | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU CANUTS                      | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU MAINVILLE                   | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 15/09/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU P4                          | Disjoncteur des postes de relèvement           | disjoncteur                  | 19/12/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU P4                          | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur armoire BT        | 11/12/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU P4                          | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande | 11/12/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU PETIT                       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 15/09/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU PIERRE MARIN                | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 15/09/2023        |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                                         | PREU PORT BRUN                   | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 15/09/2023        |
| VILLECRESNES                                              | PREU CHENE                       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 22/09/2023        |
| VILLECRESNES                                              | PREU PLANTES                     | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 21/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU CACHIN                      | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU CARELLE                     | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU DIP Paul Vaillant Couturier | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU OURSEL                      | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 20/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU PAIX                        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU POULMARCH                   | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |

| Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement |                        |                                                |                              |                   |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| Commune                                                   | Site                   | Type de contrôle                               | Libellé équipement           | Date intervention |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU REPUBLIQUE        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 21/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU SACARD            | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                                         | PREU VIVIANI           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 19/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU BELLEVUE          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU BOIELDIEU         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU BRANLY            | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU CHOISY            | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU DIP ANATOLE       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire électrique           | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU DIP ANATOLE       | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur crépelles         | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU DIP ANATOLE       | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur bureau            | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU DIP ANATOLE       | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur entrée            | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU DIP ANATOLE       | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU DIP ANATOLE       | Moyen de lavage des postes de relèvement       | potence                      | 16/11/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU EINSTEIN          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU EUROPE (VSG)      | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU HBM               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU JACQUEMARD        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU LAMARTINE         | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU LEDUC             | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PALISSY           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PASSERELLE        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PECHEURS          | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PELLOUTIER        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU POMMIER           | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT          | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PONT de L' YERRES | Disconnecteur des postes de relèvement         | disconnecteur                | 19/12/2023        |

| Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement |                                           |                                                |                                         |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|
| Commune                                                   | Site                                      | Type de contrôle                               | Libellé équipement                      | Date intervention |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PONT de L' YERRES                    | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PONT de L' YERRES                    | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local de commande            | 11/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PONT de L' YERRES                    | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local EDF                    | 11/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU PONT de L' YERRES                    | Moyen de levage des postes de relèvement       | palan 500kg sur chariot                 | 18/11/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU RACINE                               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Detection incendie des postes de relèvement    | centrale protection incendie            | 24/07/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Detection incendie des postes de relèvement    | centrale protection incendie            | 28/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Disconnecteur des postes de relèvement         | disconnecteur                           | 19/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Extincteur des postes de relèvement            | trappe de desenfumage salle de commande | 14/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local dégrilleur             | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande 1          | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande 2          | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande 3          | 12/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Moyen de levage des postes de relèvement       | monorail local dégrilleur               | 16/11/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SELLIER                              | Moyen de levage des postes de relèvement       | palan sur monorail                      | 16/11/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU SERRES                               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU TENNIS                               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU THEATRE                              | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 08/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU TRIAGE                               | Disconnecteur des postes de relèvement         | disconnecteur                           | 19/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU TRIAGE                               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 22/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU TRIAGE                               | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande            | 11/12/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | PREU Verlaine                             | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire generale BT                     | 13/09/2023        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                                  | Rue de Paris TGBT 5 (Place Saint Georges) | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 13/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU ABBAYE                               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU CONCY                                | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU DOUMER                               | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT                     | 07/09/2023        |

| Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement |                     |                                                |                               |                   |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Commune                                                   | Site                | Type de contrôle                               | Libellé équipement            | Date intervention |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Detection incendie des postes de relèvement    | centrale protection incendie  | 24/07/2023        |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Detection incendie des postes de relèvement    | centrale protection incendie  | 14/12/2023        |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Disconnecteur des postes de relèvement         | disconnecteur                 | 19/12/2023        |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur groupe électrogène | 12/12/2023        |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur salle de commande  | 12/12/2023        |
| YERRES                                                    | PREU GRANDE PRAIRIE | Extincteur des postes de relèvement            | extincteur local EDF          | 12/12/2023        |
| YERRES                                                    | PREU LA FERME       | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU LA GRANGE 1    | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU MOLIERE        | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU RESISTANCE     | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 07/09/2023        |
| YERRES                                                    | PREU VILLEREINE     | Equipement électrique des postes de relèvement | armoire générale BT           | 07/09/2023        |

### 3.1.4 La conformité du système de collecte

#### • LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

| Performance réseaux                                                                                |                                   |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| Indicateur                                                                                         | Unité                             | 2023      |
| P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers                             | Nombre / 1000 habitants desservis | 0 *       |
| P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage | Nombre / 100 km                   | 0,0181 ** |

\* Actuellement 3 dossiers déclarés sur le périmètre (1 pour lequel les responsabilités sont à définir, 1 pour lequel la responsabilité a été déclinée, 1 toujours ouvert)

\*\* Le calcul de ce taux en forte diminution était surestimé en 2022 suite à une erreur dans l'extraction de la donnée où les branchements ayant fait l'objet d'une inspection télévisée et d'un curage préalable étaient considérés comme des points noirs.

#### • Détail de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel

| Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)                                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| Détail du barème de l'indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Appréciation | Note       |
| <b>A – Eléments communs à tous les types de réseaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |              |            |
| Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)                                                                                                               | OUI          | 20         |
| Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)                                                                                                                                     | OUI          | 10         |
| Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement                                                                                                                                                            | OUI          | 20         |
| Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement                                                                                              | OUI          | 30         |
| Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement | OUI          | 10         |
| Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur                                                                                                                                                                                                                                   | OUI          | 10         |
| <b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>                                                                                                                                                                                                                                                           |              |            |
| Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total                                                                          | OUI          | 10         |
| <b>C-Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |            |
| Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage                                                                                                                                                                                                          | OUI          | 10         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |              | <b>120</b> |

## 3.2 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.2.1 Les statistiques clients

| Statistiques clients                                                         |         |         |         |           |
|------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| Type                                                                         | 2021    | 2022    | 2023    | N/N-1 (%) |
| Abonnés assainissement collectif                                             | 61 262  | 61 776  | 62 156  | - 0,62%   |
| Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)           | 270 540 | 279 394 | 274 760 | - 1,66%   |
| Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (estimation) | SYAGE   |         |         |           |
| Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)                | 97,4    | 97,65   | 97,81   | 0,16%     |

| Le nombre d'assujettis à l'assainissement : |               |               |               |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Commune                                     | 2021          | 2022          | 2023          |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                        | 1 324         | 1 329         | 1360          |
| BRUNOY                                      | 6 005         | 6 045         | 6131          |
| CROSNE                                      | 1 878         | 1 914         | 1935          |
| DRAVEIL (données tiers)                     | 7 227         | 7 250         | 7 254         |
| EPINAY-SOUS-SÉNART                          | 1 018         | 1 036         | 1043          |
| MANDRES-LES-ROSES                           | 1 604         | 1 619         | 1624          |
| MAROLLES-EN-BRIE (données tiers)            | 1 646         | 1 699         | 1 689         |
| MONTGERON                                   | 5 951         | 6 082         | 6126          |
| PÉRIGNY                                     | 901           | 909           | 905           |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                          | 2 256         | 2 296         | 2284          |
| SANTENY                                     | 1 306         | 1 327         | 1329          |
| VALENTON                                    | 1 984         | 1 982         | 2005          |
| VARENNES-JARCY                              | 909           | 910           | 929           |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                           | 7 004         | 7 022         | 7135          |
| VILLECRESNES (données tiers)                | 3 273         | 3 369         | 3 368         |
| VILLENEUVE-LE-ROI (données tiers)           | 5 300         | 5 316         | 5 310         |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                    | 5 075         | 5 014         | 5025          |
| YERRES                                      | 6 601         | 6 657         | 6704          |
| <b>Total</b>                                | <b>61 262</b> | <b>61 776</b> | <b>62 156</b> |

### 3.2.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

| Volumes assujettis à l'assainissement |            |            |            |            |            |           |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| Type volume                           | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | N/N-1 (%) |
| Volumes assujettis (m³)               | 12 377 587 | 12 669 875 | 12 805 195 | 11 510 519 | 11 371 255 | - 1,2%    |

Détail par commune :

| Volumes assujettis à l'assainissement |                   |                   |                   |                   |                   |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Commune                               | 2019              | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                  | 362 548           | 359 401           | 374 237           | 381 346           | 335 586           |
| BRUNOY                                | 1 129 811         | 1 084 124         | 1 202 797         | 1 138 774         | 1 128 852         |
| CROSNE                                | 390 912           | 382 378           | 409 698           | 363 259           | 298 819           |
| DRAVEIL                               | 1 321 479         | 1 383 647         | 1 225 196         | 1 047 896         | 965 371           |
| EPINAY-SOUS-SÉNART                    | 546 745           | 573 264           | 534 152           | 558 187           | 535 557           |
| MANDRES-LES-ROSES                     | 207 820           | 210 908           | 228 960           | 236 766           | 1 123 608         |
| MAROLLES-EN-BRIE                      | 227 573           | 249 901           | 235 824           | 54 359            | 334 413           |
| MONTGERON                             | 1 113 217         | 1 168 981         | 1 150 702         | 1 167 351         | 115 142           |
| PÉRIGNY                               | 92 377            | 100 991           | 101 063           | 99 062            | 1 290 043         |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                    | 451 633           | 445 849           | 463 151           | 436 038           | 1 214 460         |
| SANTENY                               | 199 282           | 201 818           | 213 206           | 215 755           | 245 814           |
| VALENTON                              | 693 749           | 719 359           | 726 586           | 505 744           | 235 888           |
| VARENNES-JARCY                        | 114 241           | 127 512           | 109 135           | 125 771           | 97 154            |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                     | 1 323 174         | 1 320 553         | 1 360 230         | 1 328 191         | 193 857           |
| VILLECRESNES                          | 499 144           | 502 478           | 534 062           | 151 253           | 745 262           |
| VILLENEUVE-LE-ROI                     | 891 848           | 942 995           | 944 182           | 899 861           | 520 268           |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES              | 1 644 252         | 1 651 878         | 1 758 115         | 1 579 816         | 938 653           |
| YERRES                                | 1 167 782         | 1 243 838         | 1 233 899         | 1 221 090         | 1 052 508         |
| <b>Total</b>                          | <b>12 377 587</b> | <b>12 669 875</b> | <b>12 805 195</b> | <b>11 510 519</b> | <b>11 371 255</b> |

### 3.2.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

| Typologie des contacts |                    |
|------------------------|--------------------|
| Désignation            | Nombre de contacts |
| Téléphone              | 98                 |
| Courrier               | 0                  |
| Internet               | 7                  |
| Visite en agence       | 0                  |
| Total                  | 105                |

### 3.2.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

| Principaux motifs de dossiers clients |                    |                   |
|---------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Désignation                           | Nombre de demandes | dont réclamations |
| Gestion du contrat client             | 0                  | 0                 |
| Facturation                           | 0                  | 0                 |
| Règlement/Encaissement                | 0                  | 0                 |
| Prestation et travaux                 | 5                  | 0                 |
| Information                           | 41                 | -                 |
| Technique assainissement              | 59                 | 59                |
| Total                                 | 105                | 59                |

### 3.2.5 La relation clients

| Relation client                                                           |       |         |           |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|---------|-----------|
| Désignation                                                               | 2022  | 2023    | N/N-1 (%) |
| Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues | Oui   | Oui     | -         |
| Taux de prise d'appel au CRC                                              | 81,39 | 84,37   | 3,7 %     |
| Nombre de réclamations écrites FP2E                                       | 0     | 5 + 7 * | -         |
| Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)                            | 0     | 0,04    | -         |

\*5 réclamations SUEZ + 7 réclamations SYAGE

### 3.2.6 L'encaissement et le recouvrement

| L'encaissement et le recouvrement                                      |               |               |           |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-----------|
| Désignation                                                            | 2022          | 2023          | N/N-1 (%) |
| Délai Paiement client (j)                                              | 34,65         | 32,77         | - 5,4%    |
| Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois                | 924 065,9     | 1 021 508,52  | 10,5%     |
| Créances irrécouvrables (€)                                            | 206 753,25    | 330 996,24    | 60,1%     |
| Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1                    | 388 159,32    | 401 841,36    | 3,5%      |
| CA TTC hors travaux de l'année N -1                                    | 21 023 916,8  | 19 371 067,94 | - 7,9%    |
| Chiffre d'affaires TTC hors travaux                                    | 19 371 067,94 | 19 376 056,04 | 0,0%      |
| Taux de créances irrécouvrables (%)                                    | 1,07          | 1,71          | 60,1%     |
| Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%) | 1,85          | 2,07          | 12,4%     |

### 3.2.7 Le fonds de solidarité

| Le fonds de solidarité                                        |       |        |           |
|---------------------------------------------------------------|-------|--------|-----------|
| Désignation                                                   | 2022  | 2023   | N/N-1 (%) |
| Nombre de dossiers FSL                                        | 74    | 66     | - 10,8%   |
| Nombre de demandes d'aide FSL acceptées                       | 26    | 14     | - 46,2%   |
| Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL          | 281,8 | 216,73 | - 23,1%   |
| Montant Total HT "solidarité"                                 | 281,8 | 216,73 | - 23,1%   |
| Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé) | 0     | 0      | - 19,4%   |

### 3.2.8 Les dégrèvements pour fuite

| Les dégrèvements                   |         |         |           |
|------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Désignation                        | 2022    | 2023    | N/N-1 (%) |
| Nombre de demandes acceptées       | 363     | 271     | - 25,3%   |
| Nombres de demandes de dégrèvement | 363     | 271     | - 25,3%   |
| Volumes dégrévés (m³)              | 277 414 | 339 343 | 22,3%     |

### 3.2.9 Le prix du service de l'assainissement

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

| Les composantes du prix de l'assainissement :<br>Villeneuve le Roi |                                                                 |            |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------|
| Dénomination                                                       | Détail prix assainissement                                      | 01/01/2024 |
| Service de l'eau - Part délégataire                                | Part variable (consommation) Contrat                            | 0,4002     |
| Service de l'eau - Part collectivité                               | Part variable SYAGE (consommation) Contrat                      | 0,99       |
| Redevances Tiers                                                   | Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat | 0,185      |
| Redevances Tiers                                                   | TVA Contrat                                                     | 0,15752    |

| Les composantes du prix de l'assainissement<br>Marolles en Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes, Valenton,<br>Villeneuve-Saint-Georges |                                                                 |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------|
| Dénomination                                                                                                                                                         | Détail prix assainissement                                      | 01/01/2024 |
| Service de l'eau - Part délégataire                                                                                                                                  | Part variable (consommation) Contrat                            | 0,4002     |
| Service de l'eau - Part collectivité                                                                                                                                 | Part variable SYAGE (consommation) Contrat                      | 0,99       |
| Service de l'eau - Part collectivité                                                                                                                                 | Part variable SIAAP 94 (consommation) Contrat                   | 1 ,4420    |
| Redevances Tiers                                                                                                                                                     | Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat | 0,185      |
| Redevances Tiers                                                                                                                                                     | TVA Contrat                                                     | 0,30172    |

| Les composantes du prix de l'assainissement<br>Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron,<br>Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres |                                                                 |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------|
| Dénomination                                                                                                                                                                                  | Détail prix assainissement                                      | 01/01/2024 |
| Service de l'eau - Part délégataire                                                                                                                                                           | Part variable (consommation) Contrat                            | 0,3909     |
| Service de l'eau - Part collectivité                                                                                                                                                          | Part variable SYAGE (consommation) Contrat                      | 0,99       |
| Service de l'eau - Part collectivité                                                                                                                                                          | Part variable SIAAP 91 (consommation) Contrat                   | 0,9220     |
| Redevances Tiers                                                                                                                                                                              | Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat | 0,185      |
| Redevances Tiers                                                                                                                                                                              | TVA Contrat                                                     | 0,24972    |

• **LA FACTURE TYPE 120 M3**

réf. client : 98-1232829624  
identifiant \* : 8645  
facture n° : F120-0159506

**contacts**

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h  
à 19h et le samedi de 8h à 13h  
0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24  
0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

**message personnel**

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. A partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

**e-facture**

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



STE SYAGE 120 M3 RAD ASST .  
RUE SPECIMEN 120  
91800 BOUSSY ST ANTOINE

**Service de l'Eau de votre commune****SPECIMEN 120 M3**

26 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 207,92 €    |

**Net à payer**

207,92 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 29 janvier 2024  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

**Répartition**

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
STE SYAGE 120 M3 RAD ASST .

RUE SPECIMEN 120M3  
91800 BOUSSY ST ANTOINE

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

Date et Lieu  
Signature

STE SYAGE 120 M3 RAD ASST .  
RUE SPECIMEN 120  
91800 BOUSSY ST ANTOINE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ236497  
RUM : TIP19114098F120-01595061000000000

Montant : 207,92 €

**TIPSÉPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

114079624506

191140002438 8798F120-01595061000000000934108 20792

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0159506-1

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité           | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |                    |                       | <b>166,82</b> |             | <b>183,50</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |                    |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m <sup>3</sup> | 0,4002                | 48,02         | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m <sup>3</sup> | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |                    |                       | <b>22,20</b>  |             | <b>24,42</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |                    |                       |               |             |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024      | 120 m <sup>3</sup> | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |                    |                       | <b>189,02</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |                    |                       | <b>18,90</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |                    |                       |               |             | <b>207,92</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |                    |                       |               |             | <b>207,92 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422,224,000 Euros - SIREN 410 034 407 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 407



TREL098F00F120-0159506000207924N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 1232829624 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-7364763761  
 identifiant \* : 9488  
 facture n° : F120-0158633

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE BOUSSY ST ANTOINE 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91800 BOUSSY ST ANTOINE

## Service de l'Eau de BOUSSY ST ANTOINE

### SPECIMEN 120 M3

19 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 21,99 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 622,37 €    |

### Net à payer

644,36 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE BOUSSY ST ANTOINE 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91800 BOUSSY ST ANTOINE

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu

Signature

STE BOUSSY ST ANTOINE 120 M3  
 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91800 BOUSSY ST ANTOINE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19114098F120-015863310000000000

Montant : 644,36 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114072396021

191140002438 8998F120-01586331000000000953108 64436

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>247,64</b> |             | <b>261,27</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,21                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,21                  | 20,78         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 1,8450                | 0,55          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 1,8450                | 220,85        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0450                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0450                | 5,39          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>74,04</b>  |             | <b>79,11</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>598,03</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>16,48</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>644,36</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>644,36 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0158633000644364N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 7364763761 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-8840544861  
 identifiant \* : 8530  
 facture n° : F120-0158634

## contacts



[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h  
 à 19h et le samedi de 8h à 13h  
 0977 408 408



urgence 24h/24

0977 401 142



SUEZ Eau France - service client



TSA 50001

36400 LA CHATRE



[www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. A partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE BRUNOY 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91800 BRUNOY

## Service de l'Eau de BRUNOY

### SPECIMEN 120 M3

19 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC     |
|--------------------|--------------------|-----------------|
| Votre abonnement   |                    | 21,90 €         |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 663,36 €        |
| <b>Net à payer</b> |                    | <b>685,26 €</b> |

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de ADC sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Distribution de l'eau : 44 %  
 Collecte et traitement des eaux usées : 44 %  
 Organismes publics : 12 %

Adresse desservie :  
 STE BRUNOY 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 91800 BRUNOY

Date et Lieu

Signature

STE BRUNOY 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91800 BRUNOY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19114098F120-015863410000000000

Montant : 685,26 €

**TIPSEPA**

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114072800216

191140002438 0198F120-01586341000000000970108 68526

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>286,42</b> |             | <b>302,17</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,19                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,19                  | 20,70         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 2,1779                | 0,65          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 2,1779                | 260,69        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0360                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0360                | 4,31          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>74,04</b>  |             | <b>79,11</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>636,81</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>18,60</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>685,26</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>685,26 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0158634000685264N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98-8840544861).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-8275659439  
 identifiant \* : 1968  
 facture n° : F120-0159689

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. A partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE CROSNE 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91560 CROSNE

## Service de l'Eau de CROSNE

### SPECIMEN 120 M3

29 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 22,62 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 635,78 €    |

### Net à payer

658,40 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE CROSNE 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 91560 CROSNE

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu Signature

STE CROSNE 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91560 CROSNE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-015968910000000000

Montant : 658,40 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114081380775

191140002438 4198F120-01596891000000000965108 65840

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>260,95</b> |             | <b>275,31</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,36                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,36                  | 21,38         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 1,9509                | 0,59          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 1,9509                | 233,52        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0450                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0450                | 5,39          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>74,04</b>  |             | <b>79,11</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>611,34</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>17,21</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>658,40</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>658,40 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-015968900658404N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 8275659439 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-1314155219  
 identifiant \* : 7060  
 facture n° : F120-0159698

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. A partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE EPINAY SOUS SENART 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91860 EPINAY SOUS SENART

## Service de l'Eau d' EPINAY SOUS SENART

### SPECIMEN 120 M3

29 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | prix m <sup>3</sup> ** | montant TTC |
|--------------------|--------------------|------------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    |                        | 22,16 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 5,04 €                 | 605,24 €    |

### Net à payer

627,40 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE EPINAY SOUS SENART 120 M3  
 RAD .

RUE SPECIMEN 120M3  
 91860 EPINAY SOUS SENART

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu Signature

STE EPINAY SOUS SENART 120  
 M3 RAD .  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91860 EPINAY SOUS SENART

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-015969810000000000

Montant : 627,40 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114081312391

191140002438 4298F120-01596981000000000950108 62740

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>231,57</b> |             | <b>244,31</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,25                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,25                  | 20,94         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 1,7197                | 0,52          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 1,7197                | 205,85        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0350                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0350                | 4,19          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>74,04</b>  |             | <b>79,11</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27         | 5,5         |                 |
| Voies navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>581,96</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>15,59</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>627,40</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>627,40 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-015969800627404N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 1314155219 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-1260778765  
 identifiant \* : 1449  
 facture n° : F120-0159474

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. À partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE MONTGERON 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91230 MONTGERON

## Service de l'Eau de MONTGERON

**SPECIMEN 120 M3**

26 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 31,86 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 661,04 €    |

### Net à payer

**692,90 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 29 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE MONTGERON 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 91230 MONTGERON

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu Signature

STE MONTGERON 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91230 MONTGERON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR7022236497  
 RUM : TIP19114098F120-015947410000000000

Montant : 692,90 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114079744021

191140002438 4098F120-01594741000000000973108 69290

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT            | Taux<br>TVA | Montant € TTC             |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| <strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>                                 |           |                       | <strong>293,66</strong> |             | <strong>309,81</strong>   |
| <strong>ABONNEMENT</strong>                                            |           |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 7,55                  | 0,08                    | 5,5         |                           |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 7,55                  | 30,12                   | 5,5         |                           |
| <strong>CONSOMMATION</strong>                                          |           |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |                         | 0,0         |                           |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 2,1355                | 0,64                    | 5,5         |                           |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 2,1355                | 255,62                  | 5,5         |                           |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |                         | 0,0         |                           |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,06                  | 0,02                    | 5,5         |                           |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,06                  | 7,18                    | 5,5         |                           |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>                 |           |                       | <strong>276,35</strong> |             | <strong>303,98</strong>   |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong>                                |           |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12                    | 10,0        |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79                   | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28                    | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36                  | 10,0        |                           |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80                  | 10,0        |                           |
| <strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>                                    |           |                       | <strong>74,04</strong>  |             | <strong>79,11</strong>    |
| <strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong>                       |           |                       |                         |             |                           |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13                    | 5,5         |                           |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27                   | 5,5         |                           |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44                    | 5,5         |                           |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20                   | 10,0        |                           |
| <strong>TOTAL HT</strong>                                              |           |                       | <strong>644,05</strong> |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>                                  |           |                       | <strong>19,00</strong>  |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>                                 |           |                       | <strong>29,85</strong>  |             |                           |
| <strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>                |           |                       |                         |             | <strong>692,90</strong>   |
| <strong>Net à payer</strong>                                           |           |                       |                         |             | <strong>692,90 €</strong> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-0159474000692904N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 1260778765 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-9380990171  
 identifiant \* : 8931  
 facture n° : F120-0159712

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. A partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE QUINCY SOUS SENART 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91480 QUINCY SOUS SENART

## Service de l'Eau de QUINCY SOUS SENART

**SPECIMEN 120 M3**

29 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 22,62 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 671,88 €    |

### Net à payer

**694,50 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE QUINCY SOUS SENART 120 M3  
 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 91480 QUINCY SOUS SENART

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu

Signature

STE QUINCY SOUS SENART 120  
 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91480 QUINCY SOUS SENART

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-015971210000000000

Montant : 694,50 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114081236336

191140002438 8098F120-01597121000000000971108 69450

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>295,17</b> |             | <b>311,41</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,36                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,36                  | 21,38         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 2,2361                | 0,67          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 2,2361                | 267,66        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0450                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0450                | 5,39          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>74,04</b>  |             | <b>79,11</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>645,56</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>19,09</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>694,50</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>694,50 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0159712000694504N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 9380990171 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-8143366271  
 identifiant \* : 7499  
 facture n° : F120-0160687

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



STE VARENNES JARCY 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91480 VARENNES JARCY

## Service de l'Eau de VARENNES JARCY

### SPECIMEN 120 M3

13 Février 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 37,11 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 693,94 €    |

### Net à payer

731,05 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 février 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 STE VARENNES JARCY 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91480 VARENNES JARCY

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu  
 Signature

STE VARENNES JARCY 120 M3  
 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91480 VARENNES JARCY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19114098F120-016068710000000000

Montant : 731,05 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114095914938

191140002438 9898F120-01606871000000000938108 73105

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT            | Taux<br>TVA | Montant € TTC             |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| <strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>                                 |           |                       | <strong>323,79</strong> |             | <strong>341,59</strong>   |
| <strong>ABONNEMENT</strong>                                            |           |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                       | 2         | 17,59                 | 35,18                   | 5,5         |                           |
| <strong>CONSOMMATION</strong>                                          |           |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                       | 120 m³    | 2,3550                | 282,60                  | 5,5         |                           |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie<br>du 01/01/2024 au 02/01/2024    | 0,70 m³   | 0,05                  | 0,04                    | 5,5         |                           |
| du 03/01/2024 au 31/12/2024                                            | 119,30 m³ | 0,05                  | 5,97                    | 5,5         |                           |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>                 |           |                       | <strong>282,14</strong> |             | <strong>310,35</strong>   |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong>                                |           |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m³    | 0,4002                | 48,02                   | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³    | 0,9610                | 115,32                  | 10,0        |                           |
| Part SYAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80                  | 10,0        |                           |
| <strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>                                    |           |                       | <strong>74,04</strong>  |             | <strong>79,11</strong>    |
| <strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong>                       |           |                       |                         |             |                           |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024                  | 120 m³    | 0,42                  | 50,40                   | 5,5         |                           |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 31/12/2024                 | 120 m³    | 0,0120                | 1,44                    | 5,5         |                           |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20                   | 10,0        |                           |
| <strong>TOTAL HT</strong>                                              |           |                       | <strong>679,97</strong> |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>                                  |           |                       | <strong>20,65</strong>  |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>                                 |           |                       | <strong>30,43</strong>  |             |                           |
| <strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>                |           |                       |                         |             | <strong>731,05</strong>   |
| <strong>Net à payer</strong>                                           |           |                       |                         |             | <strong>731,05 €</strong> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-0160687000731054N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 8143366271 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-6841062079  
 identifiant \* : 8415  
 facture n° : F120-0159730

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. A partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE VIGNEUX SUR SEINE 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91270 VIGNEUX SUR SEINE

## Service de l'Eau de VIGNEUX SUR SEINE

### SPECIMEN 120 M3

29 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 21,48 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 646,24 €    |

### Net à payer

667,72 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE VIGNEUX SUR SEINE 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91270 VIGNEUX SUR SEINE

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu Signature

STE VIGNEUX SUR SEINE 120 M3  
 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91270 VIGNEUX SUR SEINE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-015973010000000000

Montant : 667,72 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114081697465

191140002438 8298F120-01597301000000000974108 66772

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>274,58</b> |             | <b>289,69</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,09                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,09                  | 20,30         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 2,0735                | 0,62          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 2,0735                | 248,20        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0450                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0450                | 5,39          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>69,24</b>  |             | <b>74,05</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,38                  | 0,11          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,38                  | 45,49         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>620,17</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>17,70</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>667,72</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>667,72 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-015973000667724N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 6841062079 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-4369565253  
 identifiant \* : 9408  
 facture n° : F120-0159738

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau n'est plus assuré par SUEZ. À partir de cette date, vous pouvez joindre votre nouveau délégataire SAUR au 01 60 75 35 00.

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE YERRES 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91330 YERRES

## Service de l'Eau d' YERRES

### SPECIMEN 120 M3

29 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 21,90 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 638,48 €    |

### Net à payer

660,38 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
 STE YERRES 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 91330 YERRES

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu Signature

STE YERRES 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 91330 YERRES

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-015973810000000000

Montant : 660,38 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114081698024

191140002438 7898F120-01597381000000000951108 66038

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |           |                       | <b>262,84</b> |             | <b>277,29</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 5,19                  | 0,06          | 5,5         |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 5,19                  | 20,70         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |           |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 1,9824                | 0,59          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 1,9824                | 237,29        | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie                                   |           |                       |               | 0,0         |                 |
| du 31/12/2023 au 31/12/2023                                            | 0,30 m³   | 0,0350                | 0,01          | 5,5         |                 |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0350                | 4,19          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |           |                       | <b>276,35</b> |             | <b>303,98</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |           |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12          | 10,0        |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 0,9220                | 0,28          | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 0,9220                | 110,36        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |           |                       | <b>74,04</b>  |             | <b>79,11</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |           |                       |               |             |                 |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,42                  | 0,13          | 5,5         |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,42                  | 50,27         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44          | 5,5         |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |           |                       | <b>613,23</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |           |                       | <b>17,30</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |           |                       | <b>29,85</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |           |                       |               |             | <b>660,38</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |           |                       |               |             | <b>660,38 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0159738000660384N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 4369565253 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-5280478201  
 identifiant \* : 6273  
 facture n° : F120-0158055

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



STE MANDRES LES ROSES 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94520 MANDRES LES ROSES

## Service de l'Eau de MANDRES LES ROSES

### SPECIMEN 120 M3

16 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 49,02 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 700,48 €    |

### Net à payer

749,50 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 17 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 STE MANDRES LES ROSES 120 M3  
 RAD .

RUE SPECIMEN 120M3  
 94520 MANDRES LES ROSES

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu

Signature

STE MANDRES LES ROSES 120 M3  
 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94520 MANDRES LES ROSES

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-015805510000000000

Montant : 749,50 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114068206598

191140002438 5598F120-01580551000000000971108 74950

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT            | Taux<br>TVA | Montant € TTC             |
|------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| <strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>                                 |          |                       | <strong>280.94</strong> |             | <strong>296.40</strong>   |
| <strong>ABONNEMENT</strong>                                            |          |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                       | 1        | 46,46                 | 46,46                   | 5,5         |                           |
| <strong>CONSOMMATION</strong>                                          |          |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                       | 120 m³   | 1,9070                | 228,84                  | 5,5         |                           |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2024 au 31/12/2024       | 120 m³   | 0,0470                | 5,64                    | 5,5         |                           |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>                 |          |                       | <strong>339.86</strong> |             | <strong>373.84</strong>   |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong>                                |          |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m³   | 0,4002                | 48,02                   | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³   | 1,4420                | 173,04                  | 10,0        |                           |
| Part SyAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³   | 0,99                  | 118,80                  | 10,0        |                           |
| <strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>                                    |          |                       | <strong>74.18</strong>  |             | <strong>79.26</strong>    |
| <strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong>                       |          |                       |                         |             |                           |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024                  | 120 m³   | 0,42                  | 50,40                   | 5,5         |                           |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 31/12/2024                 | 120 m³   | 0,0132                | 1,58                    | 5,5         |                           |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024      | 120 m³   | 0,1850                | 22,20                   | 10,0        |                           |
| <strong>TOTAL HT</strong>                                              |          |                       | <strong>694.98</strong> |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>                                  |          |                       | <strong>18,32</strong>  |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>                                 |          |                       | <strong>36,20</strong>  |             |                           |
| <strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>                |          |                       |                         |             | <strong>749,50</strong>   |
| <strong>Net à payer</strong>                                           |          |                       |                         |             | <strong>749,50 €</strong> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098F00F120-0158055000749504N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 5280478201 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-4170569107  
 identifiant \* : 8680  
 facture n° : F120-0159151

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



STE PERIGNY SUR YERRES 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94520 PERIGNY SUR YERRES

## Service de l'Eau de PERIGNY SUR YERRES

**SPECIMEN 120 M3**

24 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 56,46 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 696,84 €    |

### Net à payer

**753,30 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 25 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 STE PERIGNY SUR YERRES 120 M3  
 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 94520 PERIGNY SUR YERRES

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu  
 Signature

STE PERIGNY SUR YERRES 120 M3  
 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94520 PERIGNY SUR YERRES

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-0159151100000000000

Montant : 753,30 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114077573024

191140002438 3698F120-01591511000000000953108 75330

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT            | Taux<br>TVA | Montant € TTC             |
|------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| <strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>                                 |          |                       | <strong>284.69</strong> |             | <strong>300.35</strong>   |
| <strong>ABONNEMENT</strong>                                            |          |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 30/12/2024                       | 4        | 13,38                 | 53,52                   | 5,5         |                           |
| <strong>CONSOMMATION</strong>                                          |          |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 30/12/2024                       | 120 m³   | 1,8814                | 225,77                  | 5,5         |                           |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2024 au 31/12/2024       | 120 m³   | 0,0450                | 5,40                    | 5,5         |                           |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>                 |          |                       | <strong>339.86</strong> |             | <strong>373.84</strong>   |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong>                                |          |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m³   | 0,4002                | 48,02                   | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³   | 1,4420                | 173,04                  | 10,0        |                           |
| Part SyAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³   | 0,99                  | 118,80                  | 10,0        |                           |
| <strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>                                    |          |                       | <strong>74.04</strong>  |             | <strong>79.11</strong>    |
| <strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong>                       |          |                       |                         |             |                           |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024                  | 120 m³   | 0,42                  | 50,40                   | 5,5         |                           |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 31/12/2024                 | 120 m³   | 0,0120                | 1,44                    | 5,5         |                           |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024      | 120 m³   | 0,1850                | 22,20                   | 10,0        |                           |
| <strong>TOTAL HT</strong>                                              |          |                       | <strong>698.59</strong> |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>                                  |          |                       | <strong>18.51</strong>  |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>                                 |          |                       | <strong>36.20</strong>  |             |                           |
| <strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>                |          |                       |                         |             | <strong>753.30</strong>   |
| <strong>Net à payer</strong>                                           |          |                       |                         |             | <strong>753,30 €</strong> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0159151000753304N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 4170569107 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-2937916911  
 identifiant \* : 8206  
 facture n° : F120-0160677

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



STE SANTENY 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94440 SANTENY

## Service de l'Eau de votre commune

**SPECIMEN 120 M3**

13 Février 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 46,25 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 697,58 €    |

### Net à payer

**743,83 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 février 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 STE SANTENY 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 94440 SANTENY

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu  
 Signature

STE SANTENY 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94440 SANTENY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-016067710000000000

Montant : 743,83 €

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114095770021

191140002438 8598F120-01606771000000000962108 74383

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                 | Quantité | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT            | Taux<br>TVA | Montant € TTC             |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| <strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>                                  |          |                       | <strong>275,57</strong> |             | <strong>290,73</strong>   |
| <strong>ABONNEMENT</strong>                                             |          |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                        | 2        | 21,92                 | 43,84                   | 5,5         |                           |
| <strong>CONSOMMATION</strong>                                           |          |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                        | 120 m³   | 1,8161                | 217,93                  | 5,5         |                           |
| Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m³   | 0,05                  | 6,00                    | 5,5         |                           |
| Surtaxe syndicale du 01/01/2024 au 31/12/2024                           | 120 m³   | 0,0650                | 7,80                    | 5,5         |                           |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>                  |          |                       | <strong>339,86</strong> |             | <strong>373,84</strong>   |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong>                                 |          |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024  | 120 m³   | 0,4002                | 48,02                   | 10,0        |                           |
| Part S.I.A.A.P. du 01/01/2024 au 31/12/2024                             | 120 m³   | 1,4420                | 173,04                  | 10,0        |                           |
| Part SyAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                  | 120 m³   | 0,99                  | 118,80                  | 10,0        |                           |
| <strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>                                     |          |                       | <strong>74,18</strong>  |             | <strong>79,26</strong>    |
| <strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong>                        |          |                       |                         |             |                           |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024                   | 120 m³   | 0,42                  | 50,40                   | 5,5         |                           |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 31/12/2024                  | 120 m³   | 0,0132                | 1,58                    | 5,5         |                           |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024       | 120 m³   | 0,1950                | 22,20                   | 10,0        |                           |
| <strong>TOTAL HT</strong>                                               |          |                       | <strong>689,61</strong> |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>                                   |          |                       | <strong>18,02</strong>  |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>                                  |          |                       | <strong>36,20</strong>  |             |                           |
| <strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>                 |          |                       |                         |             | <strong>743,83</strong>   |
| <strong>Net à payer</strong>                                            |          |                       |                         |             | <strong>743,83 €</strong> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0160677000743834N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 2937916911 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-4728461489  
 identifiant \* : 1003  
 facture n° : F120-0158690

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)



STE VALENTON 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94460 VALENTON

## Service de l'eau de VALENTON

**SPECIMEN 120 M3**

19 Janvier 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 20,32 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 622,96 €    |

### Net à payer

**643,28 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 janvier 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
 STE VALENTON 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120M3  
 94460 VALENTON

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu

Signature

STE VALENTON 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94460 VALENTON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ236497  
 RUM : TIP19114098F120-015869010000000000

Montant : 643,28 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114072601913

191140002438 3198F120-01586901000000000950108 64328

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                           |          |                       | <b>185.05</b> |             | <b>195.24</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                      |          |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024                       | 1        | 19,26                 | 19,26         | 5,5         |                 |
| <b>CONSOMMATION</b>                                                    |          |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France                                                   |          |                       |               | 0,0         |                 |
| T1 de 0 M3 à 30 M3 du 01/01/2024 au 31/12/2024                         | 30 m³    | 0,9628                | 28,88         | 5,5         |                 |
| T2 de 30 M3 à 120 M3 du 01/01/2024 au 31/12/2024                       | 90 m³    | 1,4381                | 129,43        | 5,5         |                 |
| Part territoriale Grand Orly Seine Bièvre du 01/01/2024 au 31/12/2024  | 120 m³   | 0,0023                | 0,28          | 5,5         |                 |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2024 au 31/12/2024       | 120 m³   | 0,06                  | 7,20          | 5,5         |                 |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |          |                       | <b>339.86</b> |             | <b>373.84</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |          |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m³   | 0,4002                | 48,02         | 10,0        |                 |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³   | 1,4420                | 173,04        | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m³   | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |          |                       | <b>69.38</b>  |             | <b>74.20</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |          |                       |               |             |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024      | 120 m³   | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024                  | 120 m³   | 0,39                  | 45,60         | 5,5         |                 |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 31/12/2024                 | 120 m³   | 0,0132                | 1,58          | 5,5         |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |          |                       | <b>594,29</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>                                            |          |                       | <b>12,79</b>  |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |          |                       | <b>36,20</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |          |                       |               |             | <b>643,28</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |          |                       |               |             | <b>643,28 €</b> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-015869000643284N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 4728461489 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-9036844807  
facture n° : F120-0159516

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
**0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
**0977 401 142**  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
**TSA 50001**  
**36400 LA CHATRE**
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)



STE VILLENEUVE LE ROI 120 M3 RAD  
RUE SPECIMEN 120M3  
94290 VILLENEUVE LE ROI

## Service de l'Eau de votre commune

**SPECIMEN 120 M3**

26 Janvier 2024

|                           |                          |                 |
|---------------------------|--------------------------|-----------------|
|                           | m <sup>3</sup>           | montant TTC     |
| <b>Votre consommation</b> | <b>120 m<sup>3</sup></b> | <b>207,92 €</b> |

### Net à payer

**207,92 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 29 janvier 2024  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Adresse desservie :  
STE VILLENEUVE LE ROI 120 M3 RAD  
RUE SPECIMEN 120M3  
94290 VILLENEUVE LE ROI

Date et Lieu

Signature

STE VILLENEUVE LE ROI 120 M3  
RAD  
RUE SPECIMEN 120M3  
94290 VILLENEUVE LE ROI

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR7022236497  
RUM : TIP19114098F120-015951610000000000

**Montant : 207,92 €**

**TIPSEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**SUEZ EAU FRANCE SAS**  
**TSA 30012**  
**41976 BLOIS CEDEX 9**

114079812835

191140002438 0098F120-01595161000000000934108 20792

Document à conserver 10 ans  
N°Facture : F120-0159516-1

### pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité           | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                           |                    |                       | <b>166,82</b> |             | <b>183,50</b>   |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>                                          |                    |                       |               |             |                 |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m <sup>3</sup> | 0,4002                | 48,02         | 10,0        |                 |
| Part SyAGE du 01/01/2024 au 31/12/2024                                 | 120 m <sup>3</sup> | 0,99                  | 118,80        | 10,0        |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                              |                    |                       | <b>22,20</b>  |             | <b>24,42</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>                                 |                    |                       |               |             |                 |
| Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024      | 120 m <sup>3</sup> | 0,1850                | 22,20         | 10,0        |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                        |                    |                       | <b>189,02</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>                                           |                    |                       | <b>18,90</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                          |                    |                       |               |             | <b>207,92</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                     |                    |                       |               |             | <b>207,92 €</b> |

### Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422,224,000 Euros - SIREN 410 034 407 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 407



TRELO98F00F120-0159516000207924N

### Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 9036844807 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



réf. client : 98-6431665191  
 identifiant \* : 8694  
 facture n° : F120-0161517

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**  
 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**  
 0977 401 142  
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE
- [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## message personnel

Depuis le 01/01/2024, le Service de l'Eau n'est plus assuré par SUEZ. Vous pouvez dorénavant contacter la Régie des Eaux de la Seine et de l'Orge (RESO) au 01 80 36 91 94 ou par mail à [regie.eau@grandorlyseinebievre.fr](mailto:regie.eau@grandorlyseinebievre.fr).

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE VILLENEUVE ST GEORGES 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

## Service de l'Eau de VILLENEUVE ST GEORGES

**SPECIMEN 120 M3**

29 Février 2024

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 43,00 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 696,35 €    |

## Net à payer

**739,35 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 01 mars 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

## Répartition



Adresse desservie :  
 STE VILLENEUVE ST GEORGES 120 M3  
 RAD RUE SPECIMEN 120M3  
 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

La  
 mensualisation :  
 le choix de la  
 tranquillité

Date et Lieu Signature

STE VILLENEUVE ST GEORGES  
 120 M3 RAD  
 RUE SPECIMEN 120M3  
 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
 ICS : FR70ZZZ36497  
 RUM : TIP19114098F120-016151710000000000

Montant : 739,35 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
 TSA 30012  
 41976 BLOIS CEDEX 9

114012621407

191140002438 0898F120-01615171000000000968108 73935

## pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                | Quantité  | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT            | Taux<br>TVA | Montant € TTC             |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| <strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>                                 |           |                       | <strong>284,31</strong> |             | <strong>299,94</strong>   |
| <strong>ABONNEMENT</strong>                                            |           |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 31/12/2023                       | 0,01      | 10,19                 | 0,11                    | 5,5         |                           |
| Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 30/12/2024                       | 3,99      | 10,19                 | 40,65                   | 5,5         |                           |
| <strong>CONSOMMATION</strong>                                          |           |                       |                         |             |                           |
| Part Suez Eau France du 31/12/2023 au 30/12/2024                       | 120 m³    | 1,9946                | 239,35                  | 5,5         |                           |
| Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 31/12/2023 au 31/12/2023       | 0,30 m³   | 0,0350                | 0,01                    | 5,5         |                           |
| du 01/01/2024 au 30/12/2024                                            | 119,70 m³ | 0,0350                | 4,19                    | 5,5         |                           |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>                 |           |                       | <strong>332,15</strong> |             | <strong>365,36</strong>   |
| <strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong>                                |           |                       |                         |             |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 31/12/2023 au 31/12/2023 | 0,30 m³   | 0,3909                | 0,12                    | 10,0        |                           |
| Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2024 au 30/12/2024 | 119,70 m³ | 0,3909                | 46,79                   | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 31/12/2023 au 31/12/2023                                 | 0,30 m³   | 1,3870                | 0,42                    | 10,0        |                           |
| Part SIAAP du 01/01/2024 au 30/12/2024                                 | 119,70 m³ | 1,3870                | 166,02                  | 10,0        |                           |
| Part SyAGE du 31/12/2023 au 30/12/2024                                 | 120 m³    | 0,99                  | 118,80                  | 10,0        |                           |
| <strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>                                    |           |                       | <strong>69,24</strong>  |             | <strong>74,05</strong>    |
| <strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong>                       |           |                       |                         |             |                           |
| Lutte contre la pollution du 31/12/2023 au 31/12/2023                  | 0,30 m³   | 0,38                  | 0,11                    | 5,5         |                           |
| Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 30/12/2024                  | 119,70 m³ | 0,38                  | 45,49                   | 5,5         |                           |
| Voies Navigables de France du 01/01/2024 au 30/12/2024                 | 119,70 m³ | 0,0120                | 1,44                    | 5,5         |                           |
| Modernisation des réseaux de collecte du 31/12/2023 au 30/12/2024      | 120 m³    | 0,1850                | 22,20                   | 10,0        |                           |
| <strong>TOTAL HT</strong>                                              |           |                       | <strong>685,70</strong> |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>                                  |           |                       | <strong>18,22</strong>  |             |                           |
| <strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>                                 |           |                       | <strong>35,43</strong>  |             |                           |
| <strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>                |           |                       |                         |             | <strong>739,35</strong>   |
| <strong>Net à payer</strong>                                           |           |                       |                         |             | <strong>739,35 €</strong> |

## Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-0161517000739354N

## Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 6431665191 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



Votre délégataire

## 4.1 Notre organisation

### 4.1.1 La Région

#### Agence Est Île-de-France

##### Centre de services Montgeron



**Harold De JACQUELOT**

Directeur Agence Territorial  
harold.dejacquelot@suez.com



**Nicolas HARKABUS**

Adjoint Directeur Agence  
nicolas.harkabus@suez.com



**Eliane ABITBOL**

Secrétaire  
eliane.abitbol@suez.com



**Dominique CHAUVIN**

Responsable exploitation  
assainissement  
dominique.chauvin@suez.com



**Yoann WEYANT**

Responsable Usines  
yoann.weyant@suez.com



**Abdellatif BELKHADIR**

Responsable travaux neufs  
abdellatif.belkhadir@suez.com

#### 4.1.2 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients

Face à des défis de plus en plus pressants, comme l'augmentation de la pollution ou le changement climatique, SUEZ s'engage pour accompagner ses clients sur la chaîne de valeur de l'eau et des déchets, et ainsi devenir le partenaire de référence en matière de services à l'environnement.

SUEZ met la passion et l'engagement de ses équipes au service de ses clients pour leur permettre de :

- **Fournir l'accès à des services d'eau et des déchets par des solutions résilientes et innovantes**, en apportant des solutions qui permettent croissance et amélioration de la qualité de vie. A travers la digitalisation, nous proposons à nos clients des modèles de gestion de l'eau et des déchets innovants, et nous les aidons à dépasser leurs standards en matière de qualité de l'eau, recyclage et valorisation des déchets.
  - **Comme avec la communauté de l'Auxerrois qui a choisi d'accorder sa confiance à SUEZ pour produire et distribuer une eau de qualité premium** à l'ensemble des habitants de l'Auxerrois sous le label « Aux'R\_EAU » qui soit en permanence disponible quels que soient les aléas grâce au procédé d'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP).
- **Créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services**, grâce à des technologies et à une innovation continue pour permettre à nos clients d'étendre et d'optimiser l'exploitation de leurs infrastructures et de faire de ces dernières des productrices de ressources
  - **Comme avec la station dernière génération de traitement et de valorisation des eaux usées de la Métropole Nice Côte d'Azur, Haliotis 2**, qui sera un véritable pôle européen de technologies de pointe « tout-en-un » au service de la transition écologique pour traiter les eaux usées et les réutiliser (REUT), éliminer tous types de polluants y compris les microplastiques, traiter les boues d'épuration, les sables, la qualité de l'air, tout en générant de nouvelles sources énergies renouvelables (biométhane, solaire, chaud et froid pour les bâtiments).
- **Conduire la transition écologique en associant leurs usagers**, en accompagnant nos clients pour les aider à engager les usagers dans le développement de modes de vie plus durables, étape essentielle pour préserver la nature.
  - Comme avec « Toutsurmoneau.fr » : Face aux enjeux de préservation de la ressource, dans un contexte climatique en pleine évolution, SUEZ a répondu aux **attentes de ses clients qui souhaitent comprendre et réduire leur consommation d'eau** en repensant son écosystème digital Toutsurmoneau.fr. Cette initiative a été saluée cette année par le **Prix Stratégies de la Relation Clients** dans la catégorie Expérience Clients durable.

## 4.2 Notre système de management

C'est autour de notre raison d'être, de notre stratégie opérationnelle et de notre feuille de route Développement Durable, que nous avons développé le système de management de SUEZ Eau France, certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national.

**L'objectif du système de management est d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise** en s'assurant de la capacité de nos modes de fonctionnement à répondre aux attentes de nos clients, dans une logique d'amélioration continue de notre performance.

### NOTRE CONTEXTE

**Nous opérons aujourd'hui dans un contexte en profonde mutation.**

Le marché de l'eau connaît ces dernières années des évolutions majeures.

**Ces dernières années, marquées par la pandémie de COVID, ont montré le caractère essentiel de nos métiers pour affronter une crise sanitaire.**

Si l'eau et l'assainissement sont des services tellement évidents que leur valeur en était presque oubliée et leur coût remis en cause, la crise a montré, notamment dans nos territoires ultra-marins, l'importance vitale d'entretenir ce patrimoine et d'assurer la continuité du service.

**Par ailleurs, et de manière évidente, nos activités sont en première ligne face aux défis majeurs du changement climatique et de la croissance démographique.**

La nouveauté réside dans l'accélération et l'intensification des bouleversements de notre écosystème, qui nécessitent d'accélérer notre transformation pour consolider le présent et préparer l'avenir.

Dans les années à venir, des investissements importants seront nécessaires pour permettre aux services de l'eau et de l'assainissement d'être à un niveau de performance permettant de préserver les ressources (rendements de réseaux d'eau, traitement des micro polluants, gestion des boues) et d'assurer la résilience des infrastructures face aux événements climatiques extrêmes.

**Enfin, la gouvernance des services d'eau et d'assainissement a évolué pour inclure beaucoup plus largement les citoyens,** qui ne sont plus de simples usagers de l'eau, mais de véritables parties prenantes.

Ainsi, l'implication des consommateurs dans les économies d'eau, la solidarité envers les publics fragilisés, et la digitalisation des services, sont des enjeux forts des contrats.

**Ces défis majeurs sont l'occasion pour nous, SUEZ, d'affirmer notre Raison d'être, qui reflète notre contribution à la société, et qui anime et oriente l'ensemble de nos actions.**

## NOTRE RAISON D'ETRE



« Notre raison d'être incarne notre détermination à accomplir nos missions dans le respect des limites de notre planète, et à accompagner la transition écologique de nos parties prenantes. Elle exprime notre volonté de nous développer en tant qu'entreprise, tout en prenant soin de l'humain et de la planète. Elle marque une nouvelle page dans l'histoire de notre Groupe. »

*Sabrina Soussan*, Présidente Directrice Générale de SUEZ

Notre raison d'être est formulée ainsi :



Mobilisés chaque jour aux côtés de nos clients et de nos partenaires, **nous apportons**, depuis plus de 160 ans, des **services essentiels** pour protéger et améliorer la **qualité de vie** partout où nous agissons, face à des défis environnementaux grandissants.

Unis par la **passion** de nos métiers, nos **valeurs d'inclusion** et notre **sens du collectif**, nous innovons pour **préserver l'eau** et **valoriser les déchets**, sous forme de matières recyclées et d'énergie. Nous promouvons et déployons des **pratiques plus sobres**, des technologies plus efficaces et des **solutions circulaires**, pour **réutiliser** et **faire le meilleur usage** des ressources limitées de la Terre.

**Au plus près des territoires**, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

## NOTRE STRATEGIE OPERATIONNELLE

**Devenir le partenaire de confiance pour les solutions circulaires dans l'eau et les déchets.**

**Notre ambition est d'être un acteur de référence du secteur, reconnu pour son agilité, sa capacité à créer de la valeur et de l'innovation, et son engagement pour l'humain, la nature et la planète.**

Notre stratégie repose sur 3 piliers, qui constituent nos principes fondamentaux :



### FOCUS

Se concentrer sur nos métiers de base, c'est-à-dire les chaînes de valeur des déchets et de l'eau



### DIFFERENCIATION

- Investir pour relever les nouveaux défis (résilience, rareté de l'eau, décarbonation, efficacité énergétique...)
- Renforcer l'innovation
- Développer le digital.

Tout cela sous l'égide d'un engagement ambitieux et concret pour l'humain, la planète et la nature.



### CREATION DE VALEUR

Créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes ; Gérer mieux nos risques.

Notre stratégie actionnera 3 leviers, qui constituent nos engagements opérationnels prioritaires :



### L'orientation client

Placer le client au centre de notre modèle opérationnel et de nos processus



### La performance

Développer l'excellence opérationnelle et commerciale



### L'entrepreneuriat

Promouvoir une culture d'entrepreneuriat local, d'inclusion et de responsabilité, ancrée dans notre raison d'être.

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nos métiers et nos savoir-faire contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels. C'est le cœur de notre stratégie opérationnelle.

A travers notre nouvelle feuille de route développement durable 2023-2027, **nous nous engageons à aller au-delà de la contribution naturelle de nos métiers, et inscrivons nos décisions et nos opérations dans le respect des limites planétaires.**

Nous nous engageons sur une feuille de route qui porte **un même niveau d'ambition en matière de lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la responsabilité sociale.**



### CLIMAT

Notre pilier climat a été conçu dans une approche globale afin d'agir sur l'ensemble des leviers et d'accélérer notre contribution à la neutralité carbone des territoires sur lesquels nous opérons.

Nos engagements :

- **Contribuer à la décarbonation de l'énergie**, en accélérant le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050.
- **Réduire nos émissions de gaz à effet directes et indirectes.**
- **Adapter nos sites prioritaires et vulnérables aux conséquences du changement climatiques**, en mettant en place des plans d'action dédiés.



### NATURE

La préservation de la biodiversité, qui joue un rôle clé en matière de régulation du climat, mais aussi un rôle économique à travers les services écosystémiques qu'elle fournit, est devenue un enjeu de premier plan. Nos métiers contribuent intrinsèquement à la préservation de la nature, mais nous devons toutefois réduire l'impact de nos activités.

Nos engagements :

- Préserver les ressources, en soutenant le développement du recyclage et du réemploi et **limitant notre impact sur l'eau douce.**
- Développer nos capacités pour **régénérer les milieux naturels.**
- **Réduire les pressions sur la biodiversité.**



### SOCIAL

Les conséquences du changement climatique et la destruction des écosystèmes ont des impacts majeurs sur les populations, et affectent en premier lieu les plus vulnérables. C'est pourquoi la transition écologique requiert une mobilisation collective : elle engage nos équipes, nos clients, nos partenaires, mais aussi les bénéficiaires de nos installations et les communautés qui les accueillent. Ainsi, nous nous engageons pour renforcer l'impact positif de nos activités.

Nos engagements :

- **Garantir le respect des droits humains.**
- **Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs.**
- **Contribuer au développement des territoires sur lesquels nous opérons**, en nous engageant à contribuer à une économie responsable par l'emploi et le développement local.

## 4.3 Nos actions de communication

### 4.3.1 Nos réponses concrètes au plan d'eau du gouvernement

Lancé en avril 2023, le plan eau du gouvernement comporte 53 mesures qui répondent à 4 enjeux : sobriété des usages, disponibilité de la ressource, qualité de l'eau et gestion des crises liées à la sécheresse sur les territoires. Afin de répondre à ces enjeux majeurs SUEZ apporte aux collectivités et aux citoyens, des solutions résilientes et innovantes pour gérer durablement la ressource en eau.

- **Enjeu 1 : Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs**

Le plan eau du gouvernement annonce un objectif de réduction de 10% d'eau prélevée au global d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif SUEZ propose une gamme de solutions technologiques après les compteurs d'eau en habitat individuel ou collectif pour limiter les prélèvements. SUEZ a développé toute une gamme de services associés à la télérelève pour les particuliers comme pour les professionnels.

- L'offre de télérelève ON'connect metering permet une gestion très fine et en temps réel de la consommation avec la possibilité d'alerter les consommateurs en cas de surconsommation, souvent synonyme de fuite après compteur.
- Avec ON'connect Coach, les clients particuliers peuvent connaître et maîtriser la consommation d'eau de leur foyer depuis leur espace client.
- Avec ON'connect switch, les gestionnaires de sites (bâtiments municipaux, collèges et lycées, locaux commerciaux ou tertiaires, etc.) peuvent piloter à distance leur alimentation en eau.

Autre solution proposée pour faire évoluer les comportements : des incitations tarifaires. La tarification peut varier en fonction de l'usage de l'eau, de la ressource, de la composition du foyer ou des saisons afin de limiter la consommation lorsque la ressource se fait rare ou que l'activité touristique est plus forte.

- **Enjeu 2 : optimiser la disponibilité de la ressource**

Pour lutter contre le stress hydrique, SUEZ a développé des technologies innovantes afin d'améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau et d'optimiser la performance des forages. Pour détecter et localiser les fuites, SUEZ propose une gamme de solutions qui allie technologies d'inspection et analyse des données pour agir rapidement contre les pertes en eau.

SUEZ accompagne également les collectivités françaises avec des installations de réalimentation des nappes phréatiques ou des installations de réutilisation des eaux usées traitées.

- **Enjeu 3 : préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels**

SUEZ conçoit des systèmes de gestion de l'eau à 360° qui suivent le cycle naturel de l'eau pour mieux la préserver. La potabilisation de l'eau, le traitement des eaux usées et la préservation du milieu naturel sont interconnectés au sein d'une vision globale de la qualité de l'eau. Cette vision permet de mettre en place des solutions adaptées à chaque problématique locale :

- Pour mesurer en temps réel la qualité de l'eau, SUEZ déploie des capteurs tant dans le milieu naturel que dans les usines ou encore sur le réseau de distribution de l'eau potable
- SUEZ propose des solutions, tant en prévention qu'en réaction, pour la protection du littoral et les eaux de baignade.
- SUEZ développe des solutions pour traiter les micropolluants pour rejeter une eau de qualité dans le milieu naturel.

- **Enjeu 4 : Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse**

Pour accompagner les collectivités dans la gestion des événements liés à la sécheresse, SUEZ Eau France a 650 agents qui montent l'astreinte chaque jour sur tous les territoires opérés. Dans ces temps d'astreinte, mobilisable 24h/24 et 7j/7, chaque équipe d'astreinte composée de collaborateurs, d'experts issus de différents services allant des services métiers à celui de la communication sont ainsi dans la capacité de couvrir tous les aspects de la crise.

#### Les actualités commerciales 2023 de SUEZ Eau France

En 2023, SUEZ a renforcé ses activités dans l'hexagone et a su conquérir ou reconquérir de nombreux contrats grâce à une dynamique commerciale et une politique d'innovation ambitieuse et différenciante.

- **Inauguration, en avril 2023, de l'usine méthanisation des boues et de l'unité d'épuration du biogaz de la station eauvitale de Dijon-Longvic.** Ce projet innovant confirme l'ambition de Dijon métropole en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une véritable filière de traitement local de valorisation des déchets. La méthanisation permet de transformer les eaux usées en énergie verte, en produisant du biométhane à partir des boues issues de l'épuration de l'eau. La production de biométhane est estimée à 10 GWh/an soit l'équivalent des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire de 4 000 foyers de la métropole.
- **Haliotis 2, la station dernière génération de traitement et de valorisation des eaux usées de la Métropole Nice Côte d'Azur, permettra de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires, ainsi qu'aux besoins à venir de la collectivité.** Elle traitera les eaux usées de 26 communes, soit l'équivalent de 680 000 habitants. Les performances de traitement des eaux d'Haliotis 2 seront supérieures aux normes sanitaires exigées avec près de 90% des microplastiques qui seront éliminés par la station. Elle possédera une unité industrielle de Réutilisation des Eaux Usées Traitées capable de recycler 5 millions de mètres cubes d'eau par an, c'est-à-dire la totalité des besoins en arrosage des espaces verts et de nettoyage des voiries de la Ville de Nice. Haliotis 2 sera également exemplaire en matière énergétique puisqu'elle participera à la décarbonation du territoire. Elle produira 4 fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme aujourd'hui. Elle permettra la valorisation énergétique optimale des boues issues de l'épuration des eaux usées et produira le biométhane nécessaire à la consommation de 11 000 logements ou alors l'équivalent de 290 bus.
- **Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Grosne et Guye renouvelle sa confiance à SUEZ pour la gestion du service public de l'eau potable** pour les 22 communes du Syndicat, représentant 375 000 m3 d'eau potable distribués par an. SUEZ déploiera un plan d'actions sur toute la durée du contrat afin de préserver la ressource en eau.
- **La communauté de l'Auxerrois a choisi d'accorder sa confiance à SUEZ en signant deux nouveaux contrats de service public de l'eau et de l'assainissement pour 28 communes du territoire, pour une durée respective de 20 ans et de 5 ans.** Dans ce cadre SUEZ s'engage à produire et à distribuer une eau premium de très haute qualité sous le label « Aux'R\_EAU » avec le procédé d'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP).
- **Le SICASIL (Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup) choisit SUEZ afin d'assurer la production et la distribution de l'eau potable pour huit communes, soit plus de 180 000 habitants.** Ce service est assuré par une société dédiée, So'EAU. Il couvre notamment les besoins du bassin de vie de l'Agglomération Cannes Lérins, territoire pilote dans la sauvegarde de l'eau potable. L'eau produite par So'EAU sera prochainement labellisée.
- **L'Eurométropole de Strasbourg, pionnière en matière de production d'énergie verte, a confié à SUEZ le projet de conception réalisation pour le renouvellement de la ligne d'incinération de boues de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau** pour chauffer ses locaux, ses digesteurs et une partie des Strasbourgeois.

#### Les récompenses de l'année

- **SUEZ obtient le prix « Elu Service Client de l'Année 2024 »** pour le contrat Paris-Saclay dans la catégorie distributeur d'eau. Depuis 5 ans, SUEZ concourt et remporte ce prix au travers de marques locales. Ce prix est le fruit d'un travail collectif des équipes de la relation clients en local, soutenues par la Direction de la relation clients au niveau national.
- **SUEZ récompensé par le Prix Stratégies de l'Expérience Client Durable.** Ce prix récompense le lancement de l'Appli Tout Sur Mon Eau et la refonte complète du design du Site Web Tout Sur Mon Eau.







# Annexes

## 5.1 L'inventaire des installations de relevage

| Inventaire des installations de relevage |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|
| Commune                                  | Site                  |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                     | PREU FONTAINES        |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE                     | PREU GORD             |
| BRUNOY                                   | PREU LAVOIR           |
| BRUNOY                                   | PREU MICHELET Brunoy  |
| CROSNE                                   | PREU CURIE            |
| CROSNE                                   | PREU SUEUR            |
| DRAVEIL                                  | PREU BAC de RIS       |
| DRAVEIL                                  | PREU BUISSON          |
| DRAVEIL                                  | PREU CERISES          |
| DRAVEIL                                  | PREU CHÂTEAU          |
| DRAVEIL                                  | PREU DIP KRUGER       |
| DRAVEIL                                  | PREU DIP Rue nouvelle |
| DRAVEIL                                  | PREU JUVISY           |
| DRAVEIL                                  | PREU MAZIERES         |
| MANDRES-LES-ROSES                        | PREU MANDRES          |
| MANDRES-LES-ROSES                        | PREU VALLEES          |
| MANDRES-LES-ROSES                        | PREU VERDUN           |
| MONTGERON                                | PREU CASSIN           |
| PÉRIGNY                                  | PREU CARPEAUX         |
| PÉRIGNY                                  | PREU THOMASSIN        |
| PÉRIGNY                                  | PREU VARENNES         |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                       | PREU LES BLAIRIES     |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                       | PREU SEGRAIN          |
| QUINCY-SOUS-SÉNART                       | PREU TAMARIS          |
| SANTENY                                  | PREU GARENNE          |
| SANTENY                                  | PREU MAROLLES 1       |
| SANTENY                                  | PREU MAROLLES 2       |
| VALENTON                                 | PREU AMINATA TRAORE   |
| VALENTON                                 | PREU GABRIEL PERI     |
| VALENTON                                 | PREU MICHELET         |

| Inventaire des installations de relevage |                                  |
|------------------------------------------|----------------------------------|
| Commune                                  | Site                             |
| VALENTON                                 | PREU ROCHE                       |
| VARENNES-JARCY                           | PREU SENTE DU PARC               |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU ARMAND                      |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU BAC ABLON                   |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU CANUTS                      |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU CASTIN                      |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU MAINVILLE                   |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU P4                          |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU PETIT                       |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU PIERRE MARIN                |
| VIGNEUX-SUR-SEINE                        | PREU PORT BRUN                   |
| VILLECRESNES                             | PREU CHENE                       |
| VILLECRESNES                             | PREU LA GRANGE 2                 |
| VILLECRESNES                             | PREU PLANTES                     |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU CACHIN                      |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU CARELLE                     |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU DIP Paul Vaillant Couturier |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU GUILLERNIC                  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU OURSEL                      |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU PAIX                        |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU POULMARCH                   |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU REPUBLIQUE                  |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU SACARD                      |
| VILLENEUVE-LE-ROI                        | PREU VIVIANI                     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU BELLEVUE                    |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU BOIELDIEU                   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU BRANLY                      |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU BRETONNERIE (rue de Paris)  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU CARNOT                      |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU CHOISY                      |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU DIP ANATOLE                 |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU DURUY (rue de Paris)        |

| Inventaire des installations de relevage |                                     |
|------------------------------------------|-------------------------------------|
| Commune                                  | Site                                |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU EINSTEIN                       |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU EUROPE (VSG)                   |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU HBM                            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU JACQUEMARD                     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU JANIN N°31                     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU LAMARTINE                      |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU LEDUC                          |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU MEDIATHEQUE (rue de Paris)     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU PALISSY                        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU PASSERELLE                     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU PECHEURS                       |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU PELLOUTIER                     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU POMMIER                        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU PONT DE FER (rue de Paris)     |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU PONT de L' YERRES              |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU RACINE                         |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU RUE DE L'EGLISE (rue de Paris) |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU SELLIER                        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU SERRES                         |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST05 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST06 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST09 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST12 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST15 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST19 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST23A (rue de Paris)           |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST23B (rue de Paris)           |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST24 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST29 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST29B (rue de Paris)           |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST30 (rue de Paris)            |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST35 (rue de Paris)            |

| Inventaire des installations de relevage |                                           |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Commune                                  | Site                                      |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST36 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST39 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST42 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST45 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST46 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST50 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST54 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST55A (rue de Paris)                 |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST55B (rue de Paris)                 |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST58 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST59 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST64 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST68 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST72 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU ST78 (rue de Paris)                  |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU TENNIS                               |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU THEATRE                              |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU TRIAGE                               |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | PREU Verlaine                             |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES                 | Rue de Paris TGBT 5 (Place Saint Georges) |
| YERRES                                   | PREU ABBAYE                               |
| YERRES                                   | PREU CONCY                                |
| YERRES                                   | PREU DOUMER                               |
| YERRES                                   | PREU GRANDE PRAIRIE                       |
| YERRES                                   | PREU LA FERME                             |
| YERRES                                   | PREU LA GRANGE 1                          |
| YERRES                                   | PREU MOLIERE                              |
| YERRES                                   | PREU RESISTANCE                           |
| YERRES                                   | PREU VILLERINE                            |

## 5.2 Annexe 2 : Le nombre d'abonnés Eau

### LE NOMBRE D'ABONNES EAU

| Nombre d'abonnés Eau     |               |               |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Commune                  | 2022          | 2023          |
| BOUSSY-SAINT-ANTOINE     | 1 363         | 1377          |
| BRUNOY                   | 6 202         | 6215          |
| CROSNE                   | 2 002         | 2015          |
| DRAVEIL                  | 7 287         | 7 293*        |
| EPINAY-SOUS-SENART       | 1 048         | 1052          |
| MANDRES-LES-ROSES        | 1 658         | 1650          |
| MAROLLES-EN-BRIE         | 1 718         | 1 712*        |
| MONTGERON                | 6 153         | 6203          |
| PÉRIGNY-SUR-YERRES       | 948           | 948           |
| QUINCY-SOUS-SÉNART       | 2 396         | 2407          |
| SANTENY                  | 1 405         | 1452          |
| VALENTON                 | 2 036         | 2046          |
| VARENNES-JARCY           | 951           | 966           |
| VIGNEUX-SUR-SEINE        | 7 120         | 7214          |
| VILLECRESNES             | 3 509         | 3 503*        |
| VILLENEUVE-LE-ROI        | 5 450         | 5 464*        |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | 5 192         | 5207          |
| YERRES                   | 6 826         | 6824          |
| <b>Total</b>             | <b>63 264</b> | <b>63 548</b> |

\* Données tiers

## 5.3 Les définitions et éléments de calcul des taux présents dans le RAD

### (1) P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**Définition :** Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

**Règles de calcul :** Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100

**Calcul de l'indicateur :**  $62\,156 / 63\,548 \times 100 = 98,00$

**Précision concernant les données :** Données disponibles dans ce document

### (2) P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**Définition :** L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

**Règles de calcul :** Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000

**Calcul de l'indicateur :**  $0 / 274\,760 \times 1\,000 = 0$

**Précision concernant les données :**

- Nbr de demandes d'indemnisation enregistrées par SUEZ = 0
- Nbr de demandes d'indemnisation enregistrées par le SYAGE = 0

### (3) P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

**Définition :** On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements

**Règles de calcul :** Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100

**Calcul de l'indicateur :**  $(132 / 727\,935 \times 100 = 0,0181$

**Précision concernant les données :**

- Nbr de tronçons du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions de type curative ou préventive durant l'année = 103
- Nbr de branchements ayant nécessité plus de 2 interventions de type curative ou préventive durant l'année = 29

Données disponibles dans le Rapport Annuel Technique

**(4) P258.1 - Taux de réclamations**

**Définition :** Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service  
Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000

**Règles de calcul :** Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

**Calcul de l'indicateur :**  $12 / 62\,156 \times 1\,000 = 0,1931$

**Précision concernant les données :**

- Nbr de réclamations écrites enregistrées par SUEZ = 5
- Nbr de réclamations écrites enregistrées par le SYAGE = 7

**(5) P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente**

**Définition :** Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

**Règles de calcul :** (Montant des impayés au 31/12/N des factures « assainissement » émises au titre de l'année N-1) / (montant total TTC au 31/12/N de la part assainissement des factures émises au titre de l'année N-1, hors travaux) X 100

**Calcul de l'indicateur :**  $401\,841,36 / 19\,371\,067,94 \times 100 = 2,07$

**Précision concernant les données :** Données disponibles dans ce document ou dans le CARE

**(6) Taux de curage préventif**

**Règles de calcul :** Linéaire total de réseau curé en préventif / linéaire total du patrimoine X 100

**Calcul de l'indicateur :**  $46\,429,36 / 727\,935 \times 100 = 6,4$

**Précision concernant les données :** Données disponibles dans ce document ou dans le Rapport Annuel Technique

**(7) Taux de désobstructions des réseaux**

**Règles de calcul :** Nombre de désobstructions effectuées sur le réseau / linéaire total du patrimoine en km

**Calcul de l'indicateur :**  $288 / 727\,935 = 0,40$

**Précision concernant les données :** Données disponibles dans ce document ou dans le Rapport Annuel Technique



**Édition mars 2024**  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.  
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

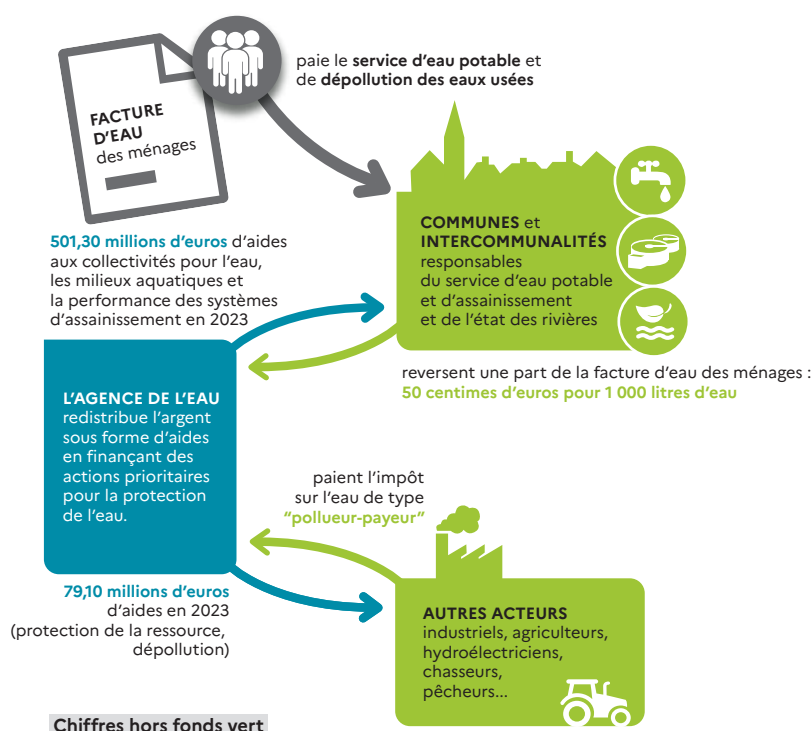
[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



Chiffres hors fonds vert

©AESN

## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

# 2023

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

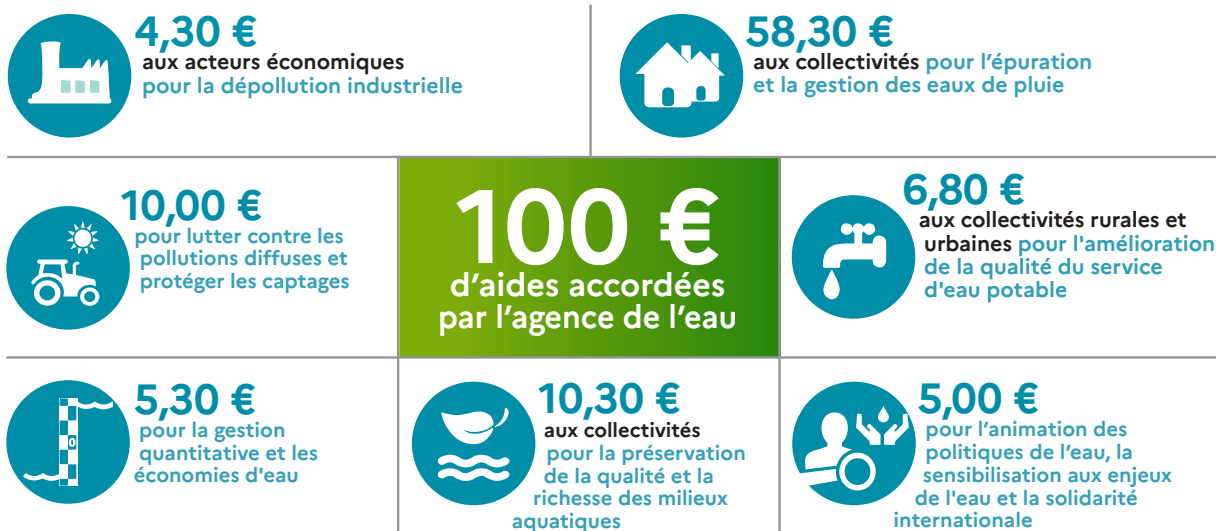


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

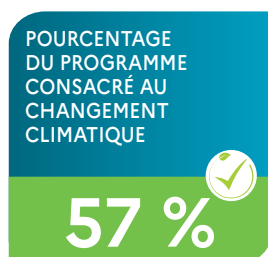
Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

**643 M€ d'aides financières** ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

## EN 2023...



## MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

[https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan\\_eau\\_2024](https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024)

## CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

## LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

## STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. [https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie\\_adaptation\\_climatique](https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique)

## AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

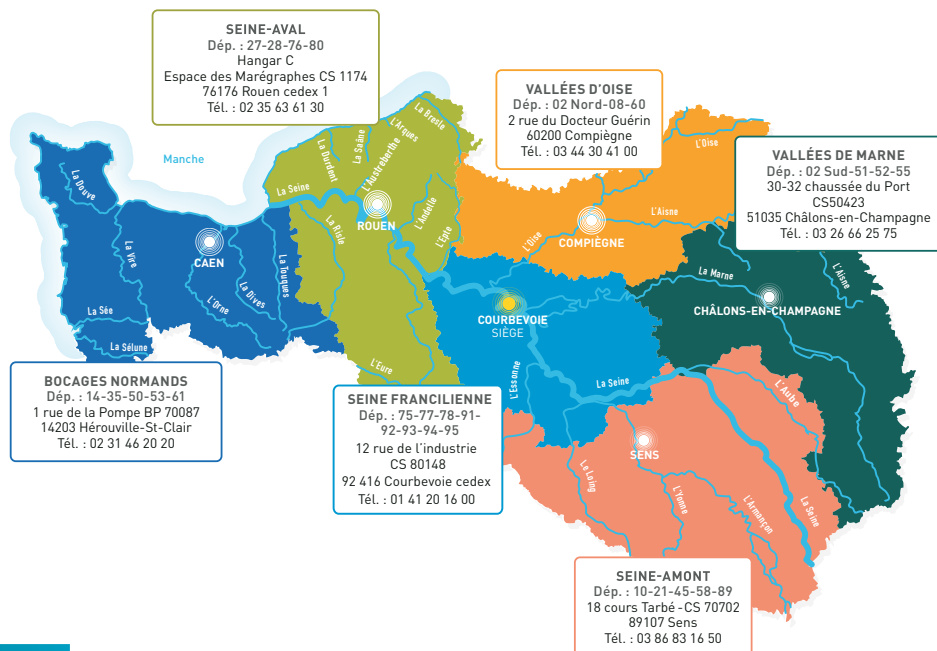
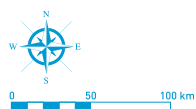
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
01 41 20 16 00

### DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

**1964**

Première loi  
sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau,  
la biodiversité  
et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise  
au service de l'eau,  
sur le territoire  
métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité  
pour tous !

2024 marque  
pour les 6 agences  
de l'eau 60 années  
d'engagement  
pour l'eau.



Rendez-vous du  
19 au 21 novembre  
au Salon des maires  
et des collectivités  
locales.

| Commune              | CA/EPT                    | Nature et localisation des travaux                                                                                                                              | Montant TTC EU annuel | Montant TTC EP annuel | Montant TTC annuel |
|----------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| BOUSSY SAINT ANTOINE | Val d'Yerres Val de Seine | Projet de réhabilitation et de redimensionnement du siphon du Vieux Pont                                                                                        | 40 614,61 €           | 0,00 €                | 40 614,61 €        |
| BRUNOY               | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs du bassin de collecte Clos des chardonnerets: rue du rôle, rue Saint Hilaire, Avenue du Président Kennedy, rue des Vallées       | 4 921,49 €            | 3 240,18 €            | 8 161,67 €         |
| BRUNOY               | Val d'Yerres Val de Seine | Lutte contre les inondations rue du Potager                                                                                                                     | 0,00 €                | 124 528,73 €          | 124 528,73 €       |
| BRUNOY               | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue des Vallées                                                                                                            | 154 038,18 €          | 197 367,23 €          | 351 405,41 €       |
| CROSNE               | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des réseaux de la rue Branly                                                                                                                     | 385 894,62 €          | 19 766,64 €           | 405 661,26 €       |
| CROSNE               | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des réseaux de la rue des Entrepreneurs                                                                                                          | 2 550,00 €            | 2 550,00 €            | 5 100,00 €         |
| DRAVEIL              | Val d'Yerres Val de Seine | Lutte contre les inondations du bassin versant Avenue du Bois                                                                                                   | 0,00 €                | 304 445,37 €          | 304 445,37 €       |
| DRAVEIL              | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue du Marais                                                                                                              | 285 252,29 €          | 191 963,96 €          | 477 216,25 €       |
| DRAVEIL              | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs du bas de Ris                                                                                                                    | 0,00 €                | 120 331,74 €          | 120 331,74 €       |
| DRAVEIL              | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs du bas de Mainville                                                                                                              | 1 686,24 €            | 1 124,16 €            | 2 810,40 €         |
| DRAVEIL              | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs des paquerettes                                                                                                                  | 164 071,63 €          | 0,00 €                | 164 071,63 €       |
| DRAVEIL              | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue Gibraltar                                                                                                              | 154 375,16 €          | 92 383,88 €           | 246 759,04 €       |
| MAROLLES EN BRIE     | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs du bassin de collecte Réveillon: rue des blés d'or et des grands roseaux                                                         | 1 477,35 €            | 392,69 €              | 1 870,04 €         |
| MAROLLES EN BRIE     | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs de la rue des Glaneuses                                                                                                          | 9 380,33 €            | 102 144,05 €          | 111 524,38 €       |
| MAROLLES EN BRIE     | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs de la rue du Faubourg St Marceau                                                                                                 | 96 007,05 €           | 122 794,26 €          | 218 801,31 €       |
| MAROLLES EN BRIE     | EPT11                     | Lutte contre les inondations : création d'un dalot dans le golf                                                                                                 | 0,00 €                | 229 227,23 €          | 229 227,23 €       |
| MONTGERON            | Val d'Yerres Val de Seine | Lutte contre les inondations du bassin versant Sentier des Roches et réhabilitation des collecteurs                                                             | 1 912,36 €            | 86 741,33 €           | 88 653,69 €        |
| MONTGERON            | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue de Concy                                                                                                               | 245 382,47 €          | 0,00 €                | 245 382,47 €       |
| MONTGERON            | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de l'avenue de la République                                                                                                     | 0,00 €                | 268 818,47 €          | 268 818,47 €       |
| MONTGERON            | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue des sports                                                                                                             | 66 696,14 €           | 395 056,87 €          | 461 753,01 €       |
| MONTGERON            | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue de Gaulle                                                                                                              | 0,00 €                | 83 817,88 €           | 83 817,88 €        |
| MONTGERON            | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue Papin                                                                                                                  | 0,00 €                | 135 029,99 €          | 135 029,99 €       |
| QUINCY SOUS SENART   | Val d'Yerres Val de Seine | réhabilitation des collecteurs de la rue Henri Janin                                                                                                            | 11 916,35 €           | 10 338,67 €           | 22 255,02 €        |
| QUINCY SOUS SENART   | Val d'Yerres Val de Seine | réhabilitation des collecteurs de la rue de la Fontaine Segrain                                                                                                 | 21 249,56 €           | 336 928,46 €          | 358 178,02 €       |
| QUINCY SOUS SENART   | Val d'Yerres Val de Seine | réhabilitation des collecteurs de la rue des Vignes                                                                                                             | 238 779,46 €          | 0,00 €                | 238 779,46 €       |
| SANTENY              | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs du bassin de collecte Réveillon: rues Ravel, Fauré et Berlioz                                                                    | 1 381,28 €            | 3 381,77 €            | 4 763,05 €         |
| SANTENY              | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs de la RN19                                                                                                                       | 0,00 €                | 4 820,64 €            | 4 820,64 €         |
| SANTENY              | EPT11                     | Réhabilitation et reprise du tracé des collecteurs à proximité du ru de Choigny                                                                                 | 24 915,93 €           | 40 326,73 €           | 65 242,66 €        |
| SANTENY              | EPT11                     | Projet d'extension du réseau EU de la route de Marolles                                                                                                         | 14 829,10 €           | 0,00 €                | 14 829,10 €        |
| VALENTON             | EPT12                     | Réhabilitation des collecteurs de la rue Jules Ferry                                                                                                            | 10 202,71 €           | 10 470,98 €           | 20 673,69 €        |
| VARENNES JARCY       | Orée de la Brie           | Lutte contre les inondations dans le cadre des aménagements du centre ville (fossé)                                                                             | 0,00 €                | 15 737,04 €           | 15 737,04 €        |
| VARENNES JARCY       | Orée de la Brie           | Lutte contre les inondations Sente des Vignes                                                                                                                   | 0,00 €                | 11 863,44 €           | 11 863,44 €        |
| VIGNEUX SUR SEINE    | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation et redimensionnement des collecteurs rue Pierre Marin                                                                                            | 425 571,52 €          | 0,00 €                | 425 571,52 €       |
| VIGNEUX SUR SEINE    | Val d'Yerres Val de Seine | Projet de dépollution du ru d'Oly                                                                                                                               | 0,00 €                | 185 994,96 €          | 185 994,96 €       |
| VIGNEUX SUR SEINE    | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue de la Fontaine                                                                                                         | 23 282,38 €           | 228 402,61 €          | 251 684,99 €       |
| VILLECRESNES         | EPT11                     | Lutte contre les inondations du bassin versant Etoile                                                                                                           | 312 655,71 €          | 36 821,03 €           | 349 476,74 €       |
| VILLECRESNES         | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs du bassin de collecte Réveillon: rue du Réveillon, rue du cocteur Bertrand, rue des Perdrix, rue des Chevreuils, rue des Lièvres | 6 819,91 €            | 4 122,84 €            | 10 942,75 €        |
| VILLECRESNES         | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs de la rue du Bois du Prie Dieu                                                                                                   | 0,00 €                | 62 816,53 €           | 62 816,53 €        |

| Commune                  | CA/EPT                    | Nature et localisation des travaux                                                             | Montant TTC EU annuel | Montant TTC EP annuel | Montant TTC annuel     |
|--------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| VILLECRESNES             | EPT11                     | Réhabilitation des collecteurs de la rue Dunant                                                | 0,00 €                | 55 691,29 €           | 55 691,29 €            |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Mise en séparatif des rues Guillernic et Jardins                                               | 1 583 384,54 €        | 986 939,31 €          | 2 570 323,85 €         |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Projet de création de réseau EU Paul Painlevé dans le cadre de l'objectif baignade en Seine    | 551 531,71 €          | 285 896,07 €          | 837 427,78 €           |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Lutte contre les inondations de la rue Raymond ML                                              | 524 196,15 €          | 288 488,13 €          | 812 684,28 €           |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Mise en séparatif des rues du Maréchal Foch, du Docteur Roux et l'allée Voltaire               | 848,21 €              | 1 722,09 €            | 2 570,30 €             |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Réhabilitation des réseaux rue du Dr Ageorges                                                  | 413 311,04 €          | 49 005,19 €           | 462 316,23 €           |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Réhabilitation des réseaux rue du Raoul Delattre                                               | 270 732,64 €          | 8 543,53 €            | 279 276,17 €           |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Etude du potentiel de mise en séparatif des rues Ernest Renan, Sauret Chatelier et Grand Godet | 26 470,87 €           | 12 251,67 €           | 38 722,54 €            |
| VILLENEUVE LE ROI        | EPT12                     | Réhabilitation des réseaux rue Stalingrad                                                      | 185 046,25 €          | 0,00 €                | 185 046,25 €           |
| VILLENEUVE SAINT GEORGES | EPT12                     | Réhabilitation des collecteurs Avenue Carnot et rue Janin                                      | 110 540,97 €          | 88 697,38 €           | 199 238,35 €           |
| VILLENEUVE SAINT GEORGES | EPT12                     | Réhabilitation des collecteurs de la rue Bellevue                                              | 35 462,43 €           | 0,00 €                | 35 462,43 €            |
| VILLENEUVE SAINT GEORGES | EPT12                     | Renaturation du quartier Blandin: restructuration des réseaux et réouverture du ru d'Oly       | 182 748,48 €          | 0,00 €                | 182 748,48 €           |
| VILLENEUVE SAINT GEORGES | EPT12                     | Etude de suppression des by pass Ferry Pelloutier et de l'ancien réseau sous-vide              | 56 018,22 €           |                       | 56 018,22 €            |
| VILLENEUVE SAINT GEORGES | EPT12                     | Réhabilitation et redimensionnement des collecteurs du quartier Triage                         |                       | 7 732,85 €            | 7 732,85 €             |
| YERRES                   | Val d'Yerres Val de Seine | Lutte contre les inondations du bassin versant Doumer                                          | 99 495,58 €           | 49 030,90 €           | 148 526,48 €           |
| YERRES                   | Val d'Yerres Val de Seine | Lutte contre les inondations du bassin versant Grosbois                                        | 0,00 €                | 1 196 739,69 €        | 1 196 739,69 €         |
| YERRES                   | Val d'Yerres Val de Seine | Lutte contre les inondations de la rue Bellevue                                                | 47 730,39 €           | 54 838,16 €           | 102 568,55 €           |
| YERRES                   | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs de la rue Rossini                                               | 12 006,08 €           | 11 539,57 €           | 23 545,65 €            |
| YERRES                   | Val d'Yerres Val de Seine | Réhabilitation des collecteurs des Réservoirs                                                  | 25 838,88 €           | 366 537,55 €          | 392 376,43 €           |
|                          |                           |                                                                                                | <b>6 831 226,27 €</b> | <b>6 897 403,74 €</b> | <b>13 728 630,01 €</b> |